



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007
et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5G**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5G

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007
et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	1
A. Introduction	1
B. Ressources ordinaires	1
C. Autres ressources	5
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	6
A. Introduction	11
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode	11
2. Coordination avec les services d'audit interne	12
3. Principales recommandations	12
B. Constatations et recommandations détaillées	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	13
2. Aperçu général de la situation financière	14
3. État des recettes et des dépenses	15
4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	16
5. Réserves et soldes des fonds	17
6. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie	18
7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)	19
8. Budgétisation et gestion axées sur les résultats	19
9. Gestion de la trésorerie	25
10. Gestion des marchés dans les bureaux de pays	26
11. Gestion des biens durables	28
12. Biens non durables	29
13. Gestion des ressources humaines	32
14. Consultants, experts et personnel temporaire	38

15. Informatique	40
16. Gestion des programmes et des projets, y compris l'exécution nationale	41
17. Transports et gestion des voyages	51
18. Coordination interinstitutions	54
19. Section des services d'achats – Copenhague	56
20. Audit interne	67
21. Constatations des auditeurs internes	68
22. Passation par profits et pertes et cessions	72
23. Versements à titre gracieux	72
24. Cas de fraude ou de présomption de fraude	72
C. Remerciements	73
Annexe	
Analyse de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	74
III. Opinion des commissaires aux comptes	78
IV. Certification des états financiers	80
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.	81

Lettres d'envoi

Le 30 avril 2008

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 du Fonds des Nations Unies pour la population, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Secrétaire générale adjointe
(*Signé*) Thoraya Amed **Obaid**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier président de la Cour des comptes
de la France et Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Chapitre I

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

A. Introduction

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis [voir note 2 c)]. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme de leurs composantes.

2. Les états financiers du Fonds se composent de quatre états, de huit tableaux et de notes, et présentent des informations sur les opérations financées et des ressources ordinaires et des autres ressources.

B. Ressources ordinaires

Recettes

3. Le montant net des recettes provenant des contributions est de 779,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 (673,7 millions en 2004-2005). La hausse de 105,8 millions de dollars (soit 15,7 %) tient au fait que les donateurs apportent au FNUAP un soutien sans cesse accru.

4. Les taux d'intérêt ayant augmenté pendant la période considérée et le Fonds ayant disposé de liquidités accrues, le montant des intérêts créditeurs a atteint 29,2 millions de dollars (9,8 millions en 2004-2005).

5. Les recettes diverses, d'un montant de 37,8 millions de dollars (10 millions de dollars en 2004-2005), comprennent des ajustements de change, des recettes accessoires et des dotations privées d'un montant de 33,7 millions de dollars.

Dépenses afférentes au programme

6. Un montant de 600,4 millions de dollars avait été approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre des dépenses afférentes au programme (400,7 millions de dollars en 2004-2005).

7. Les dépenses de programme de l'exercice, qui comprennent les dépenses des activités de programme et celles du Programme consultatif technique ont été de 557,2 millions de dollars (494,7 millions de dollars en 2004-2005).

8. Les dépenses relatives aux activités de programme sont passées de 456,3 millions de dollars en 2004-2005 à 519,4 millions en 2006-2007. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des recettes provenant des contributions.

9. Les dépenses relatives aux activités de programme, par catégorie d'agent de réalisation, se répartissent comme indiqué au tableau I.1.

Tableau I.1
Activités de programme

	2006-2007		2004-2005	
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage</i>
FNUAP	325,7	62,7	249,7	54,7
Gouvernements	135,9	26,1	146,3	32,1
Institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales	51,2	9,9	49,3	10,8
Organismes des Nations Unies	6,6	1,3	11,1	2,4
Total	519,4	100,0	456,3	100,0

10. On trouvera ci-dessous la liste des entités des Nations Unies qui ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

- Commission économique pour l'Afrique;
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
- Organisation mondiale de la Santé (OMS);
- Organisation internationale du Travail;
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Dans le cadre de programmes et d'activités conjoints, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF ont exécuté des projets pour le compte du FNUAP.

11. Le tableau 3 du chapitre V indique comment les activités de programme se répartissent par région.

12. Les dépenses engagées au titre du Programme consultatif technique, y compris le coût de l'appui technique fourni aux pays par l'entremise des neuf équipes d'appui aux pays, ont été de 37,9 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2004-2005). En 2008, dans le cadre de la réorganisation, les équipes d'appui aux pays fusionneront avec les divisions géographiques.

Budget d'appui biennal

13. Le montant révisé des crédits inscrits au budget d'appui biennal 2006-2007 était de 209 millions de dollars en chiffres bruts (169,6 millions de dollars en 2004-

2005) et de 196,4 millions de dollars en chiffres nets (155 millions de dollars en 2004-2005).

14. Les dépenses effectives se sont réparties comme indiqué au tableau I.2.

Tableau I.2

Dépenses imputées au budget d'appui biennal

(En millions de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005
Montant brut des dépenses	198,1	169,5
Montants crédités au budget d'appui biennal	(23,2)	(20,6)
Montant net des dépenses	174,9	148,9
Total des dépenses	742,9	653,3
Montant net des dépenses imputées au budget d'appui biennal, en pourcentage du total des dépenses	23,5	22,8

15. Le montant brut des dépenses imputées au budget d'appui biennal a augmenté de 28,6 millions de dollars, soit 16,9 %, par rapport à l'exercice biennal 2004-2005, une progression qui tient au fait que les dépenses afférentes à la sécurité et aux traitements ont augmenté, notamment en raison de la baisse du dollar.

16. L'augmentation de 2,6 millions de dollars du montant à déduire du budget d'appui biennal est due dans une large mesure à la progression des dépenses indirectes imputées aux autres ressources. La note 11 donne le détail des montants crédités au budget d'appui biennal.

17. Le solde inutilisé du montant net des crédits inscrits au budget d'appui biennal était de 21,6 millions de dollars au 31 décembre 2007 (6,1 millions de dollars au 31 décembre 2005). Le montant net des crédits inscrits au budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007 a été utilisé à 89 % (96,1 % en 2004-2005).

Besoins supplémentaires au titre de la sécurité

18. Dans sa décision 2004/27, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à utiliser jusqu'à 4 % du montant brut approuvé au titre du budget d'appui biennal (à concurrence d'un maximum de 6,8 millions de dollars) pour financer des mesures de sécurité, et dans sa décision 2005/37, il a autorisé un financement supplémentaire de 4,7 millions de dollars pour reconstituer la réserve destinée aux dépenses de sécurité pendant l'exercice 2006-2007.

Mise en service du progiciel de gestion intégré

19. Le Conseil d'administration a autorisé un montant total de 22,7 millions de dollars pour la mise au point du progiciel de gestion intégré. Les dépenses de l'exercice 2006-2007 s'élèvent à 5 millions de dollars (6,7 millions en 2004-2005) et le montant cumulé des dépenses engagées au titre du progiciel depuis le début du projet, y compris 7,3 millions de dollars en 2002-2003, est de 19 millions de dollars.

Solde des fonds et réserves

20. Un excédent de 103,9 millions de dollars a été enregistré pour l'exercice biennal 2006-2007 (39,6 millions de dollars en 2004-2005). Un montant de 85,9 millions de dollars (2004-2005 : néant) a été provisionné en 2006-2007 pour les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations. En raison de cet excédent et d'autres variations des réserves, le solde programmable au titre des ressources ordinaires est passé de 48,6 à 65,6 millions de dollars.

21. Au 31 décembre 2007, une partie du solde programmable a été transférée pour maintenir la réserve pour les locaux hors siège à 5 millions de dollars (2005 : 5 millions). En 2006, les recettes nettes au titre des contributions ayant atteint 360,5 millions de dollars, la réserve opérationnelle a été portée de 70,2 à 72,1 millions de dollars. En 2007, les recettes nettes au titre des contributions ayant atteint 419 millions de dollars, la réserve opérationnelle aurait dû être portée de 72,1 à 83,8 millions de dollars. L'abondement obligatoire à la réserve opérationnelle, qui devait être de 11,7 millions de dollars pour 2007, a été différé conformément à la décision 2007/43 du Conseil d'administration, par laquelle celui-ci a décidé de retenir, sur deux années, un montant maximum de 11 millions de dollars sur les augmentations annuelles de la réserve opérationnelle, pour financer en partie les coûts exceptionnels liés à la régionalisation. Au 31 décembre 2007, la réserve opérationnelle a été augmentée de 700 000 dollars.

22. Au 31 décembre 2007, des montants de 4,9 millions de dollars (2005 : 4,4 millions), 3,7 millions de dollars (2005 : moins 200 000 dollars), 3,9 millions de dollars (2005 : 2,4 millions) et 21,3 millions de dollars (2005 : néant) ont été prélevés sur le solde programmable pour financer des dépenses supplémentaires au titre de la sécurité, du progiciel intégré de gestion, des Services d'achats et de la régionalisation, respectivement.

Autres éléments d'actif et de passif

23. Au 31 décembre 2007, l'actif à court terme, dans lequel ne sont pas compris les placements ayant une durée de vie de plus de trois ans, s'élevait au total à 328,2 millions de dollars (172,9 millions en 2005), et le passif à court terme à 92,4 millions de dollars (49,1 millions en 2005). Le ratio de liquidité, qui mesure la capacité de l'Organisation à faire face à ses obligations à court terme, était donc de 3,6 (3,5 en 2005).

Encaisses et placements

24. Au 31 décembre 2007, le montant total de l'encaisse et des placements du FNUAP était de 303,8 millions de dollars pour les ressources ordinaires (118,8 millions en 2005) et de 290,8 millions de dollars pour les autres ressources (227,3 millions en 2005).

25. On trouvera dans le tableau 8 du chapitre V une ventilation des placements par type et par fonds ou réserve.

C. Autres ressources

Cofinancement

26. Le tableau I.3 récapitule l'information relative au cofinancement.

Tableau I.3

Activités cofinancées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématiques</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale divers</i>	Total	
					2006-2007	2004-2005
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	90,9	22,9	24,9	6,8	145,5	101,1
Contributions	342,7	26,8	47,2	1,0	417,8	289,4
Activités relatives aux programmes	(262,1)	(34,3)	(53,9)	(0,2)	(350,5)	(250,0)
Recettes et dépenses diverses et ajustements	(1,8)	0,5	(2,1)	1,6	(1,8)	5,0
Solde des fonds au 31 décembre	169,8	15,9	16,1	9,3	211,1	145,5

27. Au 31 décembre 2007, le solde des fonds disponible pour les activités cofinancées était de 211,1 millions de dollars (145,5 millions en 2005).

28. Les contributions au titre des fonds d'affectation spéciale et de la participation aux coûts représentaient respectivement 88,7 % et 11,3 % (78,5 % et 21,5 % en 2005) des contributions aux ressources disponibles pour les activités cofinancées.

29. Le tableau 6 du chapitre V présente une ventilation par donateur des données relatives au cofinancement.

Services d'achats

30. Les recettes au titre des Services d'achats sont passées de 71 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005 à 73,2 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Les dépenses sont passées de 69,1 millions de dollars en 2004-2005 à 67,3 millions de dollars en 2006-2007.

31. Le développement des Services d'achats tient à ce que d'importants accords ont récemment été passés avec des organismes publics et des entités des Nations Unies.

32. Le tableau 7 du chapitre V présente une ventilation par client des données relatives aux Services d'achats.

Programme des administrateurs auxiliaires

33. Les recettes du Programme des administrateurs auxiliaires sont passées de 4,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 à 5,1 millions de dollars en 2006-2007. Les dépenses sont passées de 2,3 millions de dollars en 2004-2005 à 4,4 millions de dollars en 2006-2007.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. À cette fin, il s'est rendu sur place dans les bureaux de pays en Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique, au Pakistan, au Pérou et en République arabe syrienne, ainsi que dans les locaux de la Section des services d'achats à Copenhague et a examiné les opérations et activités financières au siège du FNUAP, à New York.

Le Comité a également donné suite à certaines demandes particulières du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale.

Le Comité a émis une opinion assortie de commentaires ainsi qu'une observation sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre III. L'observation concerne les préoccupations du Comité quant aux dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. Les rapports des auditeurs chargés de contrôler ces dépenses ont fait état de résultats non satisfaisants et la procédure d'audit de l'exécution nationale présentait des lacunes.

Coordination avec les services d'audit interne

Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec la Division des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il a aussi examiné l'étendue des vérifications des activités du Fonds des Nations Unies pour la population pour déterminer dans quelle mesure il peut utiliser ces travaux.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois.

Le Comité a noté qu'il n'y a pas de recommandations n'ayant pas été appliquées : les recommandations ont toutes été mises en œuvre, sinon intégralement du moins partiellement. On parle de mise en œuvre partielle pour des tâches récurrentes dont l'application se poursuit.

Aperçu général de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 1 milliard 360 millions de dollars, contre 1 milliard 70 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 27 %. Le montant des dépenses s'est établi à 1 milliard 170 millions de dollars, contre 970 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 20 %. Le résultat est un excédent de 192 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 92 millions de l'exercice précédent. La réserve opérationnelle s'élevait à

72,8 millions de dollars en fin d'exercice (contre 70,2 millions de dollars en 2005), tandis que la réserve pour la construction de logements sur le terrain était de 5 millions de dollars (inchangée par rapport à 2005). Le solde programmable au titre des ressources ordinaires était de 292,6 millions de dollars (contre 205,7 millions de dollars en 2005).

Prestations dues à la cessation de service, dont assurance maladie après la cessation de service

Le montant qui figure dans les états financiers de l'exercice (voir note 16) au titre des prestations dues à la cessation de service est égal à 93,4 millions de dollars, dont 72,8 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service, 9,8 millions pour les reliquats de congés payés, 2,1 millions pour les indemnités de licenciement et 8,7 millions pour les prestations liées au rapatriement.

Le Comité a validé le montant des prestations dues à la cessation de service figurant dans les états financiers en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle réalisée par l'actuaire-conseil et au moyen de ses propres procédures. Un montant de 61,2 millions de dollars a été provisionné, à partir de la réserve opérationnelle, pour l'assurance maladie après la cessation de service, laissant seulement 11,6 millions de dollars dus à ce titre mais non provisionnés.

Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

Le Comité a noté que le FNUAP dispose d'un plan de mise en œuvre des normes IPSAS et qu'il prévoit une application anticipée de deux normes dès 2008. Cette adoption anticipée partielle risque de poser des difficultés particulières pour le FNUAP, car les autres organismes équipés du progiciel Atlas ne prévoient d'appliquer les normes IPSAS qu'à partir de 2010 et une mise à niveau d'Atlas est planifiée pour 2008.

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Le Comité a relevé les lacunes suivantes dans le domaine de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats :

- a) Plusieurs indicateurs de résultat étaient d'ordre général et difficilement mesurables et n'étaient associés à des données de base et à des cibles annuelles qui auraient permis de dresser un bilan;
- b) Vingt-six pour cent des bureaux de pays n'ont pas présenté leur rapport annuel avant la date limite du 22 janvier 2007;
- c) Sur les 34 divisions, services et groupes que compte le siège, seuls huit (24 %) ont présenté leur rapport annuel dans les délais prescrits;
- d) Il n'a pas toujours été possible d'évaluer clairement l'état de la réalisation par le FNUAP de ses objectifs et résultats, faute de disposer d'un nombre suffisant de cibles précises et pertinentes définies pour la période considérée.

Gestion de la trésorerie

Le Comité a relevé, dans un bureau de pays, plusieurs transactions anciennes à rapprocher et rien n'indiquait, au moment de notre audit (le 31 juillet 2006) que les états de rapprochement pour ce compte avaient été contrôlés.

Dans le cadre de son examen de la gestion de la petite caisse, le Comité a noté que dans plusieurs bureaux de pays on ne trouvait aucune preuve des comptages manuels des espèces ni des rapprochements censés être effectués par le représentant ou ses délégués. Dans certains cas les pièces justificatives correspondant aux transactions étaient insuffisantes et il n'y avait pas de justificatifs adéquats attestant d'un contrôle par une personne autorisée.

Gestion des biens durables

Au Siège et dans certains bureaux de pays, il a été constaté que certains biens durables ne portaient pas les numéros de série pertinents.

Dans un bureau de pays, le Comité a constaté que certains biens durables dont la cession avait été autorisée étaient encore sur place deux ans plus tard.

Lors de l'inventaire physique des biens durables dans un bureau de pays, le Comité a relevé des biens ne figurant pas dans le registre des immobilisations.

Le Comité a contrôlé l'exactitude des registres d'immobilisations et a constaté que certains numéros d'identification de matériels étaient manquants.

Biens non durables

Le Comité a constaté que la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, soit 1,2 million de dollars, n'a pas été enregistrée à l'actif des états financiers comme l'exige l'article 14.10 du Règlement financier.

Le Comité a constaté que, tout au long de l'année 2006 et jusqu'en juillet 2007, les rapports financiers sur ces stocks n'ont pas été établis chaque mois et remis au siège comme ils auraient dû l'être.

Le Comité a noté que les inventaires physiques des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs n'ont pas été effectués comme l'exigent les directives.

Gestion des ressources humaines

Le Comité a relevé les faiblesses suivantes en ce qui concerne la gestion des ressources humaines :

- a) Les échéanciers fixés pour l'évaluation des performances n'ont pas été respectés, même après l'ajustement des délais initiaux;
- b) L'administration des congés laissait à désirer à de nombreux égards;
- c) Les états de congés annuels du personnel international et local dans les bureaux de pays étaient tenus manuellement et de façon non systématique;
- d) Il y avait un fort taux de vacance de postes et des retards dans l'attribution de postes vacants;
- e) Aucun cadre de planification de la relève n'avait pas été formulé.

Consultants, experts et personnel temporaire

Le Comité a relevé les carences suivantes lors de plusieurs contrôles effectués dans ce domaine :

- a) Des consultants ont été engagés au titre de contrats de louage de services pour des durées plus longues que le maximum autorisé de 11 mois consécutifs;
- b) Des contrats de louage de services ont été prorogés sans respecter l'interruption obligatoire de quatre mois exigée par les directives;
- c) Les critères de sélection des personnes engagées au titre de contrats de louage de services n'étaient pas toujours formalisés comme l'exigent les directives;
- d) Les rapports semestriels que les bureaux de pays doivent présenter à la Division des ressources humaines n'ont pas été présentés par tous les bureaux.

Informatique

Le Comité a noté que divers bureaux de pays soit n'avaient pas leur propre plan de continuité des opérations ou plan antisinistre formalisé ou bien avaient un plan inadapté ne correspondant pas aux pratiques optimales.

Proiciels de gestion intégrés

Au cours du précédent exercice, un contrôle du système Atlas avait été effectué, au cours duquel un certain nombre de lacunes ou carences avaient été détectées. Durant l'exercice considéré, une société spécialisée a été chargée d'effectuer un contrôle de suivi sur les lacunes relevées. Toutefois, au moment de notre audit ce contrôle n'était pas encore terminé.

Audit interne

Le Comité a noté que la Division des services de contrôle interne mène ses travaux sur la base d'un programme de travail annuel. En 2006, la Division avait planifié 31 missions d'audit et d'évaluation de l'exécution de programmes, dont 2 ont été reportées et 1 a été annulée. En 2007, la Division avait planifié 21 missions d'audit, dont 3 ont été reportées et 1 a été annulée, le reste ayant été mené à bien.

Lors de ses contrôles des plans et rapports d'audit de la Division, le Comité a constaté que les contrôles effectués par la Division ne couvraient que des missions dans les bureaux de pays et l'examen des résultats d'audit relatifs à l'exécution nationale, tandis que ni le siège du FNUAP ni les questions relatives aux états financiers n'avaient été contrôlés.

En septembre 2006, l'Institut des auditeurs internes a évalué les travaux de la Division dans le cadre d'un examen critique par les pairs, mené à des fins d'assurance-qualité, sur la base des pratiques optimales du secteur et en fonction des normes définies par l'Institut.

À la suite de cet examen, la Division a obtenu une mention de « partiellement conforme » pour l'évaluation d'ensemble et de « globalement conforme » pour le respect du code de déontologie de l'Institut.

Constatations des auditeurs internes

Une liste détaillée des constatations importantes relevées par les auditeurs de la Division des services de contrôle interne est fournie dans le présent rapport.

Gestion des programmes et des projets, y compris les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

Le Comité a relevé diverses carences relatives au processus d'audit de l'exécution nationale et aux rapports reçus des auditeurs contrôlant les projets

d'exécution nationale. Parmi les éléments préoccupants figuraient le nombre de rapports d'audit sur des projets assortis de réserves, de projets pour lesquels aucun rapport d'audit n'a été obtenu et le manque d'homogénéité des normes d'information financière appliquées.

Le Comité a aussi relevé des carences en matière de sélection et de nomination des auditeurs, ainsi que des discordances dans la tenue des registres et bases de données concernant les résultats d'audit. Ces éléments sont abordés plus en détail dans le corps du rapport.

Activités productrices de recettes

Le Comité a noté que, bien qu'il existe un accord entre le Fonds et le PNUD prévoyant le remboursement des coûts sur une base mensuelle, les factures n'avaient été transmises au FNUAP qu'une fois par an.

Gestion des transports et des voyages

Le Comité a constaté des carences dans la gestion des voyages, avec des demandes d'autorisation ou de remboursement ainsi que des rapports qui étaient présentés tardivement.

Coordination interinstitutions

Il a été constaté que des mémorandums d'accord entre le Fonds et le PNUD soit n'étaient pas signés, soit avaient été signés tardivement. Ceci est préoccupant dans la mesure où le PNUD assure des fonctions administratives pour la plupart des bureaux de pays du FNUAP et gère des comptes bancaires pour certains d'entre eux.

Services d'achats

Le Fonds a créé une unité spécialisée, la Section des Services d'achats, basée à Copenhague. Cette unité effectue également des achats pour le compte de tiers. Le Comité s'est rendu dans les bureaux de la Section et a relevé plusieurs carences et aspects à améliorer dans la gestion des activités d'achat.

Passation par profits et pertes et cessions

Le Fonds a indiqué au Comité que les passations par profits et pertes s'élevaient à 132 147 dollars pour l'exercice.

Versements à titre gracieux

Le Fonds a indiqué au Comité qu'il n'a effectué qu'un seul versement à titre gracieux, d'un montant de 10 000 dollars, au cours de l'exercice.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

Le Fonds a signalé au Comité 11 cas de fraude avérée ou présumée. Quatre cas n'ont pas entraîné de perte financière, six ont provoqué des pertes d'un montant total de 72 777 dollars et un cas, pour lequel une enquête est en cours, pourrait entraîner une perte de 10 000 dollars.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Les principales figurent au paragraphe 9 du présent rapport.

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I), en date du 7 décembre 1946, de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 11 à 15.

4. Le Comité n'a pas contrôlé les activités du FNUAP relatives à sa stratégie de régionalisation, dans la mesure où celle-ci n'avait pas encore été menée à terme, ni la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts monétaires, qui était encore en cours.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis et a également permis à l'Administration de réagir à certaines conclusions provisoires. Pour la période considérée, il y a eu huit lettres d'observations.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

2. Coordination avec les services d'audit interne

8. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec la Division des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

3. Principales recommandations

9. Le Comité recommande principalement au FNUAP de faire ce qui suit :

a) **Se doter d'un plan de financement afin de provisionner le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service qui n'est pas encore financé (par. 43);**

b) **Se doter de méthodes de gestion des risques afin d'atténuer les risques découlant de la mise en œuvre des Normes IPSAS tout au long du projet (par. 47);**

c) **Examiner les préoccupations soulevées au sujet des postes inscrits au budget d'appui biennal (administration) qui sont financés au moyen des fonds alloués aux projets et prendre le cas échéant des mesures correctives, et appliquer lors de l'élaboration du budget le principe selon lequel les postes relevant du budget d'appui biennal devraient être exclusivement financés à l'aide de ce budget (par. 164);**

d) **Classer les rapports d'audit selon le type d'opinion exprimée (« opinion assortie d'une réserve », « impossibilité d'exprimer une opinion » ou « opinion nuancée par une observation ») dans la base de données, pour que l'importance de la réserve et son incidence soient bien mises en évidence; veiller à ce que les rapports d'audit soient saisis correctement dans la base; préciser la mission des auditeurs, y compris l'étendue exacte des vérifications portant sur les dépenses de projet et les éléments ayant motivé les opinions d'audit (par. 201);**

e) **Prendre des dispositions pratiques pour améliorer le taux de soumission des rapports d'audit des projets d'exécution nationale (par. 202);**

f) **Donner suite d'urgence, dans le cadre de ses opérations et activités de gestion, aux rapports d'audit sur les dépenses au titre de l'exécution nationale qui sont assortis d'une réserve (par. 203);**

g) **Faire en sorte que l'indépendance, l'affiliation à un organisme professionnel et l'application des Normes d'audit internationales fassent partie des critères de sélection des auditeurs, et veiller à ce que les auditeurs retenus lui transmettent les lettres de mission avant que les travaux d'audit ne soient effectués (par. 208);**

h) **Prendre des dispositions pour éliminer les écarts constatés en ce qui concerne les avances dans les rapports d'audit et le grand livre général, et appliquer des mesures et des contrôles dans tous les bureaux de pays et au siège**

pour rapprocher périodiquement les avances et les dépenses par projet (par. 258);

i) Ne comptabiliser comme recettes que le montant correspondant aux frais de recouvrement des coûts, porter au passif le montant des paiements anticipés non entièrement utilisés et ne plus assimiler à ses propres dépenses les dépenses afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers (par. 297);

j) S'assurer que la Division des services de contrôle interne contrôle davantage les questions touchant aux activités du siège et aux états financiers (par. 371).

10. Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 26, 29, 54, 59, 67, 72, 75, 79, 84, 88, 93, 99, 102, 106, 115, 120, 126, 133, 140, 145, 146, 154, 167, 174, 176, 182, 186, 221, 223, 229, 233, 245, 259, 274, 280, 285, 290, 304, 305, 316, 321, 331, 336, 344, 348, 355, 359, 364, 367 et 397. Elles n'abordent pas la question des sanctions ou mesures disciplinaires que l'Administration pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant régulièrement failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des instructions administratives et des directives connexes.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

11. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné les mesures prises par le Fonds des Nations Unies pour la population pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

12. Sur un total de 42 recommandations, 20 avaient été appliquées intégralement et 22 partiellement (voir annexe).

Recommandations partiellement mises en œuvre

13. Certaines recommandations n'ont été que partiellement mises en œuvre, principalement parce que leur application s'inscrit dans la durée et ne peut se faire intégralement et immédiatement du fait de la nature même des observations. Le Comité a également pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de certaines de ces recommandations.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

14. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices biennaux précédents qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué en annexe.

15. Sur les 22 recommandations partiellement mises en œuvre, 11 remontaient à l'exercice 2004-2005, les 11 autres remontant à l'exercice 2002-2003.

2. Aperçu général de la situation financière

Principaux ratios financiers

Tableau II.1

Principaux ratios financiers (ressources ordinaires)

Ratio	Exercice clos le 31 décembre			Dividende et diviseur du ratio de 2007 ^a
	2003	2005	2007	
Encaisse/total de l'actif ^b	0,07	0,01	0,001	820/626 750
Actif à court terme/passif à court terme (ratio de liquidité) ^c	3,03	3,21	3,840	625 750/162 983
Encaisse/passif ^d	0,22	0,04	0,003	820/256 387
Actif/passif ^e	3,03	3,21	2,440	626 750/256 387
Engagements non réglés/total du passif ^f	0,80	0,80	0,300	72 593/256 387

^a En millions de dollars des États-Unis.

^b Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^c Le ratio est favorable s'il est supérieur à 1.

^d Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^e Un ratio élevé est signe que les disponibilités sont suffisantes pour régler les dettes.

^f Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

16. L'analyse des ratios présentés au tableau II.1 montre que la situation financière du FNUAP est saine, bien que les ratios Disponibilités/total de l'actif et Disponibilités/passif semblent indiquer l'inverse. Cette situation s'explique par le fait que le Fonds a placé ses excédents de liquidités, à savoir 593,7 millions de dollars, contre 340,6 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, sous forme de dépôts à terme. Le Fonds conserve peu de liquidités afin d'obtenir le meilleur rendement possible. Le ratio Actif/passif s'est détérioré par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que le Fonds a comptabilisé pour la première fois les prestations dues à la cessation de service dans ses états financiers.

17. Le FNUAP a amélioré sa situation financière pendant l'exercice considéré, ainsi que le dénote le ratio de liquidités, et dispose de 3,84 dollars sous forme de placements à court terme (3,21 dollars pendant l'exercice 2004-2005) pour régler les intérêts dus pour chaque dollar emprunté. Il est généralement admis qu'il faut disposer d'un dollar pour régler les intérêts dus pour chaque dollar emprunté. La situation s'est améliorée par rapport à l'exercice biennal précédent en raison d'une reprise des activités étayée par la progression des contributions et par une diminution notable des engagements non réglés.

18. Le ratio de solvabilité joue également en faveur du FNUAP puisque celui-ci dispose de 2,44 dollars (3,21 dollars pendant l'exercice 2004-2005) pour régler les intérêts dus pour chaque dollar emprunté à long terme. Il est généralement admis qu'il faut disposer de deux dollars pour régler les intérêts dus pour chaque dollar emprunté. La situation s'est cependant détériorée par rapport à l'exercice précédent parce que le Fonds a comptabilisé pour la première fois les prestations dues à la cessation de service.

3. État des recettes et des dépenses

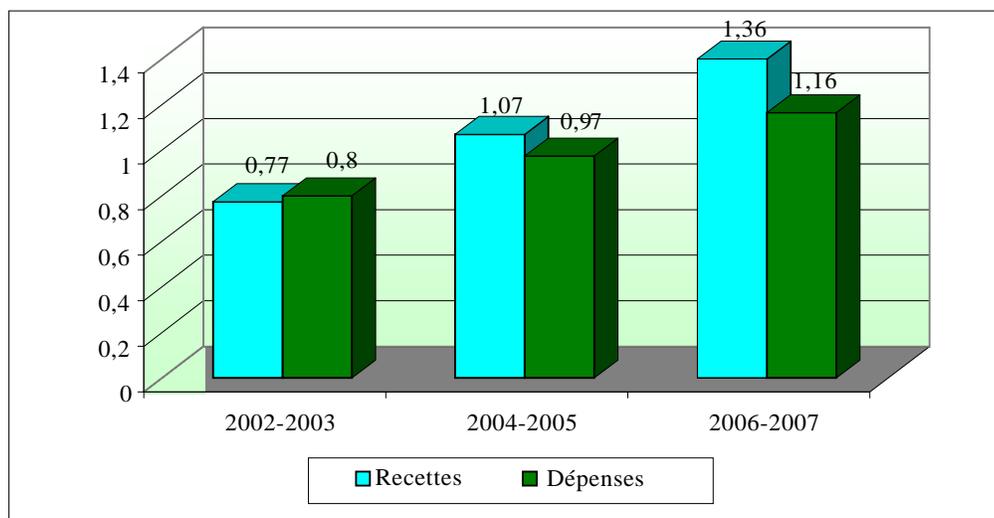
19. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 1 milliard 360 millions de dollars (1 milliard 70 millions de dollars en 2004-2005) et celui des dépenses à 1 milliard 160 millions de dollars (970 millions de dollars en 2004-2005), d'où un excédent de 192 millions de dollars. Les chiffres correspondants des exercices 2004-2005 et 2006-2007 sont donnés dans la figure II.I.

20. L'examen de l'exécution du budget du Fonds fait apparaître un excédent de 189,4 millions de dollars (92,2 millions de dollars en 2004-2005) après l'application d'ajustements pour créances douteuses et d'ajustements sur les exercices antérieurs. Cela s'explique par l'augmentation des contributions versées par les donateurs et par un montant de 33,7 millions de dollars émanant de l'organisation Americans for UNFPA qui a été versé au fonds de dotation privée.

21. Au total, 31,3 % des dépenses ont servi à financer les dépenses d'appui (dépenses touchant l'administration), contre 30,1 % en 2004-2005 et 35,3 % en 2002-2003.

Figure II.I
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis)



22. Les principales raisons de l'augmentation des dépenses (190 millions de dollars, soit 19,5 %) tiennent à la progression des contributions, elle-même suivie d'une augmentation des dépenses au titre du programme et des dépenses d'appui pendant l'exercice biennal.

Engagements non réglés

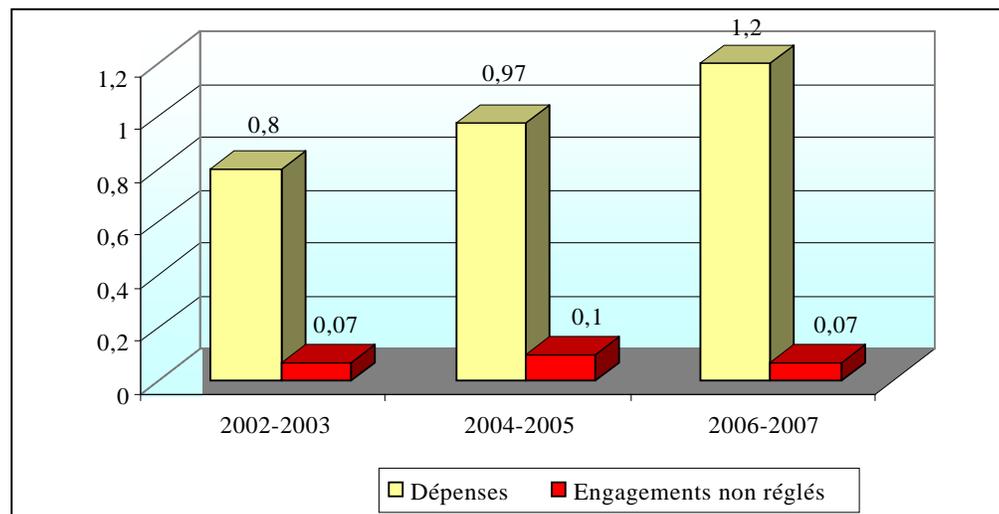
23. Au 31 décembre 2007, le montant des engagements non réglés s'élevait à 72,6 millions de dollars (99 millions de dollars en 2004-2005), soit 6 % du total des dépenses et une diminution de 26 millions (27 %) par rapport à l'exercice précédent. Dans la figure II.II, les engagements non réglés sont comparés au total des dépenses pour les exercices 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007. La diminution s'explique

par l'attention accrue portée aux engagements non réglés à la fin de l'exercice considéré.

Figure II.II

Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis)



4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

Comptes débiteurs – indemnité pour frais d'études

24. Le Comité a examiné les avances au titre de l'indemnité pour frais d'études afin d'évaluer dans quelle mesure elles pouvaient être recouvrées et a fait la constatation suivante : le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5 prévoit que si l'avance versée n'est pas liquidée après vérification définitive de la demande d'indemnité s'y rapportant, elle sera déduite des émoluments de l'intéressé, conformément au paragraphe 6.2 de l'instruction administrative ST/AI/1999/4. Toute avance consentie sera considérée comme une dette du fonctionnaire, qui en sera libéré lorsqu'il aura été certifié que l'intéressé a droit à l'indemnité, ou lorsque le montant correspondant aura été remboursé par le fonctionnaire. La retenue sur les émoluments de l'intéressé est opérée automatiquement trois mois après la fin de l'année scolaire ou universitaire pour les fonctionnaires en poste au Siège et quatre mois après la fin de l'année scolaire ou universitaire pour le personnel hors Siège.

25. Le Comité a noté qu'un montant net de 71 452 dollars, équivalant à la différence entre le montant des soldes créditeurs, soit 94 586 dollars, et le montant des soldes débiteurs, soit 166 038 dollars, figurait parmi le solde total des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études. Cela dénote un non-respect des dispositions de la circulaire ou une erreur de comptabilisation.

26. Le Comité recommande que le FNUAP liquide les sommes dues de longue date (soldes débiteurs et créditeurs) au titre de l'indemnité pour frais d'études et effectue périodiquement un rapprochement du compte, conformément au paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5.

27. Le FNUAP a informé le Comité que le solde net de 71 452 dollars comptabilisé au 31 décembre 2007 équivalait à la différence entre les soldes débiteurs et créditeurs et se décomposait comme suit : 8 392 dollars au titre des gains et pertes de change, 135 414 dollars concernant des montants qui ont été recouvrés mais qui n'ont pas été inscrits dans Atlas, un crédit de 94 586 dollars correspondant à des sommes recouvrées qui n'ont pas fait l'objet des ajustements correspondants et 22 232 dollars liés à des avances pour lesquelles une enquête est en cours. Depuis, le PNUD a comptabilisé les montants qui avaient été recouvrés mais qui n'avaient pas été inscrits dans Atlas et a apuré les comptes.

Comptes débiteurs – sommes à recevoir dans un an

28. Le Comité s'est intéressé aux sommes à recevoir dans un an et a évalué dans quelle mesure le Fonds pouvait compter recouvrer les montants dus. Le solde à recevoir, soit 216 020 dollars, comprenait un montant de 181 825 dollars dû depuis plus d'un an, ce qui laisse à penser qu'il n'est pas recouvrable et devrait être passé par profits et pertes ou faire l'objet d'une régularisation afin de corriger les erreurs éventuelles.

29. Le Comité recommande que le FNUAP adopte et mette en œuvre une politique concernant les possibilités de recouvrement des montants dus de longue date.

30. Le Fonds a informé le Comité qu'il avait examiné le compte en question et recensé les montants dus de longue date et qu'il passerait les écritures de régularisation en 2008. Il est également en contact avec d'autres organismes des Nations Unies afin de rapprocher les montants de ce type de façon continue. Il a informé le Comité qu'il disposait de lignes directrices afin d'examiner et de rapprocher les soldes à régler, y compris ceux concernant d'autres organismes des Nations Unies.

5. Réserves et soldes des fonds

31. Le FNUAP a fait état de trois types de réserves et soldes de fonds dans ses états financiers et en donne le détail dans l'état 4. Il s'agit de la réserve opérationnelle, de la réserve pour les locaux hors siège et du solde des fonds programmables.

32. Le montant de la réserve opérationnelle pour l'exercice considéré s'est élevé à 72,8 millions de dollars (70,2 millions de dollars en 2005), celui de la réserve pour les locaux hors siège a atteint 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005) et le solde des fonds programmables 292,6 millions de dollars (205,7 millions de dollars en 2005).

33. L'augmentation des réserves s'explique par un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant net de 189,4 millions de dollars, contre 92,2 millions en 2004-2005, alors même que le FNUAP a comptabilisé pour la première fois les prestations dues à la cessation de service dans ses états financiers, y compris les prestations d'assurance maladie qui représentent un montant de 93,4 millions de dollars.

34. Le montant total des réserves représente le montant équivalant au fonctionnement du Fonds pendant 232 jours, contre 210 jours pendant l'exercice biennal précédent. Cela signifie que les réserves du Fonds ont continué d'augmenter et que le FNUAP dispose de réserves suffisantes pour poursuivre les activités

inscrites au programme et financer les dépenses d'appui pendant plus d'un semestre, même en l'absence de nouvelles rentrées de fonds.

6. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie

35. En application des résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale, l'Administration a changé le mode de présentation de l'information financière sur les prestations dues à la cessation de service pour l'exercice considéré en la faisant figurer dans les états financiers proprement dits et non plus dans les notes afférentes aux états financiers de l'exercice considéré.

36. Les états financiers pour la période considérée font apparaître un montant de 93,4 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service (voir tableau II.2).

Tableau II.2

Charges à payer au 31 décembre 2007 au titre des prestations dues à la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Assurance maladie après la cessation de service.	72,8
Prime de rapatriement	8,7
Indemnité de départ	2,1
Engagements relatifs aux congés payés.	9,8
Total.	93,4

37. Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont déterminées dans le cadre d'une évaluation actuarielle indépendante et correspondent à la valeur actualisée des prestations qui seront versées aux retraités actuels et aux fonctionnaires en activité qui remplissent les conditions requises et dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient encore employés par le FNUAP au moment où ils feront valoir leurs droits à la retraite.

38. La prime de rapatriement est calculée en multipliant le nombre de fonctionnaires au service du FNUAP au 31 décembre 2007, par la durée prise en compte pour le calcul de la prime et le traitement mensuel moyen, moins 10 % pour tenir compte des fonctionnaires qui pourraient ne pas avoir droit à la prime.

39. L'indemnité de départ est calculée selon la formule suivante : 4 % des fonctionnaires au service du FNUAP au 31 décembre 2007 (nombre de fonctionnaires qui devraient faire valoir leurs droits à la retraite dans un avenir proche) multipliée par le nombre de mois pris en compte pour le versement de l'indemnité et le traitement mensuel moyen.

40. Les montants à prévoir au titre des congés annuels sont calculés en multipliant le nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2007, par le nombre moyen de jours de congé et le traitement mensuel moyen. Le Comité a constaté l'existence de plusieurs lacunes dans l'administration des congés, qui pourraient avoir une incidence sur l'exactitude des calculs.

41. Le Comité a validé le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service en se fondant sur l'évaluation actuarielle faite par un actuaire-conseil et sur ses propres procédures.

42. Le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soit 61,2 millions de dollars, est financé au moyen des réserves de fonctionnement et seuls 11,6 millions ne sont pas provisionnés.

43. Le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à se doter d'un plan de financement afin de provisionner le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service qui n'est pas encore financé.

7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

44. En application de la résolution 61/233 A de l'Assemblée générale et en réponse aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport A/61/350, le Comité a décidé de mener à bien une analyse des lacunes concernant la mise en œuvre des normes IPSAS et la modernisation des progiciels de gestion intégrés. Le Comité consultatif a estimé qu'il était souhaitable de disposer de progiciels qui tiennent pleinement compte des besoins découlant des normes IPSAS.

45. Le Comité a noté que le FNUAP s'était doté d'un plan bien pensé en vue de la mise en œuvre des Normes et avait choisi d'adopter deux normes dès 2008 (l'une concernant la constatation des dépenses en fonction des biens et des services reçus (en faisant appel au principe de l'enregistrement à réception) et l'autre la comptabilisation des produits provenant de contributions volontaires et d'accords de financement). La version 9.0 du système Atlas devrait entrer en service en 2008. Dans le plan de mise en service de la nouvelle version, le Fonds a indiqué que le système serait configuré de façon à intégrer les normes IPSAS chaque fois qu'il y avait lieu.

46. Le FNUAP partage son progiciel de gestion intégré (Atlas) avec d'autres organismes des Nations Unies, lesquels ont prévu de commencer à appliquer les Normes IPSAS en 2010. Cela posera des difficultés particulières en ceci que les organismes équipés d'Atlas utiliseront différentes normes comptables et que le progiciel sera mis à niveau pendant l'exercice biennal en cours.

47. Le Comité recommande que le FNUAP se dote de méthodes de gestion des risques afin d'atténuer les risques découlant de la mise en œuvre des normes IPSAS, tout au long du projet.

48. Selon l'information donnée par le FNUAP au Comité, le plan de mise en œuvre des Normes IPSAS fait suite à une demande de l'Assemblée générale et compte parmi les éléments prévus par les normes; de plus, le groupe interinstitutions chargé de la mise en œuvre des Normes a donné son aval à l'échéancier prévu à cet égard. Le Fonds fera part des préoccupations du Comité aux instances s'occupant des Normes. Il a également informé le Comité qu'il devrait peut-être reporter la mise en œuvre des normes relatives à la constatation des produits jusqu'en 2010.

8. Budgétisation et gestion axées sur les résultats

49. La gestion axée sur les résultats est une stratégie par laquelle une organisation veille à ce que ses activités, produits et services contribuent à l'obtention de

résultats clairement définis. Elle constitue un cadre de planification stratégique cohérent qui met l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience et la responsabilisation. Elle vise également à inciter les organismes à changer notablement leur mode de fonctionnement en les aidant à améliorer les résultats, à définir des résultats escomptés réalistes, à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés, à incorporer les enseignements tirés de l'expérience dans les décisions de gestion et à rendre compte des résultats obtenus.

50. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/FPA/2004/4) correspond au plan stratégique à moyen terme et au principal document directif du FNUAP. Il se compose d'un cadre de résultats stratégiques et d'un cadre intégré d'allocation des ressources. Le premier définit des résultats précis, des indicateurs permettant de suivre les progrès de l'organisation vers ces résultats et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Le second indique le montant estimatif des fonds nécessaires pour la période couverte.

51. Le cadre de résultats stratégiques constitue le principal schéma directeur du Fonds en ce qu'il l'aide à orienter ses activités vers la réalisation des objectifs arrêtés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il définit les résultats du Fonds sur le plan des objectifs et sur celui des réalisations. Il comporte trois objectifs – la santé de la procréation, la population et le développement, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – et six réalisations auxquels les programmes du Fonds contribueront par l'intermédiaire de leurs produits. Il impose également l'utilisation d'un ensemble défini d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis.

Indicateurs prévus dans le cadre de résultats stratégiques

52. Au paragraphe 127 de son rapport précédent (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a noté que les indicateurs retenus dans le cadre de résultats stratégiques pour les objectifs et réalisations n'étaient pas toujours clairement définis et n'indiquaient pas les résultats dont le FNUAP était responsable. Le Comité est revenu sur la question des indicateurs de réalisation présentés dans le cadre de résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Il a constaté que les indicateurs étaient d'ordre général et difficilement mesurables et n'étaient pas associés à des données de base et à des cibles annuelles qui auraient permis de dresser un bilan. On trouvera au tableau II.3 des exemples d'indicateurs de réalisation qui sont trop généraux et imprécis et qui ne sont pas associés à des données de base et à des cibles annuelles.

Tableau II.3

Indicateurs de réalisation trop imprécis

<i>Objectif</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Indicateur de réalisation</i>	<i>Observation du Comité</i>
Tous les couples et les individus doivent pouvoir jouir d'une bonne santé en matière de procréation, notamment en ce qui concerne la planification familiale et la santé sexuelle, et cela tout au long de leur vie.	Le contexte politique favorise la santé et les droits en matière de procréation.	Politiques nationales ou infranationales visant à accroître l'accès des jeunes à des services et des informations de qualité dans le domaine de la santé de la procréation	Les indicateurs sont généraux et difficilement mesurables et ne sont pas associés à des données de base et à des cibles.

<i>Objectif</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Indicateur de réalisation</i>	<i>Observation du Comité</i>
	La demande dans le domaine de la santé de la procréation est renforcée.	Proportion de femmes ayant le dernier mot dans les décisions concernant leur propre santé.	Les indicateurs sont généraux et difficilement mesurables et ne sont pas associés à des données de base et à des cibles.
Les pays se préoccupent des effets réciproques de la dynamique démographique, du développement durable et de la pauvreté, y compris les effets du VIH/sida.	Il est tenu compte dans les politiques, stratégies et plans nationaux, infranationaux et sectoriels des liens entre la population et le développement.	Mention expresse des liens entre population et pauvreté dans les politiques et plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté	Les indicateurs sont généraux et difficilement mesurables et ne sont pas associés à des données de base et à des cibles.
L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des réalités.	Les mécanismes institutionnels et les pratiques socioculturelles favorisent et protègent les droits des femmes et des filles et facilitent un traitement plus équitable des deux sexes.	Existence de partenariats avec la société civile qui favorisent efficacement l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits dans le domaine de la procréation.	Les indicateurs sont généraux et difficilement mesurables et ne sont pas associés à des données de base et à des cibles.

Source : DP/FPA/2004/4.

53. Le FNUAP rend compte de ses résultats afin d'informer ses partenaires et ses États membres des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de ses objectifs de développement. Faute d'indicateurs précis et mesurables, associés à des données de base et à des cibles, il aura du mal à suivre les progrès et à en rendre compte.

54. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de prévoir des indicateurs précis et mesurables dans son cadre de résultats stratégiques.

55. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait fait le nécessaire dans son nouveau cadre de résultats stratégiques afin de définir plus précisément les réalisations et indicateurs. **À la suite de l'examen consacré à l'exécution du cadre de résultats stratégiques en 2007, le Fonds a associé des données de base et des cibles aux indicateurs de résultat retenus dans son nouveau cadre de résultats stratégiques et celles-ci ont été portées à l'attention du Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2008.**

Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007

56. L'information figurant dans les annexes 2 et 3 du rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 [DP/FPA/2007 (Part I)] est fondée sur des données saisies dans le système de saisie en ligne (RDEF) par les bureaux de pays et les services du siège. Le Bureau de la planification stratégique a procédé à certaines vérifications et à certaines extractions qui ont été reprises dans les annexes. Cette information forme la base du rapport de synthèse présenté au Conseil d'administration.

57. Se fondant sur les annexes 2 et 3 du rapport de synthèse, le Comité a constaté que faute de cibles précises et pertinentes, il n'était pas possible de déterminer si le FNUAP avait progressé dans la réalisation de ses objectifs et l'obtention de ses réalisations. Le Fonds n'a arrêté aucune donnée de référence ni aucune cible au moment où il a choisi les indicateurs de réalisation du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. On trouvera dans le tableau II.4 des exemples de résultats obtenus entre 2004 et 2006 dont il est question aux annexes 2 et 3 du rapport de synthèse mais qui, faute de cibles précises pour la période considérée, ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure le Fonds a progressé.

Tableau II.4
Indicateurs de réalisation

<i>Indicateur de réalisation</i>	<i>Résultats obtenus en 2004</i>	<i>Résultats obtenus en 2006</i>	<i>Observations du Comité</i>
Pourcentage de pays – parmi ceux qui ont communiqué des données – dans lesquels le taux de prévalence contraceptive (méthodes modernes) s'établit à 30 % au moins	55	60	Il est impossible de savoir si le FNUAP a obtenu ce qu'il voulait pendant la période considérée puisqu'il n'avait pas fixé de cibles.
Nombre de pays dont la législation comporte des dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles	Au plan national : 25 Au plan infranational : 50	Au plan national : 37 Au plan infranational : 64	Il est impossible de savoir si le FNUAP a obtenu ce qu'il voulait pendant la période considérée puisqu'il n'avait pas fixé de cibles.
Nombre de bureaux de pays ayant beaucoup ou modérément contribué à la création d'une rubrique budgétaire nationale pour les contraceptifs et à accroître les sommes qui y sont allouées au fil des années	43	63	Il est impossible de savoir si le FNUAP a obtenu ce qu'il voulait pendant la période considérée puisqu'il n'avait pas fixé de cibles et n'avait pas défini ce qu'il entendait par une contribution majeure ou modeste.
Nombre de bureaux de pays ayant beaucoup ou modérément appuyé l'établissement de liens entre population et pauvreté dans les politiques et plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté	43	71	Il est impossible de savoir si le FNUAP a obtenu ce qu'il voulait pendant la période considérée puisqu'il n'avait pas fixé de cibles et n'avait pas défini ce qu'il entendait par un appui majeur ou modeste.

Source : DP/FPA/2007/7 (Part I).

58. L'absence de cibles pertinentes pour les indicateurs de réalisation a compliqué l'évaluation des résultats du FNUAP. S'il s'était doté de cibles précises et avait

choisi d'utiliser l'information communiquée en 2004 comme données de base, le Fonds aurait pu rendre compte des progrès effectivement accomplis jusqu'à la fin décembre 2006 pour atteindre les objectifs et parvenir aux réalisations exposés dans le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007.

59. Le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à veiller à ce que tous les indicateurs de réalisation soient associés à des données de référence et à fixer des cibles bien circonscrites pour les prochaines périodes.

Rapports annuels des bureaux de pays et des unités administratives du siège

60. Le Fonds a établi un rapport de synthèse sur l'exécution du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 afin de donner suite aux décisions 2004/7 et 2004/20 de son Conseil d'administration. On trouve à l'annexe 2 dudit rapport un tableau qui illustre les progrès accomplis en ce qui concerne les principaux indicateurs de réalisation. Le rapport fait fond sur les données et renseignements communiqués par les bureaux de pays et les unités administratives du siège.

61. Le FNUAP a demandé aux bureaux de pays d'établir des rapports annuels et de les soumettre en ligne par l'intermédiaire du système i-track, et en a fait de même avec les divisions, services et groupes du siège. Les rapports annuels comportent une analyse des résultats obtenus par chaque bureau de pays et division du siège, constituent un élément majeur du système de responsabilisation et de communication de l'information du Fonds et facilitent le suivi des objectifs et réalisations du plan pluriannuel de financement. Ils sont garants de l'efficacité des principes de gestion axée sur les résultats.

62. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait au paragraphe 126 de son rapport précédent, de corriger les lacunes des rapports annuels sur les résultats.

63. Les bureaux de pays avaient pour consigne de soumettre leur rapport annuel le 22 janvier 2007 au plus tard, compte tenu des lignes directrices sur la question datées du 28 septembre 2006. Les statistiques communiquées au Comité font apparaître que 87 bureaux de pays sur 118 (soit 74 %) ont présenté leur rapport dans les délais prescrits, 19 l'ont présenté avec un retard de moins de deux semaines et 12 avec un retard de plus de deux semaines.

64. Sur les 34 divisions, services et groupes que compte le siège, 8 (24 %) ont présenté leur rapport dans les délais prescrits et 26 l'ont présenté en retard.

65. La soumission tardive des rapports annuels tendrait à indiquer que les mesures de contrôle existantes ne suffisent pas à garantir le respect des délais. Cela pourrait compromettre la vérification des données relatives aux résultats et la communication d'une information récente au Conseil d'administration concernant la réalisation des objectifs et l'obtention des réalisations exposés dans le plan pluriannuel de financement.

66. Le Fonds a déclaré s'attacher à garantir la soumission des rapports dans les délais prescrits et a tenu compte de la nécessité de vérifier et valider les données communiquées directement par certaines entités dans le cadre de son nouveau plan stratégique.

67. Le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à veiller à ce que toutes les entités qui fournissent des données établissent et soumettent leurs rapports

annuels dans les délais prescrits afin que l'information puisse être vérifiée et compilée dans le cadre de l'établissement du rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel.

68. Le Fonds a informé le Comité que malgré des délais plus serrés pour l'établissement des rapports annuels de 2007, 115 bureaux de pays ont mis la dernière touche à leur rapport dans la semaine qui a suivi la date butoir, 5 bureaux ont demandé un délai supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles et 1 bureau a soumis un rapport commun à l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies. Les entités du siège ont également mieux tenu les délais en 2007 puisque 28 rapports annuels ont été soumis dans les délais, et seuls 6 rapports ont été soumis tardivement.

Éléments à l'appui des indicateurs de résultats

69. Le Comité a choisi au hasard six indicateurs de réalisation dans les annexes 1 et 2 du rapport de synthèse afin de déterminer si les données dont il était fait mention étaient étayées par des justificatifs.

70. Des données obtenues à partir de la base de données sous-tendant le système de saisie en ligne (RDEF) ont été fournies comme justificatifs. Les auditeurs les ont confrontées aux informations correspondantes figurant dans les annexes 1 et 2. Toutefois, ils n'ont pas pu vérifier leur exactitude puisque les seuls éléments fournis ont été extraits de la base de données au moyen de requêtes et de scripts. Les bureaux de pays procèdent à des autoévaluations, dont ils se servent pour établir leur plan annuel, et en envoient les résultats, par l'intermédiaire du système RDEF, au Bureau de la planification stratégique, qui effectue quelques opérations de validation sans pour autant vérifier les données par rapport à des justificatifs en bonne et due forme.

71. Le Comité sait que certains bureaux de pays ne disposent pas de moyens suffisants, mais il est crucial de veiller à ce que les éléments fournis à l'appui de l'information soient vérifiés et étayés par des documents en bonne et due forme, faute de quoi il est tout à fait possible que le rapport de synthèse fasse état de données erronées.

72. Le Comité a invité le FNUAP, qui a accepté, à se doter des mécanismes voulus pour veiller à ce que l'information communiquée par les bureaux de pays soit vérifiée et étayée par des documents en bonne et due forme.

73. Le FNUAP a informé le Comité qu'il était conscient des limites qui s'attachaient au fait que les bureaux de pays évaluaient eux-mêmes les données présentées dans les rapports annuels. Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, il a prévu de procéder à une enquête auprès de différents partenaires afin d'avoir un retour d'information sur sa programmation à l'occasion du prochain cycle. Il se propose également de vérifier les données et l'information présentées dans les rapports annuels de certains pays dans le cadre des audits de programme périodiques. Il a également fait savoir qu'il coopérait avec ses partenaires en vue d'arrêter une méthode d'enquête et une nomenclature harmonisées et qu'il étudiait la possibilité de conduire des enquêtes communes auprès de ses partenaires dans certains pays.

9. Gestion de la trésorerie

74. Le Comité a noté qu'un compte du grand livre intitulé « autres compensations » avait un solde de 940 654 dollars au 31 juillet 2007, inchangé par rapport au 31 décembre 2006, indiquant que les compensations n'avaient pas été effectuées. La description des transactions concernées indiquait qu'il s'agissait d'« assurances après la cessation de service » pour le personnel retraité. Le maintien dans les comptes de ces transactions anciennes était contraire aux dispositions de l'article 14.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

75. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il règle les transactions anciennes qui figurent dans le compte de compensation du grand livre.

76. Le FNUAP a indiqué que ce compte sert à enregistrer des provisions pour des charges à payer relatives au personnel. Il a reconnu que la description fournie (« autres compensations ») prête à confusion. Les transactions figurant dans le compte étaient correctes à la date indiquée, dans la mesure où elles étaient en attente de règlement ou en cours d'examen. Les montants faisaient l'objet d'un suivi périodique et étaient contrôlés à intervalles réguliers.

Chèques anciens non annulés

77. La règle 113.2 b) du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP précise que les relevés bancaires concernant les comptes dans lesquels sont déposés des fonds gérés par le FNUAP doivent être transmis à l'unité opérationnelle autorisée à décaisser des fonds de ces comptes pour qu'elle puisse faire les rapprochements bancaires. On estime que la pratique la plus favorable en matière de rapprochements bancaires est d'annuler tout chèque non encaissé six mois après la date d'émission. Ces chèques anciens devraient donc être annulés.

78. Le Comité a constaté que certains chèques émis en 2005 apparaissaient encore comme étant en instance dans les états de rapprochement bancaire au 31 décembre 2006.

79. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il veille à contrôler et annuler tous les chèques anciens en instance.

États de rapprochement bancaire non établis pour un bureau de pays

80. Les politiques et procédures du FNUAP précisent que les états de rapprochement pour les comptes bancaires du siège doivent être établis par le Service financier (c'est-à-dire l'assistant aux finances) comme le prévoit l'accord de prestation de services conclu avec le PNUD, puis transmis au coordonnateur du siège (spécialiste des finances) pour examen.

81. Le Comité a sélectionné un échantillon de trois mois de rapprochements bancaires et a constaté qu'aucun rapprochement n'avait été effectué pour le mois de juillet 2006 sur le compte en dollars des États-Unis.

82. D'autre part, l'état de rapprochement bancaire pour le compte en monnaie locale ne semblait pas avoir été contrôlé, car il n'était pas signé. Le Comité a reçu des documents attestant que des problèmes avaient été signalés à des membres du personnel du bureau de pays par le spécialiste des finances au siège. Cependant, aucun document n'indiquait que les problèmes signalés avaient été réglés ni que l'état de rapprochement bancaire avait ultérieurement été contrôlé et signé.

83. Le Comité a relevé qu'il n'y a actuellement aucune règle exigeant que les comptes bancaires des bureaux de pays soient contrôlés par des responsables du siège.

84. Le Comité recommande que le FNUAP rapproche et contrôle les comptes bancaires des bureaux de pays.

85. Le Fonds a expliqué que la responsabilité principale des rapprochements bancaires incombait au bureau de pays et indiqué que le rapprochement en question avait été finalisé ultérieurement. Le FNUAP a conseillé à la Division des services de contrôle interne de vérifier les rapprochements bancaires au cours de son prochain audit du bureau de pays en question. Le Service financier de New York reconnaît ses responsabilités concernant les rapprochements bancaires, dans la mesure où ceux-ci ont une incidence sur l'établissement et le contenu des états financiers. Le Service financier supervisera donc les rapprochements bancaires du bureau de pays.

Gestion de la petite caisse

86. Une circulaire datée du 30 août 2004 donne des directives concernant la gestion de la petite caisse dans les bureaux de pays. Elle dispose notamment qu'à intervalles réguliers le représentant du FNUAP ou la personne à qui cette tâche aura été déléguée comptera la petite caisse et effectuera un rapprochement des espèces détenues et du montant enregistré dans le livre de caisse et le compte Atlas correspondant. En plus de ces décomptes, des vérifications inopinées devront être faites de temps à autre pour confirmer que les instructions concernant la petite caisse sont bien respectées. Des justificatifs devront être établis à la suite de toute vérification de la petite caisse, qu'elle soit de routine ou inopinée, afin de constituer un dossier que pourront consulter les vérificateurs.

87. Dans le cadre de son examen de la gestion de la petite caisse, le Comité a noté que, dans plusieurs bureaux de pays, on ne trouvait aucune preuve des comptages manuels des espèces ni des rapprochements censés être effectués par le représentant ou ses délégués. Dans certains cas, les pièces justificatives correspondant aux transactions étaient insuffisantes et il n'y avait pas de justificatifs adéquats attestant d'un contrôle par une personne autorisée.

88. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que les bureaux de pays mettent en place des procédures adéquates de contrôle de la petite caisse afin de se conformer aux directives en la matière.

89. Le Fonds a signalé au Comité qu'il avait demandé aux bureaux de pays de mettre en banque le solde de la petite caisse au 31 décembre et d'ouvrir un nouveau solde au 1^{er} janvier et leur avait précisé que le respect des directives relatives à la gestion de la petite caisse ferait désormais partie de la liste de vérification que les bureaux de pays devront présenter.

10. Gestion des marchés dans les bureaux de pays

90. Le manuel relatif aux procédures d'achat du FNUAP dispose que les marchés d'un montant supérieur à 30 000 dollars des États-Unis font l'objet d'un appel d'offres sous pli fermé. Dans un bureau de pays, le Comité a constaté que les politiques et procédures en matière d'achats n'avaient pas été suivies. Ainsi :

a) L'appel d'offres n'avait pas fait l'objet d'une annonce dans la presse; des devis avaient cependant été sollicités auprès de certains fournisseurs parmi lesquels quatre seulement avaient répondu;

b) Le Comité n'a pas été en mesure de vérifier qu'une procédure à base de « plis fermés » (conformément aux directives de novembre 2005) avait été suivie, car :

i) L'un des soumissionnaires invités à faire une offre avait fourni tardivement, par courrier électronique, la documentation requise. Le FNUAP avait proposé d'octroyer une partie du marché à ce soumissionnaire, mais le Comité de contrôle des marchés avait émis un avis défavorable, jugeant ce partage du marché contraire aux procédures d'achat;

ii) Le bureau de pays n'a pas été en mesure de remettre au Comité un dossier contenant les plis fermés reçus des soumissionnaires;

iii) Les divers échanges qui ont eu lieu et l'examen de la correspondance et des minutes n'ont pas permis au Comité de s'assurer que les soumissionnaires étaient autorisés à être présents à l'ouverture des plis, que les plis étaient ouverts devant témoins et que les noms des soumissionnaires et les montants totaux étaient lus à voix haute et notés dans les minutes;

c) Un montant de 1,1 million de dollars approuvé par le Comité de contrôle des marchés différait du montant (1,2 million de dollars) apparaissant dans un contrat signé entre le FNUAP et un fournisseur; aucune raison n'a pu être donnée pour expliquer cet écart;

d) Le Comité n'a pas pu obtenir le motif de l'avance initiale de 25 % versée au prestataire, hormis le fait que celui-ci l'avait réclamée;

e) Aucune action juridique n'avait été engagée à l'encontre du prestataire pour récupérer la somme de 163 050 dollars due au FNUAP pour des services non fournis.

91. Le non-respect des procédures prévues pour les appels d'offres présente plusieurs risques : sélection de prestataires incompetents; contestations de la part des fournisseurs; non-réalisation des objectifs du projet; et pertes financières, ce dernier risque pouvant être évité si les précautions d'usage sont prises et les procédures respectées.

92. Le bureau de pays concerné a informé le Comité que :

a) L'appel d'offres n'avait pas été annoncé dans la presse parce qu'il s'agissait d'une situation d'urgence;

b) Les enveloppes contenant les offres techniques et financières des différents soumissionnaires n'ont pas été conservées en raison de l'urgence. Cependant, à la suite de ce cas, le bureau de pays a noté des améliorations à apporter et a adressé un certain nombre de recommandations au siège concernant une simplification des procédures et un assouplissement des règles dans les situations de ce type;

c) Suite au refus du Comité de contrôle des marchés, l'offre d'un soumissionnaire a été disqualifiée et l'ensemble du marché a été attribué à un autre prestataire;

d) En raison de l'urgence de la situation, le bureau de pays n'a pas été en mesure de contacter les soumissionnaires pour les inviter à assister à l'ouverture des plis. Ceci était conforme aux procédures d'achat qui exigent seulement que les bureaux de pays contactent les soumissionnaires lorsque cela est possible.

93. Le Comité recommande que le FNUAP fasse toute la lumière concernant le marché signalé et que des mesures soient prises pour remédier aux lacunes apparues dans la procédure d'appel d'offres.

94. Le FNUAP a informé le Comité que la Section des Services d'achats basée à Copenhague avait constitué des équipes d'appui régional dont le rôle est de conseiller les bureaux de pays sur les pratiques optimales en matière d'achat et que le contrôle de la conformité aux procédures applicables aux marchés était assuré par le Service financier et la Section des Services d'achats.

11. Gestion des biens durables

95. Les biens durables sont des produits ou du matériel dont la valeur unitaire atteint ou dépasse 1 000 dollars au moment de l'achat et qui ont une durée de vie utile d'au moins trois ans. Comme il est indiqué dans la note 22, la valeur de ces biens au 31 décembre 2007 s'établissait à 51 millions de dollars et avait baissé de 43 % par rapport aux 88,7 millions de l'exercice précédent. Cette baisse est due au fait qu'au 1^{er} janvier 2006 le FNUAP a transféré aux partenaires de réalisation les droits de propriété relatifs à tous les biens qu'il avait achetés pour leur usage exclusif.

Biens cédés pour lesquels les numéros de série et les étiquettes d'identification étaient manquants

96. Le Comité a vérifié une liste de biens durables cédés au cours de la période considérée et a constaté que certains biens n'avaient pas de numéros de série et n'étaient pas non plus correctement étiquetés.

97. Le numéro de série de certains biens mis hors service ou transférés n'était pas indiqué dans le registre des immobilisations, alors que c'est obligatoire. Sur un échantillon de 30 articles, 27 n'avaient pas de numéro de série. De plus, sur les 391 biens mis hors service ou transférés au cours de la période considérée, seuls 66 (17 %) apparaissaient dans le registre avec leur numéro de série.

98. Lorsque les biens ne sont pas correctement identifiés, il y a un risque de cession sans autorisation, qui peut entraîner des pertes pour l'organisation.

99. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il enregistre correctement dans le registre des actifs corporels tous les biens dont le Fonds est propriétaire, comme l'exigent les politiques et procédures.

100. Le FNUAP a informé le Comité que, pour tous les biens durables nouvellement enregistrés dans le registre des immobilisations du Fonds, on a porté les informations obligatoires citées ci-dessus. Les biens pour lesquels aucun numéro de série n'était indiqué avaient été enregistrés avant 2006, lorsque la saisie d'un numéro de série n'était pas obligatoire. Le FNUAP a aussi informé le Comité que tous les biens durables figurant sur le registre des immobilisations au siège avaient un numéro et pouvaient donc être identifiés, que toutes les cessions avaient été dûment autorisées par les responsables hiérarchiques et qu'il n'y avait pas de risque de fraude lié à des registres ne portant pas toutes les mentions voulues.

Cessions de biens durables

101. Dans un bureau de pays, le Comité a relevé qu'une autorisation de cession de matériels et fournitures d'une valeur de 95 375 dollars avait été obtenue du siège le 16 mai 2005, mais qu'à la date de l'audit, la cession n'avait pas eu lieu et les biens apparaissaient encore dans le registre des immobilisations. Il y a un risque que les chiffres de la note relative aux biens durables soient faux d'environ 95 375 dollars, car ils pourraient inclure des biens obsolètes ou endommagés qui auraient dû être cédés ou éliminés, et supprimés du registre des immobilisations.

102. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il donne suite aux autorisations de cession de tous les biens visés et ajuste en conséquence le registre des immobilisations.

Biens durables ne figurant pas dans le registre des immobilisations

103. Lors de l'inventaire physique des biens durables dans un bureau de pays, le Comité a relevé des biens appartenant au bureau de pays mais ne figurant pas dans le registre des immobilisations. Parmi ces biens, on comptait deux véhicules, des meubles et du matériel.

104. Le Comité a contrôlé l'exactitude du registre des immobilisations et constaté que les numéros d'identification des biens ne figuraient pas dans le registre. Lors de sa visite du bureau de pays, le Comité a été informé qu'Atlas ne tient plus compte des biens ayant dépassé un certain nombre d'années, même s'ils sont encore en service.

105. Il y a un risque de vol si ces biens ne sont pas inclus dans le registre des immobilisations. Il y a aussi un risque que ces biens aient encore une valeur comptable au moment où ils sont omis par le système, ce qui pourrait aboutir à une sous-évaluation des biens durables. Un examen mensuel du registre des immobilisations aurait permis de déceler des biens ayant été incorrectement exclus.

106. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il contrôle régulièrement le registre des immobilisations et conserve les justificatifs de ces contrôles.

107. Le FNUAP a informé le Comité qu'une fois un bien enregistré dans Atlas, il ne sera éliminé du registre des immobilisations que lors de sa mise hors service. Il a aussi indiqué que l'âge du bien n'avait pas d'incidence sur son enregistrement; par conséquent, il n'y avait pas de risque supplémentaire de vol ou de sous-évaluation lié à la tenue du registre.

12. Biens non durables

108. Les biens non durables sont les produits et le matériel dont la valeur unitaire n'atteint pas 1 500 dollars au moment de l'achat et dont la durée de vie utile est inférieure à cinq ans. Il y a cependant plusieurs exceptions.

109. L'article 14.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP indique qu'en vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est autorisé à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre promptement aux demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks est consignée dans les comptes comme un élément d'actif.

110. Dans le choix et l'application des méthodes comptables, le paragraphe 5 des normes comptables du système des Nations Unies impose le respect des principes de prudence, de la primauté de la substance sur la forme et du caractère significatif de l'information. En outre, le paragraphe 49 établit que la valeur des stocks (hors biens durables, mobilier et véhicules à moteur) doit être déclarée en fin d'exercice à l'actif des états financiers.

111. Le Comité a noté que la valeur des biens non durables n'était pas indiquée dans les états financiers, alors même qu'il en existait un stock d'une valeur considérable dans les entrepôts des fournisseurs.

Comptabilisation des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

112. Lors de son contrôle des états financiers définitifs du FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, le Comité a relevé que la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, soit 1,2 million de dollars, n'avait pas été enregistrée dans les états financiers comme l'exigent les règles applicables. Ceci peut signifier une sous-évaluation de l'actif dans les états financiers.

113. La section C.5.3 du manuel relatif aux procédures d'achat précise que la Section des Services d'achats est chargée des fonctions suivantes : a) constituer et gérer un stock régulateur de contraceptifs; b) établir des mises à jour et des rapports sur les activités du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs; c) se maintenir en contact avec l'assistant aux finances.

114. Les rapports financiers sur le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs et sur les trousseaux interinstitutions pour la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence indiquaient les durées de validité des stocks de contraceptifs (préservatifs et pilules) et des trousseaux. Ils indiquaient également la valeur financière de ces stocks, y compris pour les éléments en cours de production.

115. Le Comité recommande que le FNUAP porte à l'actif de ses états financiers la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.

116. Le FNUAP a informé le Comité que la valeur des produits appartenant au Programme mondial pour l'achat de contraceptifs était indiquée dans les notes relatives aux états financiers et qu'il allait veiller à ce que la valeur des stocks du Programme soit comptabilisée conformément aux normes IPSAS.

117. L'inclusion dans les notes ne suffit pas. En effet, l'article 14.10 du Règlement financier indique qu'en vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est autorisé à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre promptement aux demandes d'assistance urgentes. Mais la valeur d'inventaire de ces stocks doit apparaître à l'actif des états financiers, car les normes comptables du système des Nations Unies précisent que les stocks doivent figurer à l'actif du bilan, sous la rubrique Autres éléments d'actif.

118. Au cours de son examen des rapports financiers sur le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs et sur les trousseaux interinstitutions pour la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence, qui devaient être envoyés tous les mois au Service financier du siège, le Comité a constaté que ces rapports n'avaient été établis et envoyés que jusqu'en juillet 2007.

119. Le Service des achats a informé le Comité qu'il y avait en effet eu un hiatus au deuxième semestre 2007 en raison d'un manque de personnel provoqué par le départ du chef d'équipe. Cette situation de sous-effectif a été exacerbée par une forte demande de trousseaux et de produits fournis par le Programme, due à la situation dans le monde dans la dernière partie de 2007. Néanmoins, un rapport financier de fin d'année sur la valeur des stocks du Programme a été établi et transmis au Service financier.

120. La Section des Services d'achats du FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il remette au siège des états mensuels sur les stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.

121. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que la situation de sous-effectif avait été corrigée, que la Section avait été restructurée et comprenait maintenant un groupe distinct chargé des situations d'urgence et de la logistique, et que des rapports financiers seraient désormais présentés à un rythme trimestriel. La Section va aussi veiller, en collaboration avec le Service financier, à ce que la valeur des produits détenus par le Programme soit communiquée en temps voulu pour l'établissement des comptes annuels ainsi que pour l'élaboration d'autres éléments d'information financière exigés par les normes IPSAS. Le premier rapport trimestriel a été établi en mars 2008.

Gestion des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

122. Les procédures d'achat du FNUAP exigent, à la section C.5.8 du manuel, que le Service des achats établisse chaque année un programme d'examen de tous les stocks de contraceptifs dont le FNUAP a acquis la propriété. Les inspections doivent être conduites par un personnel spécialisé offrant toutes les garanties de compétence, de moralité et de sécurité. Le relevé de dénombrement doit être rapproché avec les registres tenus par l'assistant aux finances, à la date du dénombrement. Le Chef de la Section des Services d'achats doit examiner de près toutes les divergences et autres anomalies et présenter un rapport sur ses conclusions au Directeur de la Division des services de gestion. De plus, la section C.5.9 précise que le personnel qui effectue le dénombrement doit aussi fournir un rapport détaillé.

123. Il ressort des échanges avec le personnel de la Section des Services d'achats que la Section reçoit de ses fournisseurs un état mensuel indiquant les mouvements de stocks et les dates d'expiration des stocks détenus, mais qu'elle n'effectue pas elle-même l'inventaire physique décrit ci-dessus. Le Comité constate avec préoccupation que, pour un élément d'actif aussi essentiel que les stocks, il ne semblait pas prudent que le FNUAP confie intégralement aux fournisseurs le soin de garantir que les produits stockés pour son compte sont bien conformes, en termes de qualité et de quantité, aux caractéristiques prévues.

124. La Section des Services d'achats a dit être d'avis que les inspections devraient être menées par son propre personnel, dont les responsabilités seraient les suivantes :

- a) Vérifier que les stocks correspondent bien aux stocks figurant dans les rapports des fournisseurs;
- b) Inspecter les entrepôts des fournisseurs, afin de s'assurer que le stockage répond aux normes de base;
- c) Vérifier que des dispositions adéquates sont prises en matière de sécurité;

d) Contrôler l'étiquetage – les étiquettes devant comporter le numéro de lot et la date de fabrication;

e) Effectuer un contrôle visuel des stocks pour déceler tout signe éventuel de détérioration;

f) Vérifier que les articles ne sont pas entreposés ou empilés incorrectement et que les registres sont tenus convenablement.

125. La Section des Services d'achats a aussi informé le Comité qu'elle solliciterait un financement pour envoyer son personnel en mission d'inspection. Ces missions auraient lieu dès que les fonds seraient disponibles, si possible deux fois par an.

126. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait effectuer une inspection annuelle des stocks comme prévu par son manuel relatif aux procédures d'achat.

127. La Section des Services d'achats a informé le Comité que sa recommandation n'avait pas été appliquée en raison des restrictions imposées aux déplacements par le passé. Le FNUAP a indiqué que la Section avait effectué une visite chez le fournisseur des trousseaux interinstitutions en février 2008 et qu'à cette occasion, bien que l'inspection des stocks n'ait pas été au programme de la visite, elle avait constaté que des stocks se trouvaient sur le site.

13. Gestion des ressources humaines

Cycle d'évaluation et de perfectionnement des fonctionnaires

128. Au paragraphe 206 du rapport pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/5/Add.7, chap. II), le FNUAP est convenu : a) de procéder aux évaluations annuelles du comportement professionnel de façon régulière afin que des objectifs individuels pertinents et intéressants puissent être établis pour l'année suivante; b) de revoir les dates butoirs fixées pour la mise en œuvre du système d'évaluation du comportement professionnel; et c) d'assurer une surveillance régulière afin de garantir le respect des délais.

129. Le processus de notation du personnel est expliqué dans le guide du système d'évaluation et de perfectionnement des fonctionnaires. Le système est automatisé et les documents et rapports de notation sont remplis en ligne.

130. En étudiant la documentation se rapportant à l'évaluation du comportement professionnel et au développement des compétences, le Comité a constaté que les échéanciers fixés dans le guide (et révisés ultérieurement par la Division des ressources humaines) n'avaient pas été respectés pour les cycles de notation de 2005, 2006 et 2007.

131. Le FNUAP a déclaré que, dans le passé, pour des raisons diverses, les priorités organisationnelles n'étaient pas annoncées de façon régulière – d'où la difficulté de respecter les calendriers des évaluations – et que les échéances apparaissant dans le diagramme du cycle d'évaluation du guide n'avaient qu'une valeur indicative.

132. Le Comité a relevé que le taux d'achèvement de la phase 2 (facultative) du cycle de notation était resté relativement faible en 2006 et 2007 et que les différentes phases n'avaient pas toutes été achevées tant au siège que dans les bureaux de pays. Il a constaté une amélioration en 2006 par rapport à 2005.

133. Le FNUAP est convenu, comme le Comité le recommandait, de respecter les échéanciers fixés dans le guide pour l'évaluation et le perfectionnement des fonctionnaires.

134. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait déjà pris des dispositions pour assurer le respect des échéanciers – rappels hebdomadaires au cours du mois qui précède la date limite, possibilité pour les coordonnateurs de suivre le respect des échéanciers par leur unité, et fermeture du système à l'échéance fixée grâce à l'apposition systématique d'une estampille temporelle sur chaque formulaire soumis.

Administration des congés

135. Aux paragraphes 190 et 192 de son rapport pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a recommandé au FNUAP : a) d'améliorer les contrôles du processus d'administration des congés en faisant appliquer des pratiques normalisées dans toute l'organisation; b) de planifier raisonnablement à l'avance, de faire preuve de souplesse dans la gestion et de prévoir comme il se doit les remplacements dans toutes les unités, pour éviter que des membres du personnel ne perdent leurs congés excédentaires et pour améliorer le système de contrôle; et c) de veiller à ce que les systèmes d'administration des congés contiennent des données exactes permettant de déterminer le montant à provisionner au titre des congés.

136. Le FNUAP procède à l'administration des congés et à la tenue des registres correspondants conformément aux règles et procédures relatives au personnel en date d'octobre 1999.

137. En examinant une nouvelle fois les processus d'administration des congés à la lumière des directives, des procédures et du Règlement du personnel, le Comité a constaté les insuffisances suivantes :

- a) Dans plusieurs cas, les congés étaient enregistrés dans le système sans être accompagnés du formulaire de congé approuvé;
- b) Les demandes de congé n'étaient pas toujours remplies sur le formulaire standard;
- c) Les rapports Brio n'étaient pas vérifiés, signés ou datés par le superviseur et le fonctionnaire;
- d) Dans certains cas, un nombre excessif de jours de congé était reporté de mois en mois;
- e) Parfois, les états récapitulatifs des congés n'étaient pas disponibles ou n'avaient pas été actualisés;
- f) Les états de congés n'étaient pas tenus de façon homogène dans les différentes unités du siège et les bureaux de pays;
- g) Un seul fonctionnaire dûment formé était chargé de contrôler les congés dans chaque division, ce qui faisait qu'en son absence il n'y avait personne pour effectuer les tâches de gestion et d'administration liées aux congés; et
- h) Tous les gestionnaires des congés gèrent et administrent leurs propres congés. Le risque existe que ces derniers ne soient pas tous comptabilisés dans le système et les états de présence.

138. La Division des services de contrôle interne a également constaté diverses insuffisances concernant la tenue des états de présence et des congés dans certains des bureaux de pays dans lesquels elle a effectué des visites. Entre autres constatations, les états de présence n'étaient pas toujours actualisés, signés ou datés; les états de congés mensuels n'étaient pas signés par les fonctionnaires, les agents certificateurs et les superviseurs; les absences pour raisons officielles n'étaient pas justifiées au moyen d'autorisations de voyage approuvées; et les congés n'étaient pas justifiés par des formulaires de demande dûment remplis.

139. Compte tenu des anomalies et insuffisances susmentionnées, le Comité n'a pas été en mesure de se prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des soldes de jours de congé sur lesquels la vérification a porté. Faute de conserver les demandes de congé dans le dossier des fonctionnaires, on court le risque de ne pas pouvoir justifier l'autorisation de congé. Le risque se pose également que les congés pris ne soient pas comptabilisés dans le Système intégré de gestion (SIG).

140. Le Comité renouvelle sa recommandation, et le FNUAP a accepté, d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés.

141. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait demandé aux divisions du siège de nommer des moniteurs des congés, ainsi que des suppléants pour assurer le suivi en l'absence des moniteurs. Il avait également demandé aux divisions de veiller à ce que les moniteurs ne procèdent pas eux-mêmes à la comptabilisation de leurs congés, et que tous les intéressés reçoivent une formation au module de traitement des congés du système Atlas en avril et mai 2008, dans le cadre des préparatifs de l'implémentation de la deuxième phase d'Atlas. Il a en outre indiqué que les jours de présence des fonctionnaires administrés au siège étaient traités par le biais du SIG, qui avait été remplacé par Atlas, et que les absences de l'ensemble du personnel recruté localement dans les bureaux de pays étaient gérées par Atlas.

Montants à prévoir au titre des congés pour le personnel international et local des bureaux de pays

142. Des tests concernant les états de congés du personnel tant international que local ont été effectués dans six bureaux de pays. Il est ressorti des renseignements détaillés communiqués aux fins de la vérification que la comptabilisation des jours de congés accumulés se faisait manuellement pour toutes les catégories de personnel du FNUAP dans les bureaux de pays. Les informations reçues indiquaient en outre que les jours de congés accumulés n'étaient pas systématiquement comptabilisés pour tout le personnel international et local dans les bureaux de pays.

143. Le Comité a noté que l'exploitation d'un module de suivi des congés était prévue dans la prochaine phase d'application du système Atlas. Les précédentes constatations d'audit sur les données relatives aux congés ayant révélé que les états de congés n'étaient pas correctement mis à jour, le Comité craint que les montants à prévoir au titre des congés soient calculés à partir de données inexactes et incomplètes. Cela pourrait avoir entraîné une sous-estimation ou une surestimation des montants indiqués à ce titre dans les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, ainsi que des paiements excessifs ou insuffisants au titre des congés accumulés.

144. Le FNUAP a fait savoir au Comité que sa Direction des ressources humaines rééditerait les directives pour la comptabilisation des heures de travail et du temps de présence, ainsi qu'un guide d'utilisation du système en place. Ces consignes

seront adressées à tous les superviseurs, afin qu'eux-mêmes et leurs moniteurs des congés les appliquent. L'occasion sera saisie pour réaffirmer que l'administration et la comptabilisation des congés sont décentralisées et que, par conséquent, l'approbation des congés annuels est la responsabilité des responsables opérationnels, tout comme celle de veiller au respect des procédures établies pour les demandes de congés et la comptabilisation de ces derniers.

145. Le Comité recommande, et le FNUAP a accepté, de faire en sorte que les bureaux de pays tiennent des états de congés exacts et complets.

146. Le Comité recommande également, et le FNUAP a accepté, de demander à son fournisseur de services communs (le PNUD) de communiquer des données détaillées sur les congés avec les montants à prévoir au titre des congés dans les états financiers.

147. Le FNUAP a informé le Comité que les bureaux de pays devaient comptabiliser manuellement les congés des agents recrutés sur le plan international et les communiquer au siège pour qu'ils soient enregistrés dans le SIG. Par ailleurs, le système Atlas n'a pas la capacité de produire des rapports sur les jours de congés accumulés; néanmoins, les congés devant désormais être intégralement traités dans ce système, les feuilles de paie comprendront des informations sur les soldes de congés. La Division des ressources humaines procède à la révision des directives pour l'administration des congés. Elle les adressera aux moniteurs et à leurs suppléants, qui auront été formés au traitement des congés sur Atlas.

Postes vacants et planification de la relève

148. Dans le rapport précédent, le FNUAP a accepté, comme le recommandait le Comité, de réduire les délais de recrutement et d'intensifier ses efforts pour planifier les effectifs et la relève. Il est convenu que le plan de travail pour 2005 de la Division des ressources humaines comprendrait l'élaboration d'un cadre de planification de la relève, pour application en 2006.

149. Depuis que cette recommandation a été faite, le FNUAP a lancé un processus de « régionalisation » qui supposait des changements importants des plans d'effectifs et de la structure organisationnelle. Prenant note de ces modifications en cours, le Comité a examiné les délais de recrutement aux postes vacants pour évaluer l'efficacité et la rationalité du processus. Une liste de vacances pour 2006 et 2007 a été reçue de la Direction des ressources humaines, indiquant exactement les dates auxquelles les avis de vacance avaient été affichés et les postes pourvus.

150. Le Comité a constaté une amélioration générale des taux de vacance de postes et des délais nécessaires pour attribuer les postes à pourvoir en 2006 et 2007, mais il restait préoccupé par le pourcentage excessivement élevé de postes vacants et les délais d'attribution des postes, qui étaient encore supérieurs aux objectifs fixés et pourraient compromettre la capacité du FNUAP de répondre comme il convient à ses besoins. Selon le rapport du FNUAP sur ses effectifs, 23 postes d'administrateur (y compris les postes d'administrateur recruté sur le plan national) et 93 postes d'agent des services généraux (à l'échelle mondiale) étaient vacants au 31 août 2007.

151. Aucun cadre de planification de la relève n'avait été formulé au 31 décembre 2006, contrairement à ce que prévoyait le plan de travail de la Division des ressources humaines pour la période s'achevant le 31 décembre 2005. L'absence de

planification de la relève peut expliquer le nombre de postes vacants, ainsi que les délais d'attribution des postes à pourvoir.

152. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait commencé à mettre au point les éléments d'un cadre de planification de la relève et que l'absence d'un tel cadre n'était pas la principale cause des postes vacants et du retard dans l'attribution des postes à pourvoir. Au lieu de cela, les conditions de vie difficiles et les problèmes de sécurité rencontrés dans un certain nombre de lieux d'affectation, ainsi que la longueur des délais d'approbation par les gouvernements des nominations aux postes de représentant du FNUAP, avaient rendu difficiles le recrutement et l'affectation du personnel.

153. Le Comité relève que le FNUAP met au point un cadre de planification de la relève et un système de recrutement en ligne, mais il craint que le retard pris dans l'achèvement du cadre ne compromette la réalisation des objectifs du Fonds. Le processus de « régionalisation » en cours met également en lumière ce problème.

154. Le Comité recommande une nouvelle fois, et le FNUAP a accepté : a) de revoir et raccourcir les délais d'attribution des postes à pourvoir; et b) d'achever la mise au point du cadre de planification de la relève.

155. Le FNUAP a informé le Comité que sa Division des ressources humaines poursuivait ses campagnes de recrutement, avait établi des listes de candidats présélectionnés pour les postes les plus importants et continuait à envisager et mettre au point des systèmes (recrutement en ligne, notamment) et services propres à renforcer sa capacité de recherche des meilleurs candidats et à accélérer l'attribution des postes à pourvoir. En septembre 2007, elle avait mis en service la version élémentaire (phase I) du système de recrutement en ligne, qui permettait de recueillir les candidatures par le biais d'un système de « libre-service » sur le Web.

Agents engagés au titre de projets dont les fonctions relèvent du budget d'appui biennal

156. Le Comité a examiné la question du personnel recruté sur des postes financés à l'aide de fonds affectés aux projets mais dont les fonctions relèvent du budget d'appui biennal (administration) au paragraphe 89 de son précédent rapport (A/61/5/Add.7, chap. II). Au cours de la vérification intérimaire, des tests ont été effectués sur les échantillons utilisés pour l'exercice biennal 2004-2005.

157. Conformément aux dispositions 200 et suivantes du Règlement du personnel (ST/SGB/2002/2), applicables à tous les agents engagés par le Secrétaire général au titre de projets d'assistance technique, les termes « agents engagés au titre de projets » désignent les personnes qui sont nommées en vertu du Statut du personnel pour des projets des différents programmes d'assistance technique, à l'exception des personnes expressément recrutées pour des postes de la catégorie des services généraux et des personnes expressément recrutées en tant qu'experts associés en vertu d'accords bilatéraux entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements.

158. Certains fonctionnaires du FNUAP affectés à des tâches relevant du budget d'appui biennal étaient recrutés sur des postes de projet parce qu'il n'y avait pas suffisamment de crédits pour les recruter sur des postes financés au moyen dudit budget. Ces postes de projet n'avaient pas été approuvés par le Conseil d'administration en dépit du fait que les intéressés exerçaient des fonctions relevant du budget d'appui biennal.

159. Du fait de cette répartition des effectifs entre postes de projet et postes inscrits au budget d'appui biennal, les dépenses afférentes aux voyages, qui auraient dû être imputées sur le poste correspondant du budget d'appui biennal, l'ont été sur des fonds alloués aux projets, d'où les « économies » indiquées dans le budget d'appui biennal.

160. Le Comité a noté que des agents recrutés sur des postes inscrits au budget ordinaire relevant de la série 100 des dispositions du Règlement du personnel étaient affectés à des postes financés au titre des projets qui étaient réservés à des agents relevant de la série 200. Il a relevé, lors de son examen des lettres de nomination et des rapports d'évaluation du comportement professionnel et de développement des compétences, que ces documents ne précisaient pas les fonctions et les responsabilités des fonctionnaires à l'égard du projet pour lequel ils avaient été engagés. En conséquence, il était préoccupé par le fait que les agents engagés dans le cadre de contrats régis par la série 200 sur des postes financés au titre de projets n'exerçaient pas des fonctions liées aux projets alors que leurs postes auraient dû en fait être financés exclusivement au moyen du budget d'appui biennal.

161. Le Comité a étudié une liste des vacances de poste affichées en 2006. En examinant de près les titres de ces postes, il a constaté que les fonctions et responsabilités qui s'y rattachaient n'étaient pas liées uniquement à des projets et que les postes correspondants n'auraient pas dû être financés exclusivement à l'aide des fonds destinés aux projets.

162. Les montants recouverts au titre des activités d'achat pour le compte de tiers se sont élevés à 1,3 million de dollars pour 2006. Seuls les postes de trois fonctionnaires engagés sur des contrats de la série 100 étaient financés au moyen du budget d'appui biennal conformément au Règlement du personnel du FNUAP, tandis que 15 autres postes l'étaient au titre de projets. Le Comité a également pris note d'une liste des fonctionnaires chargés des achats dont les postes étaient financés au moyen des recettes des Services d'achats remboursables.

163. Conscient des contraintes budgétaires, des difficultés que présente la gestion d'une organisation complexe et du fait que certains postes ne peuvent être strictement répartis entre le budget d'appui biennal et les projets, le Comité n'en est pas moins préoccupé par les problèmes suivants :

a) Les postes de projet n'étaient pas prévus de façon détaillée dans le budget d'appui biennal de l'exercice 2006-2007 approuvé par le Conseil d'administration (alors qu'ils étaient décrits dans les programmes de pays);

b) Les postes financés au titre de projets dépendaient de la poursuite du financement de ces projets et il n'existait pas de directives concernant la marche à suivre lorsque ce financement serait épuisé;

c) Tous les fonctionnaires s'occupant des achats étaient recrutés sur des postes de budget alors que les ressources servant à financer ces postes provenaient des activités d'achat remboursables. Ce financement aurait dû provenir du budget d'appui biennal; et

d) Les fonctionnaires des achats recrutés sur des postes de projet ne participaient pas à l'exécution des projets correspondants.

164. Le Comité recommande une nouvelle fois au FNUAP :

a) **D'examiner les préoccupations soulevées au sujet des postes inscrits au budget d'appui biennal (administration) qui sont financés au moyen des fonds alloués aux projets et de prendre le cas échéant des mesures correctives;**

b) **D'appliquer lors de l'élaboration du budget le principe selon lequel les postes relevant du budget d'appui biennal devraient être exclusivement financés à l'aide de ce budget.**

165. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait créé un comité d'examen des postes de projet pour disposer d'un système de contrôles croisés lui permettant de mieux surveiller et réguler la création de postes financés au titre des programmes/projets au siège, et qu'il avait pour politique de publier des avis de vacance pour les postes financés au titre des projets et d'effectuer les recrutements dans le cadre d'une procédure dûment étayée d'appel aux candidatures. Il a en outre informé le Comité qu'il avait expliqué dans le détail ce à quoi devaient servir les fonds alloués aux programmes/projets, y compris l'utilisation de ces ressources pour financer les postes.

166. Le FNUAP comprend qu'il est nécessaire de disposer de définitions claires de la classification des coûts pour distinguer les postes inscrits au budget d'appui biennal de ceux financés au titre des programmes/projets. L'adoption d'une méthode de budgétisation axée sur les résultats devrait permettre de résoudre certains problèmes. L'étape suivante consisterait à formuler une définition harmonisée de la classification des dépenses du budget d'appui biennal par rapport aux ressources allouées aux programmes/projets. Comme l'a demandé le Conseil d'administration, le FNUAP collaborera avec le PNUD et l'UNICEF pour élaborer une définition harmonisée de la classification des coûts en vue de l'établissement du budget d'appui biennal de l'exercice 2010-2011. Le Fonds a informé le Comité que les postes des fonctionnaires des achats étaient financés principalement au moyen des recettes des activités d'achat pour le compte de tiers, et que ces activités étaient considérées comme des projets. Le FNUAP se propose d'équilibrer progressivement le nombre des postes imputés sur le budget d'appui biennal et celui des postes financés à l'aide des recettes des activités d'achat pour le compte de tiers, compte tenu des ressources disponibles du budget d'appui biennal.

167. Le Comité recommande au FNUAP de rechercher des méthodes pour définir la part des coûts afférents et du temps consacré aux activités relevant du budget d'appui biennal et aux activités de projet.

168. Le FNUAP a informé le Comité que sa politique de recouvrement des coûts visait à rembourser au budget d'appui biennal les fonds prélevés pour financer les activités autres que les activités de base.

14. Consultants, experts et personnel temporaire

Contrats de louage de services

169. Au paragraphe 164 de son précédent rapport (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a renouvelé sa recommandation relative aux accords de services spéciaux, tendant à ce que le FNUAP : a) présente les rapports d'évaluation en temps opportun; b) transmette ces rapports à l'unité qui effectue le recrutement; et c) rappelle aux unités à l'origine de la demande de services que les rémunérations ne peuvent être traitées qu'après la présentation des feuilles de présence et des rapports d'évaluation.

170. Le FNUAP a passé un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin que celui-ci administre les contrats de louage de services concernant le siège à compter de novembre 2003. L'objet de cet accord est de mettre en place un cadre pour la fourniture par l'UNOPS de services de gestion (nominations et administration, notamment) des ressources humaines, à l'intention du FNUAP. L'UNOPS applique ses propres directives pour les engagements au titre de contrats de louage de services. Ce sont elles qui doivent servir de référence pour l'utilisation de consultants et de vacataires par l'UNOPS dans le cadre de contrats de louage de services pour le compte du FNUAP.

171. Le Comité a examiné les engagements de consultants au titre de contrats de louage de services du point de vue de l'accessibilité des données et de l'efficacité des systèmes en place. Un contrat de louage de services est un instrument permettant de recruter des personnes qualifiées pour une courte durée, soit pour un projet donné soit pour un bureau du FNUAP.

Durée des contrats de louage de services

172. Selon les directives de l'UNOPS concernant les contrats de louage de services, ces derniers doivent avoir une durée maximale de 11 mois de service continu. Les prorogations ou nouveaux recrutements ne peuvent intervenir qu'après une période d'interruption obligatoire. La durée de service au titre des contrats de louage de services doit avoir un caractère limité, avec une période maximale de service continu de 11 mois de travail, soit un total de 239 jours de travail pour une période de 12 mois, quelle que soit la source de financement. La période de service continu désigne une période pendant laquelle les interruptions n'ont jamais excédé un mois.

173. Le Comité a relevé des cas dans lesquels les contrats de louage de services avaient été offerts pour une période excédant 11 mois consécutifs, et les contrats de consultants avaient été prolongés sans l'interruption obligatoire d'un mois. Aucune explication n'a pu être fournie quant à la raison pour laquelle ces contrats avaient été prolongés.

174. Le Comité recommande au FNUAP : a) d'étudier les conditions dans lesquelles des contrats de louage de services ont été prolongés; et b) de respecter les directives concernant la durée des engagements.

Procédures de sélection pour les engagements sur un contrat de louage de services

175. Les directives publiées par l'UNOPS prévoient d'utiliser le fichier de consultants dans le processus de sélection. Cependant, les modalités d'engagement n'étaient pas accompagnées de pièces justificatives suffisantes pour que l'on puisse vérifier si un processus de sélection concurrentiel, objectif et transparent avait bien été appliqué pour sélectionner le candidat le plus qualifié pour le poste.

176. Le FNUAP a accepté, comme le recommandait le Comité, de rendre compte par écrit des modalités de sélection suivies pour recruter sur des contrats de louage de services, afin d'en garantir la cohérence et la transparence.

*Accords de services spéciaux et contrats de louage de services :
rapports semestriels des bureaux de pays*

177. Au paragraphe 169 du précédent rapport (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a indiqué que FNUAP était convenu de veiller à ce que tous les bureaux de pays ayant contracté des accords de services spéciaux en cours établissent et soumettent au siège des rapports semestriels à ce sujet.

178. Le Comité a noté que le FNUAP avait mis en place sur le Web un système par le biais duquel les bureaux de terrain peuvent communiquer des données sur les contrats de louage de services en cours.

179. Les directives du PNUD sur le contrôle et le suivi de l'utilisation des contrats de louage de services et l'établissement de rapports les concernant prévoient que tous les bureaux de pays communiquent des rapports semestriels sur les contrats passés au cours de l'année. Le FNUAP se réfère à cette directive du PNUD pour traiter tous les contrats de louage de services.

180. Le Directeur de la Division des ressources humaines a adressé le 7 juin 2007 une note à l'ensemble des représentants, équipes de soutien aux pays et personnels des bureaux de pays, demandant que les bureaux extérieurs communiquent des données sur les contrats de louage de services en cours avant le 30 juin 2007 et les actualisent tous les six mois, la première mise à jour devant être effectuée pour le 31 décembre.

181. Sur les 120 bureaux de pays/équipes de soutien aux pays, 68 % ont communiqué des informations à la Division en 2007. Tant que les rapports semestriels n'auront pas tous été soumis, la Division ne disposera pas de toutes les données nécessaires pour contrôler les contrats de louage de services dans les bureaux de pays.

182. Le Comité recommande, et le FNUAP a accepté, de prendre des dispositions pratiques pour accroître le taux de présentation au siège des rapports semestriels sur les contrats de louage de services, en vue de respecter les dispositions des directives.

183. Le FNUAP applique les directives du PNUD pour traiter tous les contrats de louage de services passés localement dans les bureaux de pays. Il utilise ses propres directives pour les contrats internationaux et celles de l'UNOPS pour les contrats conclus au siège. Le Comité examinera ces arrangements lors de sa prochaine vérification.

15. Informatique

Plan antisinistre

184. Conformément aux directives du Service des systèmes intégrés de gestion du FNUAP, les bureaux de pays doivent s'être dotés d'un plan antisinistre pour protéger les données d'information locales. En cas de sinistre, ce plan aiderait chaque bureau à reprendre normalement ses activités.

185. Lors de son évaluation de l'ensemble des bureaux de pays visités, le Comité a constaté que ces derniers n'avaient pas de plan de continuité des opérations ou de plan antisinistre accompagné de la documentation voulue qui leur soit propre ou qu'ils avaient des plans inadaptés qui n'étaient pas conformes aux pratiques optimales. Sans plan antisinistre ou plan de continuité des opérations dûment

accompagné de la documentation nécessaire, diffusé et testé, les bureaux de pays du FNUAP ne pourraient pas rapidement reprendre leurs activités après un sinistre important. Cela pouvait avoir pour résultat que les utilisateurs ne sachent pas comment procéder en cas de sinistre et que les bureaux se retrouvent paralysés.

186. Les bureaux de pays du FNUAP ont accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre officiellement un plan antisinistre.

187. Le FNUAP a informé le Comité qu'il mettait constamment à niveau son infrastructure, notamment pour assurer la sécurité des systèmes informatiques, et que les institutions partenaires du système Atlas avaient conclu des arrangements, qui faisaient périodiquement l'objet de tests, pour mettre en œuvre un plan antisinistre global. D'autres dispositifs étaient en place pour protéger les documents importants et essentiels au siège et dans les bureaux de pays.

16. Gestion des programmes et des projets, y compris l'exécution nationale

Dépenses au titre de l'exécution nationale

188. Le FNUAP œuvre pour le développement en renforçant les capacités nationales, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Il privilégie l'exécution et la réalisation des programmes par les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales nationales. Cette approche fait partie intégrante de son plan stratégique pour 2008-2011.

189. Le FNUAP fait face à des obligations de plus en plus importantes pour ce qui est de rendre compte de l'emploi des fonds et des résultats obtenus. La modalité de l'exécution nationale fonctionne au moyen d'avances trimestrielles consenties aux partenaires de réalisation pour les activités à mener au cours du trimestre, compte tenu du solde existant à la fin du trimestre précédent. D'une conception simple, cette approche pose néanmoins des problèmes sur les plans de la programmation et de l'information financière. Le suivi des activités de programme est particulièrement difficile lorsque les interlocuteurs nationaux utilisent un système décentralisé. Cette difficulté est accrue par les problèmes d'effectifs rencontrés par les partenaires de réalisation. Les contraintes qui pèsent sur les infrastructures et les systèmes de communication ont également des incidences sur la qualité et la fiabilité de la gestion financière des programmes, dans la mesure où un suivi insuffisant peut aboutir à une comptabilisation inexacte des dépenses et, par voie de conséquence, à des rapports financiers contestables.

190. Le renforcement des capacités des partenaires de l'exécution nationale est un travail de longue haleine. Les questions relatives à cette modalité continueront de solliciter l'attention du FNUAP et l'appui de ses partenaires. Pour le FNUAP (et d'autres organisations) il est impératif de promouvoir l'exécution nationale en l'assortissant de conditions propres à garantir le respect du principe de responsabilité.

191. Lors de l'exercice biennal 2004-2005 (et des exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001), ayant constaté des problèmes concernant la justification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, le Comité a nuancé son opinion en publiant un rapport d'audit assorti d'une observation. Ces dépenses ne cessant de croître au FNUAP, il y a consacré un examen particulier au cours de son audit intérimaire (dépenses de 2006) et de l'audit final (dépenses de 2007). Il a examiné divers aspects du processus de vérification des dépenses au titre de l'exécution nationale, dans le cadre duquel des auditeurs externes indépendants sont engagés par

le FNUAP pour établir des rapports sur l'utilisation par les partenaires de réalisation des ressources allouées au titre de l'exécution nationale. Ses constatations sont détaillées ci-dessous.

Analyse des rapports et des résultats d'audit

192. L'objectif général de l'audit des plans de travail des projets réalisés en exécution nationale est d'obtenir une assurance raisonnable que les ressources du FNUAP sont gérées par les partenaires de réalisation conformément aux dispositions du descriptif de projet, du Programme de travail annuel et du mémorandum d'accord. Selon le Programme de travail annuel, 1 293 projets d'exécution nationale devaient faire l'objet d'un audit pour 2006 et 1 280 pour 2007. Le Comité a analysé les rapports d'audit correspondants pour compiler des statistiques et évaluer la validité des conclusions tirées par les auditeurs des projets d'exécution nationale. Le FNUAP a par la suite informé le Comité qu'il avait révisé les bases de données pour 2006 et 2007. Celles que le Comité avait examinées comprenaient 42 projets pour 2006 et 125 projets pour 2007 qui n'auraient pas dû y figurer, c'est-à-dire que le nombre des projets devant faire l'objet d'un audit était de 1 251 pour 2006 et de 1 155 pour 2007.

193. Le Comité a relevé que les rapports d'audits assortis d'une réserve portaient sur des dépenses au titre de l'exécution nationale d'un montant de 32,7 millions de dollars pour 2006 et de 10,2 millions de dollars (10 %) pour 2007. Il est préoccupé par la forte proportion de rapports assortis d'une réserve.

194. Les projets pour lesquels des rapports d'audit n'ont pas été obtenus représentaient 34 % (en 2006) et 31 % (en 2007) des dépenses soumises à vérification. Les rapports d'audit étant incomplets, le Comité (comme le FNUAP) n'a pas été en mesure d'évaluer pleinement les résultats des audits des projets d'exécution nationale.

195. Par la suite, le FNUAP a informé le Comité que les projets pour lesquels on ne disposait pas de rapport d'audit ne représentaient plus que 7 % des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale pour 2006 et 10 % pour 2007.

196. Le Comité a constaté que les rapports assortis d'une réserve n'étaient pas classés selon le type (« opinion assortie d'une réserve », « impossibilité d'exprimer une opinion » ou « opinion nuancée par une observation »), ce qui ne permettait pas de se rendre facilement compte de l'importance et de l'incidence desdites réserves.

197. En évaluant la pertinence des conclusions tirées par les auditeurs des projets d'exécution nationale pour 2006, le Comité a constaté que 4 rapports d'audit, sur un échantillon de 6 (soit 67 %) pour lesquels la base de données indiquait que les auditeurs n'avaient pas exprimé d'opinion, auraient dû être classés comme rapports sans réserve, et que 1 rapport d'audit, sur un échantillon de 15 (7 %), pour lequel la base de données indiquait qu'une opinion avec réserve avait été exprimée, aurait dû être également classé comme rapport sans réserve.

198. Le FNUAP a admis que le fait de classer les rapports d'audit des projets d'exécution nationale comme n'étant pas accompagnés d'une opinion pouvait prêter à confusion et informé le Comité qu'il avait déjà pris des dispositions pour ne plus utiliser cette catégorie, de sorte que les rapports seront désormais classés comme étant « assortis d'une réserve » ou « sans réserve ».

199. Pour 2007, le Comité a constaté qu'à la suite d'erreurs de saisie, 2 rapports d'audit sur un échantillon de 10 (20 %) avaient été intégrés dans la base de données comme étant assortis d'une réserve alors qu'ils auraient dû l'être comme étant « sans réserve ».

200. Le Comité a relevé que certains rapports d'audit n'étaient pas conformes au descriptif de la mission car l'étendue des travaux et les questions abordées dans les rapports de vérification variaient d'un rapport et d'un auditeur à l'autre.

201. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de classer les rapports d'audit selon le type d'opinion exprimée (« opinion assortie d'une réserve », « impossibilité d'exprimer une opinion » ou « opinion nuancée par une observation ») dans la base de données, pour que l'importance de la réserve et son incidence soient bien mises en évidence; b) de veiller à ce que les rapports d'audit soient saisis correctement dans la base; et c) de préciser la mission des auditeurs, y compris l'étendue exacte des vérifications portant sur les dépenses de projet et les éléments ayant motivés les opinions d'audit.

202. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des dispositions pratiques pour améliorer le taux de soumission des rapports d'audit des projets d'exécution nationale.

203. Le Comité a recommandé au FNUAP, qui en est convenu, de donner suite d'urgence, dans le cadre de ses opérations et activités de gestion, aux rapports d'audit sur les dépenses au titre de l'exécution nationale qui sont assortis d'une réserve.

204. Le FNUAP a informé le Comité que les saisies dans la base de données étaient effectuées par les bureaux de pays, qui n'avaient pas les capacités ou les compétences nécessaires pour classer par catégorie les opinions assorties d'une réserve. Il examinerait la question et prendrait les mesures qui s'imposent pour que les rapports d'audit soient saisis et classés correctement dans la base.

205. Le FNUAP est également convenu de définir précisément la mission d'audit et les éléments à prendre en considération pour exprimer une opinion. Il communiquerait de nouvelles directives sur la façon de qualifier et quantifier la cause de l'opinion exprimée.

Lettres de mission

206. Le Comité a examiné les lettres de mission des auditeurs des projets d'exécution nationale. Il a reçu communication des contrats standards de sous-traitance utilisés par le FNUAP, mais pas des lettres de mission. Il a appris de la Division des services de contrôle interne que les audits de projet n'étaient pas tous accompagnés d'une lettre de mission. Or, c'est le descriptif de la mission qui guide la vérification. Il en résulte un risque d'incertitude et d'équivoque quant au contenu de la mission et le risque également que les responsabilités des auditeurs ne soient pas clairement établies.

Sélection des auditeurs

207. Le Comité a examiné les critères de sélection des auditeurs des projets d'exécution nationale. Après s'être entretenu avec le personnel de la Division des services de contrôle interne et avoir examiné les minutes des comités d'appel d'offres, le Comité a constaté que les règles et pratiques du FNUAP concernant les

marchés avaient été appliquées pour la sélection des auditeurs. Les comités d'appel d'offres examinaient les capacités techniques du cabinet d'audit en prenant en considération le nombre d'associés et les honoraires demandés. D'autres critères – comme l'indépendance, l'affiliation à un organisme professionnel, l'application des Normes d'audit internationales et la capacité de l'auditeur d'exécuter ses travaux dans les délais fixés – n'étaient pas pris en compte. Le risque se pose donc que le Comité ne puisse se fier aux travaux effectués par les autres auditeurs et que la direction du FNUAP n'obtienne pas l'assurance que la vérification aurait dû lui procurer.

208. Le Comité recommande au FNUAP: a) de faire en sorte que l'indépendance, l'affiliation à un organisme professionnel et l'application des Normes d'audit internationales fassent partie des critères de sélection des auditeurs; et b) de veiller à ce que les auditeurs retenus lui transmettent les lettres de mission avant que les travaux d'audit ne soient effectués.

209. Le FNUAP a indiqué que les lettres de mission n'étaient pas expressément prévues dans ses règles, procédures et pratiques. Il n'en examinera pas moins la recommandation du Comité concernant la nécessité d'en établir, avec d'autres organismes des Nations Unies lors d'une réunion interinstitutions, afin d'harmoniser les pratiques en vue de l'application de l'approche harmonisée des transferts monétaires.

210. Le FNUAP a informé le Comité que la Division des services de contrôle interne étudierait la définition des missions des prochains audits des dépenses au titre de l'exécution nationale pour faire en sorte que, lors du choix des auditeurs, les services concernés prennent également en considération l'indépendance, l'affiliation aux organismes professionnels et la capacité de l'auditeur d'effectuer les travaux en temps voulu. Les directives en vigueur prévoient la possibilité pour les auditeurs des dépenses au titre de l'exécution nationale d'appliquer les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ou bien les normes usuelles de vérification généralement acceptées dans le pays qui ont été définies par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques.

Soumission des rapports d'audit de l'exécution nationale et saisie dans la base de données

211. Selon le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale, tous les rapports d'audit doivent être transmis à la Division des services de contrôle interne du FNUAP, avec copie au Service financier de la Division des services de gestion et à la division géographique intéressée du siège, au plus tard le 31 mars suivant la fin de l'année de l'audit.

212. Le Comité a interrogé le registre tenu par la Division des services de contrôle interne pour vérifier que tous les rapports avaient été communiqués au 31 mars 2007, pour 2006, et au 31 mars 2008, pour 2007. Il a constaté que 39 % et 48 % des rapports avaient été soumis après la date limite en 2006 et 2007, respectivement. Il a constaté en outre que, parmi les projets qui devaient faire l'objet d'un audit, il y en avait 18 % pour 2006 et 24 % pour 2007 qui n'avaient pas été vérifiés ou pour lesquels des rapports n'avaient pas été reçus des partenaires de réalisation ou des bureaux de pays.

213. Le FNUAP a informé le Comité que la base de données des projets d'exécution nationale indiquait au 18 juin 2008 que la situation s'était améliorée en ce qui

concerne les rapports d'audit encore attendus pour des projets qui auraient dû faire l'objet d'un audit, dont la proportion avait été ramenée à 5 % pour 2006 et 12 % pour 2007.

214. Le Comité a relevé que les bureaux de pays étaient tenus de saisir les rapports reçus des auditeurs et de les soumettre en version papier à la Division des services de contrôle interne. En comparant les rapports d'audit saisis dans la base de données pour 2006 et ceux qui figurent dans le registre des rapports dont la Division a eu communication, il a constaté que les rapports d'audit de 119 projets qui avaient été reçus par la Division n'avaient pas été saisis dans la base de données. En conséquence, l'exhaustivité et l'exactitude de la base de données des projets d'exécution nationale ne pouvaient pas être garanties.

215. Le FNUAP a reconnu qu'au moment de la réalisation de l'audit intérimaire, au dernier trimestre 2007, la Division avait enregistré la réception de 119 projets, qui n'avaient toutefois pas été saisis dans la base, mais cet oubli avait été corrigé par la suite.

216. Le Comité a également comparé le registre de soumission des rapports et la base de données afin de s'assurer que les rapports indiqués comme non reçus dans le registre n'avaient pas été saisis dans la base. Il a constaté que 81 projets audités en 2006 étaient enregistrés comme n'ayant pas de rapports d'audit mais qu'ils avaient été saisis comme étant accompagnés d'un rapport dans la base.

217. Le FNUAP a informé le Comité que le décompte des rapports enregistrés dans la base de données, qui s'effectuait en direct, ne concordait pas toujours avec celui des rapports soumis à la Division et enregistrés par celle-ci, en raison du décalage entre la saisie des rapports dans la base et leur réception, par courrier électronique, au siège.

218. Le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale prévoit de joindre aux rapports d'audit les attestations de dépenses/autorisations de financement et de dépense et les formulaires C, D et E, certifiés par les partenaires de réalisation et portant la signature et le cachet des auditeurs. Une case de saisie permet, dans la base de données, d'indiquer que la certification a été accomplie. Le Comité a interrogé les téléchargements effectués dans la base pour 2006 et 2007 en vue de quantifier la proportion et le nombre de projets pour lesquels la base indiquait qu'ils n'étaient pas accompagnés des documents comptables certifiés visés dans le mandat des auditeurs. Il a constaté qu'au moment de sa vérification 119 projets étaient dans ce cas pour 2006 et 126 pour 2007.

219. Les documents comptables demandés dans le mandat des auditeurs sont les suivants :

- a) Formulaire annuel d'inventaire des biens durables (formulaire C);
- b) Rapport annuel sur la situation des fonds (formulaire D);
- c) Rapport annuel sur les décaissements (formulaire E);
- d) Rapport sur les attestations de dépenses.

220. Les documents comptables n'ayant pas été certifiés comme prévu dans le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale, le Comité n'a pas pu obtenir une assurance raisonnable que les demandes de financement/rapports financiers périodiques et les rapports d'inventaire des biens durables donnaient une image

exacte et fiable de la réalité décrite et que les décaissements avaient été effectués en tenant compte des activités et budgets des projets.

221. Le Comité a invité le FNUAP, qui en est convenu, à faire en sorte : a) que tous les bureaux de pays soumettent les rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale pour le 31 mars suivant la fin de l'année de l'audit; et b) que les documents comptables soient individuellement certifiés par les auditeurs de ces dépenses.

222. Le FNUAP a reconnu que les documents comptables n'étaient pas individuellement certifiés par les auditeurs et indiqué qu'il prendrait des mesures pour renforcer les capacités de ses partenaires et des auditeurs des projets d'exécution nationale, afin de garantir le respect des dispositions pertinentes à l'avenir.

223. Le Comité recommande au FNUAP : a) d'appliquer des contrôles pour faire en sorte que l'information soit enregistrée de façon correcte et exhaustive tant dans le registre de soumission des rapports que dans la base de données des projets d'exécution nationale; et b) d'intégrer un indicateur mesurable dans le « tableau de bord de gestion » de chaque bureau de pays pour évaluer les progrès réalisés dans la soumission des rapports d'audit.

224. Le FNUAP a informé le Comité qu'il vérifiait périodiquement la base de données des projets d'exécution nationale et relançait les bureaux de pays qui étaient en retard pour qu'ils soumettent leurs rapports d'audit et les saisissent dans la base de données. Il avait institué des procédures de contrôle de la qualité visant à garantir la saisie et le classement corrects des rapports d'audit dans la base, et continuerait à les renforcer.

225. Le FNUAP a informé le Comité qu'il envisageait de déployer les tableaux de bord de gestion dans les bureaux de pays en 2009 (le tableau de bord actuel ne concernait que le Siège). Il sera alors possible de suivre les rapports d'audit établis à l'échelon local par le biais de ces instruments.

Plans d'audit incomplets

226. Les bureaux de pays sont tenus de soumettre à la Division des services de contrôle interne des plans d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale pour le 31 octobre de chaque année. Le mandat des auditeurs prévoit que chaque projet d'exécution nationale dont les dépenses sont égales ou supérieures à 50 000 dollars doit faire l'objet d'un audit chaque année ou au moins une fois au cours de son exécution. La Division des services de contrôle interne examine les plans d'audit pour garantir que tous les projets sont vérifiés comme prévu.

227. En examinant les téléchargements dans la base de données des plans d'audit pour 2006 et 2007, le Comité a constaté que certains plans n'étaient pas complets ou n'avaient pas du tout été établis. Le risque se pose donc que des projets qui devraient faire l'objet d'un audit ne le soient pas et que la Division ne puisse évaluer la validité du plan d'audit et garantir qu'il porte sur tous les projets devant être vérifiés.

Plans d'audit soumis tardivement

228. Le Comité a examiné les téléchargements de plans d'audit pour 2006 et 2007 pour vérifier que tous les plans avaient été mis au point avant le 31 octobre afin que

la Division des services de contrôle interne puisse les examiner et les approuver avant le début des audits. Il a constaté que plusieurs bureaux de pays avaient établi leurs plans après la date limite.

229. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que tous les bureaux de pays achèvent et soumettent leurs plans d'audit dans les délais fixés; et b) d'examiner la base de données pour vérifier que tous les plans d'audit sont complets.

230. Le FNUAP a informé le Comité que la gestion de la base de données des projets d'exécution nationale avait été transférée de la Division des services de contrôle interne à la direction du Fonds.

Choix des audits

231. D'après le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale, chaque projet dont les dépenses sont égales ou supérieures à 50 000 dollars doit faire l'objet d'un audit chaque année ou au moins une fois au cours de son exécution.

232. La Division des services de contrôle interne examine les plans de travail des partenaires de réalisation et des bureaux de pays pour vérifier que les audits prévus des projets ont bien été réalisés. Le Comité a constaté que la Division procède effectivement à cet examen lorsque les dépenses sont supérieures ou égales à 50 000 dollars, mais qu'elle ne le fait pas pour s'assurer que les projets dont les dépenses sont inférieures à 50 000 dollars et qui arrivent en fin d'exécution figurent dans le plan de travail. Le risque se pose que ces projets ne fassent pas l'objet d'un audit au moins une fois au cours de leur exécution, comme le prévoit le mandat des auditeurs, car la Division s'en remet aux bureaux de pays et aux partenaires de réalisation pour qu'ils inscrivent ces projets dans leurs plans d'audit.

233. Le Comité recommande à la Division des services de contrôle interne d'élargir son examen des projets devant être soumis à un audit afin de faire en sorte que tous les projets soient vérifiés au moins une fois au cours de leur exécution, comme prévu dans le mandat des auditeurs des projets d'exécution nationale.

234. Le FNUAP a informé le Comité que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait recommandé en 2007 de transférer la responsabilité de la base de données des projets d'exécution nationale de la Division des services de contrôle interne à la direction du Fonds.

235. Le FNUAP a indiqué qu'il examinait périodiquement la base de données et relançait les bureaux de pays qui étaient en retard pour qu'ils soumettent leurs rapports d'audit et communiquent les données manquantes. Il intégrerait dans son examen des projets devant faire l'objet d'un audit ceux dont les dépenses étaient inférieures à 50 000 dollars, qui arrivaient en fin d'exécution et n'avaient pas encore été vérifiés, afin qu'ils figurent dans le plan d'audit. La vérification des comptes des projets d'exécution nationale fait également partie du programme de contrôle interne de la Division et elle est systématiquement examinée lors des évaluations des bureaux de pays.

Attestations de dépenses

236. Avant de recevoir une avance, le partenaire de réalisation communique au FNUAP des prévisions de dépenses pour le trimestre suivant. À la fin du trimestre,

il établit une attestation de dépenses, qui comprend le montant des dépenses effectivement engagées au cours du trimestre passé et celui des prévisions du trimestre suivant. Le partenaire de réalisation doit remplir quatre attestations par année.

237. Les dépenses par trimestre, apparaissant dans les attestations, ont été additionnées pour les deux années de l'exercice biennal 2006-2007. Le montant obtenu a été comparé aux dépenses enregistrées dans la base de données des projets d'exécution nationale. Ces dépenses (d'après les attestations) ont été comptabilisées dans la monnaie du pays du partenaire de réalisation.

238. Les dépenses comptabilisées dans la base de données en dollars des États-Unis (après conversion du montant en monnaie locale) ont été comparées avec les dépenses inscrites dans le grand livre général d'Atlas. Le Comité a noté plusieurs écarts, qui sont décrits ci-dessous.

Dépenses au titre de l'exécution nationale pour 2006

239. Le Comité a constaté que pour 5 projets, sur un échantillon de 25 (soit 20 %), aucune attestation de dépenses n'avait été soumise avec les rapports d'audit. Dans ces cas, les dépenses comptabilisées dans le rapport annuel sur les décaissements (formulaire E) ont été utilisées pour calculer celles de l'année entière afin que le Comité puisse rapprocher le montant total des chiffres figurant dans la base de données et le grand livre général. Il a relevé des écarts importants entre les dépenses comptabilisées dans Atlas et celles indiquées dans la base.

240. Pour 4 projets, sur l'échantillon de 25 (17 %), les attestations soumises avec les rapports d'audit étaient incomplètes (elles n'avaient pas toutes été soumises) ou incorrectes. Dans ces cas, les dépenses apparaissant dans le formulaire E ont été utilisées pour calculer celles de l'année afin que le Comité puisse rapprocher le montant total des dépenses des chiffres figurant dans la base de données et le grand livre général. Dans un cas, alors qu'elles avaient été enregistrées dans la monnaie locale, les dépenses étaient comptabilisées en dollars sur les formulaires D et E et dans le grand livre général.

241. Le Comité a relevé que pour 10 projets (40 % de l'échantillon de 25), le montant des dépenses en monnaie locale calculé d'après l'attestation ou le formulaire E ne concordait pas avec celui enregistré dans la base de données des projets d'exécution nationale.

242. Le Comité a également constaté que pour 23 projets (92 %), les dépenses enregistrées en dollars dans la base de données ne concordaient pas avec celles comptabilisées dans le grand livre général.

Dépenses au titre de l'exécution nationale pour 2007

243. En ce qui concerne les dépenses au titre de l'exécution nationale pour 2007, le Comité a constaté que pour 24 projets, sur un échantillon de 25 (96 %), le solde en fin d'année dans Atlas ne concordait pas avec le montant des dépenses enregistrées dans la base de données.

244. Le Comité a également constaté que pour 7 projets, sur un échantillon de 25 (28 %), le solde en fin d'année apparaissant dans la base de données ne concordait pas avec le solde indiqué dans le rapport sur les attestations de dépenses.

245. Le Comité recommande au FNUAP d'examiner tous les écarts entre les attestations de dépenses, les rapports d'audit, Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale.

246. Le FNUAP a informé le Comité que le montant en dollars des dépenses enregistrées dans la base de données avait été directement déduit du montant des dépenses comptabilisées dans le grand livre général; il avait aligné les deux systèmes et était en mesure d'expliquer tous les écarts. Par ailleurs, les montants en monnaie locale des dépenses au titre de l'exécution nationale étant convertis par Atlas au taux de change opérationnel de l'ONU à la fin du trimestre, la valeur des dépenses enregistrées dans la base de données devrait correspondre exactement à celle des dépenses comptabilisées dans le grand livre général.

247. Le FNUAP a également informé le Comité qu'il ferait en sorte que sa direction vérifie tous les écarts entre les attestations de dépenses, les rapports d'audit, Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale et continuerait à exiger des bureaux de pays qu'ils communiquent des rapports d'audit complets. Il examinerait tous les rapports assortis d'une réserve. Lorsque les dépenses sont chiffrées, il veillera, le cas échéant, à ce que les ajustements nécessaires soient effectués dans Atlas, comme dans le cas où les bureaux de pays demandent à la Division des services de gestion de passer par profits et pertes des avances de fonctionnement irrécouvrables.

Avances de fonctionnement

248. Le FNUAP verse directement des fonds aux pouvoirs publics et organisations non gouvernementales (partenaires de réalisation) pour l'exécution de projets qui répondent à ses objectifs programmatiques. Ces sommes sont avancées aux partenaires de réalisation sur la base des descriptifs de projet signés, et inscrites comme une avance dans les documents comptables du FNUAP. Avant de recevoir l'avance, le partenaire de réalisation communique au Fonds les prévisions de dépenses du trimestre suivant. En fin de trimestre, il remplit l'attestation de dépenses, qui comprend les dépenses effectives du trimestre passé et les prévisions du trimestre suivant. Le bureau de pays enregistre les dépenses effectives imputées sur l'avance et verse une nouvelle avance pour le trimestre suivant.

249. Un échantillon de 33 projets d'exécution nationale a été examiné pour déterminer si le solde des avances inscrit dans le rapport annuel sur la situation des fonds (formulaire D) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 concordait avec celui inscrit dans le grand livre général (Atlas) au 31 décembre 2007. Le Comité a constaté que pour 19 projets (58 % de l'échantillon), le solde figurant dans le formulaire D du rapport d'audit ne concordait pas avec le solde du grand livre général au 31 décembre 2007.

250. Cette constatation met en évidence l'insuffisance du suivi et des contrôles exercés par les bureaux de pays en ce qui concerne les dépenses et les avances au titre des projets.

251. Le risque se pose que les rapports d'audit des projets d'exécution nationale qui ont été compilés ne soient pas fiables ou que les avances consenties et les dépenses engagées ne soient pas rigoureusement comptabilisées dans le grand livre général.

252. Un état chronologique des avances de fonctionnement au 31 décembre 2007 a été présenté au Comité. L'analyse chronologique est actualisée lorsque des avances sont versées, des dépenses effectives enregistrées et des ajustements opérés. Le

classement est effectué selon le principe « premier entré, premier sorti » et « dernier entré, dernier sorti ». Ainsi, la première avance sert à couvrir la première dépense et la dernière dépense est imputée sur la dernière avance versée. Le trimestre au cours duquel l'avance est consentie et celui au cours duquel la dépense est engagée sont pris en considération. Les avances de fonctionnement devraient être régularisées après chaque trimestre lorsque l'organe d'exécution fournit son attestation de dépenses. Selon ce système, aucune avance ne devrait rester non régularisée pendant plus de 181 jours (six mois).

253. En analysant l'état chronologique des avances de fonctionnement au 31 décembre 2007, le Comité a constaté que des avances consenties de longue date n'avaient pas été régularisées. Cette constatation met en évidence l'absence de suivi et de contrôle des avances non régularisées et des avances exigibles. Les avances non régularisées correspondent à la différence entre les avances versées et les avances exigibles.

254. Le Comité a fait les constatations ci-après en s'appuyant sur l'état chronologique des avances :

a) Un montant de 2 millions de dollars – soit 15,6 % du montant total des avances de fonctionnement (13,2 millions) – n'avait pas été régularisé depuis plus de 361 jours;

b) Un montant de 3,7 millions – 28,3 % du montant total – n'avait pas été régularisé depuis plus de 181 jours;

c) Un montant de 1 010 000 dollars – 82,4 % du montant total des avances de fonctionnement consenties à des organismes des Nations Unies – n'avait pas été régularisé depuis plus de 181 jours, dont 532 703 dollars (43,3 %) depuis plus de 361 jours;

d) Un montant de 2 millions – 27,3 % du montant total des avances consenties à des gouvernements n'avait pas été régularisé depuis plus de 181 jours.

255. Le FNUAP avait un peu progressé dans la régularisation des avances datant de l'exercice précédent.

256. Le Comité a sélectionné un autre échantillon de huit avances non régularisées pour vérifier si l'état chronologique était exact. Il a constaté que trois avances n'avaient pas été enregistrées correctement dans l'état au 31 décembre 2007.

257. Le risque se pose que les avances non régularisées ne soient pas recouvrées auprès des partenaires de réalisation, ce qui pourrait également avoir des incidences sur l'exécution des projets. Compte tenu des écarts observés en ce qui concerne les avances de fonctionnement entre les rapports d'audit des projets d'exécution nationale et le grand livre général au 31 décembre 2007, le Comité craint que le montant comptabilisé dans les états financiers ne soit pas exact.

258. Le Comité recommande au FNUAP de prendre des dispositions pour éliminer les écarts constatés en ce qui concerne les avances dans les rapports d'audit et le grand livre général, et d'appliquer des mesures et des contrôles dans tous les bureaux de pays et au siège pour rapprocher périodiquement les avances et les dépenses par projet.

259. Le Comité recommande au FNUAP : a) de prendre des dispositions pour régulariser les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir

que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues; et b) de veiller à ce que l'état chronologique des avances de fonctionnement soit établi correctement.

260. Le FNUAP a informé le Comité que les discordances constatées entre le formulaire D et le grand livre général résultaient d'un manque de synchronisation. Les formulaires D et E n'étaient pas reçus avant le mois de mars de l'année suivant l'audit, alors que les comptes étaient déjà clos, ce qui ne permettait pas d'opérer les ajustements nécessaires afin que les formulaires coïncident avec le grand livre général en fin d'exercice. En conséquence, tout ajustement se rapportant à 2007 ne pourrait être effectué qu'en 2008.

261. Le FNUAP a par la suite examiné les écarts et indiqué qu'ils pouvaient être rapprochés.

17. Transports et gestion des voyages

Frais de voyage

262. Il appartient aux différentes divisions et services du siège de planifier leurs dépenses, notamment en tenant compte de l'enveloppe qui leur est allouée chaque année au titre des voyages et du budget voyages des programmes, lors de l'établissement et de l'autorisation des demandes de voyage, en s'assurant que tous les documents nécessaires sont fournis à l'appui des demandes de remboursement de frais, en communiquant les résultats obtenus à l'issue des voyages et en déterminant les mesures à prendre au vu des rapports de mission.

263. Les missions du FNUAP sont régies par la directive correspondante en date du 18 octobre 2006. Diverses circulaires ont été établies par le Chef du Service des achats et de la gestion des installations de la Division des services de gestion pour rappeler aux fonctionnaires qu'il importe de respecter les directives applicables aux missions. La dernière (UNFPA/CM/07/13) date du 18 mai 2007.

Présentation des demandes de voyage

264. Conformément aux dispositions de la directive relative aux missions, les demandes doivent être présentées au Groupe des voyages dans un délai maximal de 15 jours avant la date du voyage. Ce point a de nouveau été soulevé par le Chef du Service des achats et de la gestion des installations dans la circulaire UNFPA/CM/07/13. Cette directive dispose en outre que les demandes présentées au-delà de ce délai doivent être accompagnées de l'exposé des motifs du retard. Le Comité a examiné un échantillon de dix missions afin de vérifier si les demandes avaient été présentées au moins 15 jours avant la date du voyage et si les éventuels retards avaient été justifiés. Dans de nombreux cas, les demandes ont été présentées tardivement et les voyageurs n'ont ni fourni ni joint de justificatif écrit. Le Comité a noté que les voyageurs et les divisions et bureaux n'avaient pas respecté la directive qui veut que les demandes de voyage soient présentées dans les délais requis et que les demandes étaient le plus souvent présentées à la dernière minute.

265. Lors des audits des bureaux de pays, le Comité a noté que les fonctionnaires ne respectaient pas la consigne stipulée dans la directive relative aux missions selon laquelle les demandes de voyage doivent être présentées dans un délai maximal de 15 jours ouvrables avant le départ en mission.

Présentation des rapports de mission et des bordereaux de remboursement de frais de voyage

266. Conformément aux dispositions de la directive relative aux missions et de la circulaire susmentionnée, les fonctionnaires sont tenus de soumettre leurs rapports de mission et les bordereaux de remboursement de frais de voyage (formules F-10) dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la fin de leur mission. Le même échantillon que celui indiqué au paragraphe 264 a été utilisé pour vérifier si les rapports de mission et les bordereaux de remboursement étaient présentés dans les délais. Le Comité a relevé des cas dans lesquels les formules F-10 n'ont pas été présentées dans les 15 jours ouvrables suivant la fin de la mission.

267. Conformément à la directive, les rapports de mission doivent être présentés avant que les formules F-10 ne soient remises au Groupe des voyages. Or le Comité a relevé des cas dans lesquels les bordereaux de remboursement avaient été présentés avant le rapport de mission.

Module voyages en ligne sur l'intranet

268. Le FNUAP utilise une application en ligne sur l'intranet pour gérer les voyages. Sont ainsi recensés toutes les demandes de voyage présentées, les rapports de mission et les bordereaux F-10 pour chaque fonctionnaire ayant effectué un déplacement. Y sont aussi consignées pour chaque fonctionnaire des informations détaillées concernant les voyages, les dates de présentation et de réception des demandes d'autorisation de voyage, les dates des voyages, le reçu de la demande délivré par le Groupe des voyages, ainsi que la date de présentation des rapports de mission et des bordereaux F-10.

269. Le Comité a analysé les données récapitulatives enregistrées au 4 octobre 2007 et a relevé qu'au total, 619 fonctionnaires étaient recensés par le système. Il n'a toutefois pas vérifié l'exactitude des données récapitulatives fournies. Le système ne répertorie pas les voyages effectués par le personnel des bureaux de pays. D'après les données récapitulatives analysées, le Comité a noté que :

a) Dans 44 cas (7 %), les fonctionnaires n'avaient pas présenté de rapport à leur retour de mission (n'ont été retenus que les cas dans lesquels au moins deux rapports de mission n'avaient pas encore été remis);

b) Dans 67 cas (11 %), les fonctionnaires n'avaient pas remis de bordereau de remboursement de frais de voyage (formule F-10) à leur retour de mission (n'ont été retenus que les cas dans lesquels au moins deux rapports de mission n'avaient pas encore été remis);

c) Dans 32 cas (5 %), les formules F-10 avaient été remises avant le rapport de mission.

270. En se fondant sur les données récapitulatives, le Comité a sélectionné un échantillon de huit fonctionnaires parmi ceux pour lesquels le nombre de rapports de mission et de formules F-10 en retard était le plus élevé et s'est fait remettre les rapports détaillés établis à leur sujet par le système de traitement des demandes de voyage. Il a examiné ces informations pour vérifier combien de rapports de mission et de formules F-10 n'avaient pas été remis et déterminer les cas dans lesquels le retard accumulé était le plus important (voir tableau II.5).

Tableau II.5
Retards importants relevés dans la présentation des rapports
de mission et des bordereaux de remboursement de frais de voyage

<i>Numéro de code</i>	<i>Nombre de demandes de voyage</i>	<i>Nombre de rapports de mission remis</i>	<i>Nombre de rapports de mission non remis</i>	<i>Nombre de bordereaux de remboursement de frais de voyage (F-10) remis</i>	<i>Nombre de bordereaux de remboursement de frais de voyage (F-10) non remis</i>	<i>Date à laquelle le rapport de mission attendu depuis le plus longtemps aurait dû être remis</i>	<i>Date à laquelle la formule (F-10) attendue depuis le plus longtemps aurait dû être remise</i>
551972	32	18	14	5	27	22 novembre 2006	3 avril 2004
583849	37	27	10	22	15	24 octobre 2004	24 octobre 2004
654146	41	26	15	29	12	31 octobre 2004	3 juillet 2004
801416	8	–	8	–	8	21 avril 2004	21 avril 2004
604437	48	31	17	41	7	6 avril 2004	6 avril 2004
123451	20	20	–	12	8	–	23 avril 2004
783414	22	15	7	11	11	18 novembre 2006	14 avril 2006
023325	24	24	–	14	10	–	12 août 2004

271. Au paragraphe 14 de la circulaire UNFPA/CM/07/13, le Chef du Service des achats et de la gestion des installations de la Division des services de gestion a indiqué que si un voyageur ne présentait pas de bordereau de remboursement de frais de voyage (formule F-10) dans les trois mois après avoir achevé sa mission, la totalité de l'avance sur frais de voyage serait directement recouvrée par retenue sur ses traitements.

272. D'après le tableau II.5, sur les huit fonctionnaires retenus, sept auraient dû remettre des bordereaux de remboursement de frais de voyage (formules F-10) en 2004. Il est donc manifeste que la directive relative aux missions n'a pas été pleinement appliquée, que les divisions et les bureaux n'ont pas encadré la procédure de façon à ce que les rapports de mission et les demandes de remboursement soient présentés dans les 15 jours ouvrables suivant la fin de la mission et que les avances consenties n'ont pas été recouvrées dans des cas où rapports de mission et demandes de remboursement auraient dû être remis depuis plus de trois mois.

273. Les risques sont les suivants :

a) La soumission tardive des demandes de remboursement peut avoir une incidence sur les activités du Groupe des voyages et de l'agence de voyage qui doivent organiser le voyage à temps pour que le fonctionnaire puisse partir et obtenir les billets les moins chers disponibles;

b) Si aucun rapport de mission ni bordereau de remboursement de frais de voyage (F-10) n'est remis, le FNUAP risque de financer un voyage qui n'a jamais eu lieu ou qui ne s'est pas déroulé conformément aux autorisations délivrées;

c) En l'absence de rapports de mission, les divisions et les bureaux ne seront pas en mesure d'évaluer les résultats globaux de la mission;

d) En cas de démission ou de mutation des fonctionnaires, de perte des justificatifs, etc., le FNUAP ne pourrait pas vérifier les bordereaux de remboursement (F-10) qui auraient dû être remis de longue date et l'organisation pourrait s'en trouver lésée.

274. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité :

a) De veiller à ce que les divisions et les bureaux présentent leurs demandes de voyage conformément à la directive relative aux missions et justifient par écrit toute demande tardive;

b) De faire respecter l'obligation en vertu de laquelle les rapports de mission et les bordereaux de remboursement de frais de voyage (formule F-10) doivent être remis dans les délais autorisés à compter de la fin de la mission;

c) De veiller à ce que les divisions et les bureaux assurent le suivi et le contrôle des missions des membres de leur personnel et en rendent compte;

d) D'examiner tous les rapports de mission et demandes de remboursement en retard afin de s'assurer que toutes les avances ont été validées et que les versements excédentaires ont été recouvrés.

275. Le FNUAP a informé le Comité que, depuis l'audit intermédiaire, il avait pris des mesures pour recouvrer les avances non remboursées. Les délais de remise des bordereaux de remboursement de frais de voyage (formules F-10) sont désormais consignés et contrôlés sur l'Intranet et un nombre important de formules F-10 en retard ont pu être recueillies depuis. En outre, le Groupe des voyages n'accepte plus les demandes de voyage moins de 15 jours ouvrables à l'avance si le motif de leur présentation tardive n'est pas indiqué par écrit et n'approuve plus les demandes de voyage des fonctionnaires qui auraient dû remettre des formules F-10 depuis 2007 ou avant. De plus, aucune avance n'est consentie aux fonctionnaires qui n'ont pas remis plus de trois formules F-10 dans les délais en 2008.

18. Coordination interinstitutions

Recouvrement des coûts

276. Le Comité a noté que certains bureaux de pays du FNUAP ne disposant pas de compte bancaire distinct, le Comité a relevé que toutes les questions concernant les transactions bancaires étaient gérées par le PNUD, lequel facturait ce service aux bureaux concernés conformément à un accord signé entre les sièges des deux organisations.

277. Le Comité a relevé qu'il existait bien un accord entre le FNUAP et le PNUD régissant le recouvrement mensuel des coûts, mais que le FNUAP n'était facturé qu'une fois par an et que le recouvrement des coûts ne figurait pas dans le budget d'appui de l'exercice biennal 2006-2007.

278. Le Comité a également noté que l'importance des frais de recouvrement tenait parfois au fait que le bureau de pays réglait directement les fournisseurs pour le compte des partenaires de réalisation qui préféreraient cette procédure.

279. Si le recouvrement des coûts n'est pas correctement budgétisé, les fonds risquent de venir à manquer pour en assurer le règlement. La périodicité annuelle et non mensuelle du recouvrement se traduit en outre par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement du bureau de pays durant le mois où les frais sont facturés. Ce bureau peut se trouver de ce fait dans l'incapacité de régler d'autres frais de fonctionnement indispensables aux activités quotidiennes de l'organisation.

280. Le Comité recommande que le FNUAP :

a) Se concerta avec le PNUD pour veiller à ce que les coûts soient recouverts mensuellement;

b) Inscrive les dépenses liées au recouvrement des coûts dans le budget d'appui biennal.

281. Le FNUAP a informé le Comité qu'il entretenait des contacts étroits avec le PNUD afin d'harmoniser la procédure de recouvrement des coûts et que les services habituels comme les services spéciaux distincts étaient désormais gérés au moyen du module de facturation Atlas. Le PNUD et le FNUAP ont mis à l'essai des accords de prestation de services au niveau des bureaux de pays et ont communiqué un modèle de contrat type à tous les bureaux.

Mémorandum d'accord

282. En 2005, un bureau de pays a signé un mémorandum d'accord sur les questions interorganisations avec les autres organismes des Nations Unies menant des activités dans le pays. Le Comité a noté que les organismes des Nations Unies n'avaient ni actualisé ni révisé ce mémorandum depuis 2005. Celui-ci ne précise pas les droits et obligations de chaque organisme et ne comporte aucune disposition visant à en actualiser ou réviser régulièrement la teneur. On ne trouve d'informations à propos des modifications et des accords conclus que dans les comptes rendus des réunions des équipes de gestion opérationnelle. La question des services communs est donc resté en suspens sans que soient convenus avec précision les résultats attendus, les responsabilités, les indicateurs de résultats et les principes de calcul des coûts.

283. Dans un bureau de pays, le Comité a relevé que le mémorandum d'accord relatif aux services communs pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 n'avait pas été signé par toutes les parties concernées au début de la période couverte par l'accord. La première signature y figurant datait du 3 avril 2006 et la dernière du 22 décembre 2006. En outre, la version définitive du mémorandum relatif à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre n'avait pas été arrêtée ni signée au moment de l'audit.

284. Compte tenu du manque de précision du texte et de l'absence de signatures, les différents organismes risquent de ne pas être conscients de leurs obligations et responsabilités, ce qui peut, en dernière analyse, compromettre la réalisation de divers objectifs et le recouvrement des coûts.

285. Le Comité recommande que le FNUAP s'assure que les bureaux de pays établissent et signent le mémorandum d'accord au début de la période concernée.

286. Le FNUAP a informé le Comité que les bureaux de pays concernés examinaient la question.

Services financiers – accord de prestation de services

287. Dans certains cas, les bureaux de pays du PNUD assument la responsabilité opérationnelle des services financiers relatifs aux comptes bancaires des bureaux de pays du FNUAP. Des rapprochements réguliers entre les soldes de ces comptes en banque et ceux qui sont consignés dans les documents comptables constituent un élément clé du contrôle de tout système financier. Un des bureaux de pays du

FNUAP a informé le Comité qu'il n'avait jamais obtenu ni reçu de rapprochements bancaires du PNUD. On voit mal dès lors comment le FNUAP pourrait avoir l'assurance que le montant des transactions imputées sur ses comptes bancaires est exhaustif, exact et justifié.

288. Il peut donc s'avérer impossible de corroborer les montants mensuels portés sur les livres de compte et les comptes de gestion. De plus, la fourniture par le PNUD de certains services financiers ne devrait pas exonérer les bureaux de pays du FNUAP de toute responsabilité vis-à-vis des informations figurant dans les états financiers.

289. L'absence d'accord de prestation de services précis et signé peut conduire le FNUAP et le PNUD à ignorer leurs obligations et responsabilités, ce qui risque, en dernière analyse, de compromettre l'efficacité des activités du Service des finances du FNUAP.

290. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de s'assurer que les bureaux de pays améliorent le mécanisme de contrôle du rapprochement des soldes bancaires, dans le cadre d'accords de prestation de services conclus avec les services pertinents du PNUD.

291. Le FNUAP a informé le Comité qu'il effectuait désormais des rapprochements bancaires mais que le bureau de pays se tiendrait en contact avec le PNUD pour faciliter la procédure de rapprochement.

19. Section des services d'achats – Copenhague

Comptabilisation des frais des services d'achats

292. Le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'organismes, de fonds, de programmes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres institutions intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Lorsqu'il réalise ces achats pour le compte de tiers, le FNUAP prélève 5 % au titre du recouvrement des coûts. Il reçoit des versements anticipés de ces tiers pour couvrir le coût des biens à acheter, ainsi que l'assurance, les frais de transport et la commission qu'il perçoit au titre du recouvrement des coûts.

293. Lors de l'examen des états financiers annuels de 2006, le Comité a noté que le FNUAP comptabilisait la totalité des montants perçus, y compris le coût des biens, les frais d'assurance, les frais de transport et la commission qu'il perçoit au titre du recouvrement des coûts, dans les recettes provenant des contributions. Cette pratique n'est pas conforme aux normes comptables du système des Nations Unies, selon lesquelles les recettes sont des fonds (liquidités ou équivalents) perçus ou accumulés au cours de l'exercice et qui viennent s'ajouter à l'actif net existant. La part correspondant au coût des biens et aux frais d'assurance et de transport n'augmente pas l'actif net existant puisqu'elle représente des fonds détenus pour le compte de tiers. Seule la partie concernant la commission du FNUAP au titre du recouvrement des coûts se traduira par une augmentation de l'actif net existant puisqu'il s'agit du montant que le FNUAP facture pour fournir des services d'achats. Les recettes du FNUAP sont donc surévaluées du montant correspondant au coût des biens, ainsi qu'aux frais d'assurance et de transport.

294. Le Comité a également relevé que le FNUAP inscrivait en dépenses les frais encourus au titre de l'achat de biens pour le compte de tiers. Les dépenses sont donc

également surévaluées puisqu'elles comprennent des dépenses encourues pour le compte de tiers.

295. En outre, une partie de ces frais concerne des paiements anticipés qui n'ont pas été entièrement décomptés des achats. En effet, certains tiers versent une somme forfaitaire en début d'année pour couvrir les achats dont ils auront besoin jusqu'à l'année suivante. À la fin de l'année, les paiements anticipés peuvent ne pas avoir été utilisés en totalité; ils constituent alors un élément de passif. Le FNUAP ne les comptabilise pas à part dans ses recettes puisqu'ils ne figurent pas non plus au passif de ses états financiers de 2006. Ceci n'a toutefois pas d'incidence sur les recettes nettes.

296. Le FNUAP a informé le Comité que les groupes de travail sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avaient examiné le mode de comptabilisation du cofinancement, notamment des achats pour le compte de tiers. Pour l'heure, les organismes des Nations Unies n'ont pas la même conception ni le même mode de comptabilisation des achats pour le compte de tiers. Certains organismes ne comptabilisent que les frais de recouvrement dans les recettes tandis que d'autres, dont le FNUAP, y font figurer la totalité des dépenses afférentes aux achats. Les membres du groupe de travail sur les Normes comptables internationales pour le secteur public sont convenus que seuls les frais de recouvrement des coûts devaient être considérés comme des recettes. Le groupe de travail examine une définition commune des recettes et du mode de comptabilisation. Le FNUAP se conformera aux directives qui seront établies à l'issue de ces délibérations.

297. Le Comité recommande que le FNUAP a) ne comptabilise comme recettes que le montant correspondant aux frais de recouvrement des coûts; b) porte au passif le montant des paiements anticipés non entièrement utilisés; c) n'assimile plus à ses propres dépenses les dépenses afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.

298. Le FNUAP a depuis lors informé le Comité qu'il ne jouait pas le rôle d'agent dans les transactions effectuées dans le cadre d'achats pour le compte de tiers, mais de partenaire de développement et que l'achat de biens pour le compte de pays de programme et à leur intention s'inscrivait dans la mise en œuvre globale des programmes de pays, du plan stratégique et de son mandat. Les achats pour le compte de tiers sont souvent étroitement liés à d'autres aspects des programmes concernant la sécurité et la livraison des biens ainsi que la logistique, qui sont gérés conjointement par le Service de la gestion des produits de la Division de l'appui technique et la Section des services d'achats de la Division des services de gestion. En témoignent tous les documents concernant les achats pour le compte de tiers. Le montant total des frais encourus pour effectuer des transactions aux fins d'achats pour le compte de tiers doit donc apparaître comme une dépense au titre des programmes dans les états financiers.

299. Le FNUAP a par ailleurs informé le Comité qu'il estimait que le mode de comptabilisation utilisé jusqu'ici était conforme aux normes comptables du système des Nations Unies. La poursuite de ses travaux sur les Normes comptables internationales pour le secteur public garantit toutefois que sa pratique comptable sera pleinement conforme aux normes IPSAS.

Gestion des numéros de code des fonds

300. Conformément à l'annexe VII des politiques et procédures du FNUAP en matière d'achat, le FNUAP ayant pour principe de s'assurer que les fonds sont disponibles et ont été encaissés avant d'engager des dépenses ou de donner suite à des demandes, le Gouvernement doit prendre ses dispositions pour régler les prestations de services au FNUAP par paiement anticipé. Le FNUAP ne donne suite à aucune demande tant que le paiement anticipé n'a pas été encaissé.

301. Lors de discussions avec le personnel de la Section des services d'achats, le Comité a noté que lorsqu'un mémorandum d'accord était signé avec une tierce partie, le donateur devait envoyer les fonds au FNUAP avant que la Section ne puisse effectuer l'achat. Chaque projet se voit attribuer un numéro de code de fonds distinct par la Section des finances de New York. Les fonds transitent souvent par le compte en banque du PNUD qui leur associe ensuite le numéro de code correspondant. La procédure d'achat est lancée puis différentes sommes sont débitées (assurance et 5 % pour les frais des services d'achats du FNUAP) et créditées (intérêts) en conséquence.

302. Deux modules distincts du progiciel Atlas (grand livre et module de contrôle des engagements) permettent d'assurer le suivi des transactions mais ils ne sont pas intégrés. Les encaissements sont consignés dans le grand livre tandis que le module de contrôle des engagements permet d'enregistrer et de suivre les achats effectués par des tiers. Ces derniers demandent généralement à ce que la Section des services d'achats leur communique le solde de leurs comptes au fur et à mesure, mais aucun document simple à consulter ou à gérer ne détaille toutes les transactions. De l'aveu même de la direction de la Section des services d'achats, cette procédure particulièrement lourde et longue entraîne des retards dans l'envoi de relevés de comptes à jour aux tiers concernés. Le Comité a noté que les délais de transmission étaient compris entre un et huit mois.

303. Le Comité a en outre noté que certains organismes des Nations Unies tels que le PNUD et l'UNICEF n'effectuent pas de paiements anticipés avant que leurs demandes d'achat ne soient traitées. En d'autres termes, c'est le FNUAP qui supporte les risques et assume les éventuels frais de préfinancement. De leur côté, ces organismes exigent du FNUAP que celui-ci effectue un paiement anticipé avant de traiter ses demandes d'achat. Ceci n'est pas conforme au principe selon lequel le FNUAP s'assure que les fonds sont disponibles et ont été encaissés avant d'engager des dépenses ou de donner suite à des demandes.

304. Le Comité recommande que le FNUAP a) mette au point un dispositif qui intègre le mécanisme de contrôle des engagements et le grand livre du progiciel Atlas de façon à établir facilement des relevés à jour des comptes de tiers; b) mette en œuvre des procédures pour effectuer régulièrement des rapprochements et contrôler et suivre les soldes en fonction des numéros de code des fonds afin de vérifier que les informations fournies sont exactes et complètes.

305. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, d'appliquer une procédure d'achat conforme à celle des autres organismes des Nations Unies qui demandent également des paiements anticipés.

306. Le FNUAP a informé le Comité que l'intégration ou la synchronisation du grand livre et du module de contrôle des engagements posait des difficultés liées à la configuration actuelle du progiciel Atlas et à l'adoption de nouveaux postulats

comptables dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public. La mise en œuvre du principe de remise effective (comptabilité en droits constatés), conformément aux dites Normes, permettra une meilleure comptabilisation des paiements anticipés. En tant qu'instrument de contrôle budgétaire, le module de contrôle des engagements inclut les engagements, lesquels ne figurent pas dans le grand livre, ce qui rend impossible toute synchronisation entre les deux journaux.

307. Suite aux observations que le Comité a formulées concernant l'absence de transmission ou la présentation tardive des relevés, le FNUAP a indiqué que :

- a) Le Service financier envoie à la Section des services d'achats, en plus des relevés mensuels, des relevés ponctuels portant mention des numéros de code des fonds concernés. Il est ouvert aux suggestions visant à améliorer la présentation des informations;
- b) Des rapports financiers sont établis pour les numéros de code des fonds répertoriés;
- c) Les soldes trimestriels des fonds sont examinés régulièrement.

308. En ce qui concerne l'observation du Comité à propos du fait que la procédure d'achat débutait sans dépôt matériel de fonds, le FNUAP a informé le Comité que ses procédures étaient régies par le Règlement financier et les règles de gestion financière. Celui-ci dispose que par « financement intégral » on entend que les fonds à l'appui d'un projet sont disponibles sous forme d'encaisse ou d'une lettre de crédit irrévocable ou le sont conformément aux directives établies par le Directeur exécutif, en vertu d'un accord conclu par le FNUAP et le donateur.

309. Les directives correspondantes relatives à la gestion des risques ont été publiées en 2006. La Division des services de gestion contrôle soigneusement les liquidités du FNUAP et l'application de ces directives.

Liquidation des commandes

310. Au paragraphe 94 de son précédent rapport (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a indiqué que la Section des Services d'achats du FNUAP était convenue, comme il le lui avait recommandé, d'examiner les commandes demeurées en cours pendant une longue période et de solder toutes les commandes dès que les biens et services ont été reçus et que les commandes ont été réglées.

311. La Section des Services d'achats a précisé que les commandes notées en cours dans le système Atlas sont a) des livraisons à court terme dont la commande ne peut donc pas être soldée; b) des commandes qui n'ont été ni approuvées ni expédiées; c) des commandes comportant une modification qui n'a pas été entièrement exécutée.

312. La directive que le Service financier du siège a envoyée à tous les bureaux du FNUAP en date du 9 novembre 2007 concernant la clôture de fin d'exercice au 31 décembre 2007 comportait une section sur la liquidation des commandes en cours. Le Comité a noté que certaines commandes étaient en cours depuis plus de six mois. D'après une sortie imprimée du progiciel Atlas, on comptait 749 commandes en cours pour un montant total de 28 869 044 dollars au 22 février 2008.

Commandes en cours

313. Une partie des engagements non réglés du FNUAP sera comptabilisée sur la base des commandes en cours au 31 décembre 2007 qui n'ont pas encore été réglées au fournisseur. Ces commandes, consignées comme engagements dans le module de contrôle des engagements, viennent en déduction des ressources disponibles; également classées comme engagements non réglés d'après les normes comptables du système des Nations Unies, elles sont consignées comme des dépenses dans le module du grand livre. D'après la disposition 111.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, les engagements non réglés correspondant à des crédits de l'exercice biennal précédent sont examinés périodiquement par le Directeur de la Division des services de gestion dans un délai de 12 mois à compter de la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent et, dans la mesure où ils ne sont plus valables ou nécessaires, sont annulés.

314. Conformément aux instructions de clôture de fin d'exercice, les bons de commandes en cours au 31 décembre 2007 doivent être soumis à examen. Cet examen a pour objet de vérifier que toutes les commandes portant des dates comptables des années 2006 ou 2007 sont soit entièrement exécutées soit annulées/closes, et que toutes les commandes entièrement exécutées ayant une date comptable en 2006 ou 2007 sont inscrites comme obligations juridiques au 31 décembre 2007. Ceci permet de s'assurer que les dépenses qui figurent dans le grand livre et dans le module de contrôle des engagements sont exactes, complètes et enregistrées l'année voulue.

315. Le Comité n'a reçu aucun élément tendant à prouver que les mesures susmentionnées ont été prises.

316. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, d'examiner régulièrement les commandes et de les clôturer en temps voulu afin d'alléger l'opération de liquidation des commandes en fin d'exercice, ainsi que de rendre compte des achats et des dépenses de façon plus précise au cours de l'exercice.

317. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité qu'il s'écoule en moyenne au moins six mois entre l'enregistrement de la commande et la livraison et le règlement et qu'elle examine régulièrement toutes les anciennes commandes ainsi que les commandes en cours. Elle a précisé que les délais étaient parfois plus longs en cas de livraisons multiples ou de problèmes, concernant notamment la qualité. Pour résoudre la question des commandes en cours, elle établira en outre un relevé trimestriel des commandes de plus de six mois qui fera apparaître l'état d'avancement des commandes pour examen ou clôture dans le progiciel Atlas et le système de gestion des relations clients SuperOffice. Le premier état comportant ces améliorations a été communiqué aux acheteurs le 1^{er} mai 2008.

Révision et approbation des contrats

318. Sur les 236 projets de contrat soumis pour approbation au Comité de contrôle des marchés pour une valeur de 53 081 088 dollars au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 204 ont été recommandés par le Comité. Six de ces projets, d'une valeur de 822 640 dollars, ont été recommandés à titre rétroactif. Dans 99 cas (11 495 680 dollars), il s'agissait de contrats que le spécialiste des achats exempta de l'appel à la concurrence pour des motifs valables, notamment s'il n'existe qu'un seul fournisseur connu. Le Comité juge préoccupant que 99 contrats aient été conclus

après avoir été approuvés sans faire appel à concurrence. Les prix et la qualité des biens fournis risquent donc de ne pas être optimaux.

319. D'après les politiques du FNUAP en matière d'achat, l'approbation a posteriori ne devrait être envisagée qu'à titre exceptionnel. Or les motifs invoqués tenaient notamment à la soumission tardive des contrats, au manque d'organisation et au fait que les parties n'étaient pas au fait des politiques du FNUAP et des procédures d'approbation du Comité de révision des contrats énoncées dans le Manuel des politiques et procédures.

320. Le Comité a également relevé que l'élimination de préservatifs périmés avait été approuvée après coup. Il s'en est inquiété, car cela témoigne d'une mauvaise gestion de la demande et risque de nuire à la réputation du FNUAP. Dans ce cas, le FNUAP a perdu à la fois le coût d'achat initial et les frais éventuels d'élimination des articles.

321. Le Comité recommande que le FNUAP : a) se conforme aux directives relatives aux achats en ce qui concerne les approbations a posteriori; b) prenne des mesures de contrôle pour limiter les dérogations à l'appel à concurrence.

322. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité qu'elle partageait ses inquiétudes à propos de l'exemption de l'appel à concurrence et des approbations a posteriori. Des rappels ont régulièrement été envoyés aux bureaux de pays et chaque fois que la Section a eu connaissance d'un contrat qui risquait d'être approuvé a posteriori, elle a tout mis en œuvre pour éviter que cela ne se produise.

323. En ce qui concerne la présentation de dossiers a posteriori, la Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que sur les six contrats recensés, trois étaient en rapport avec le tsunami de 2004 et revêtaient donc un caractère d'urgence. Depuis lors, en août 2007, des procédures d'achat d'urgence ont été mises en place et publiées sur Docushare. Grâce à cette mesure et à l'intervention accrue du Comité de contrôle des marchés autorisée par les procédures d'achat (A9.4.5), les demandes a posteriori ne sont plus nécessaires dans les situations d'urgence. Deux autres contrats ont été soumis a posteriori en raison d'une erreur administrative.

324. L'autre demande émanait du Comité de contrôle du matériel. Une fois dépassée la durée de conservation des préservatifs concernés, il ne restait d'autre solution que de les éliminer. Il s'agissait simplement de demander au Comité de contrôle des marchés d'en prendre acte et de passer par profits et pertes la valeur correspondante dans les journaux du FNUAP. Il convient de noter que, depuis lors, des améliorations importantes ont été apportées à la gestion des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Toutefois, la gestion de stocks tels que ceux du Programme mondial comporte toujours jusqu'à un certain point le risque de devoir passer par profits et pertes les produits périmés si la demande s'écarte des prévisions qui ont été faites.

325. La Section des Services d'achats du FNUAP a en outre informé le Comité qu'elle avait organisé des formations dans divers bureaux de pays et régions pour apprendre aux fonctionnaires des bureaux de pays comment gérer correctement les achats et leur enseigner les procédures d'achat de l'organisation. Une note d'orientation sur les achats a en outre été publiée en novembre 2007 à l'intention du personnel. La Section espère que ces mesures et les autres actions de formation en cours feront diminuer le nombre de dérogations et de demandes a posteriori. Toutefois, en particulier en ce qui concerne les dérogations, certaines sont

inévitables lorsqu'il n'existe qu'un seul fournisseur, ou lorsqu'on achète des produits brevetés, notamment dans le domaine des produits de santé en matière de procréation.

326. Le Comité juge préoccupant que ces observations importantes aient été formulées par la direction de la Section des Services d'achats, qui devrait être un pôle d'excellence en matière de pratiques d'achat.

327. Le FNUAP a ensuite informé le Comité que les dossiers présentés a posteriori et les exemptions étaient autorisés par les Procédures d'achat dans certains cas et que la Section des Services d'achats s'efforçait d'améliorer les procédures de présentation des dossiers au Comité de contrôle des marchés et la précision des informations ainsi communiquées. Le Chef de la Section a établi une note d'orientation à cette fin en novembre 2007. Le programme utilisé par le Comité de contrôle des marchés comporte des champs pour la saisie des dossiers présentés a posteriori et la sélection des motifs d'exemption qui visent à signaler ces dossiers et à faciliter leur examen immédiat et rétrospectif. En outre, conformément aux nouvelles procédures d'achat en vigueur, toute soumission d'un montant supérieur à 30 000 dollars doit faire l'objet d'une publication internationale (sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies).

Retards dans le paiement des fournisseurs

328. Conformément aux procédures d'achat, le FNUAP est tenu de régler les fournisseurs dans les 30 jours suivant réception de leur facture. Les agents comptables de toute institution ont notamment pour fonction de s'assurer que toutes les obligations contractuelles sont respectées dans les délais prescrits ou convenus. Tous les règlements de la Section des Services d'achats sont traités par le Service des finances du siège du FNUAP à New York. Or, il a été constaté que celle-ci n'effectuait pas les règlements à temps.

329. L'absence de règlement dans les délais peut autoriser les créanciers à facturer des intérêts qui constituent des dépenses inutiles.

330. Le Comité a noté que les commandes qui étaient encore en cours en fin d'exercice (y compris celles qui n'avaient pas encore été réglées alors que les articles avaient été reçus) étaient closes lors de l'établissement des comptes de fin d'exercice. La clôture des commandes non encore réglées augmentait d'autant les délais de règlement des fournisseurs car la Section des Services d'achats devait refaire une demande pour passer une nouvelle commande alors que les articles avaient déjà été reçus. Le Comité a relevé des cas dans lesquels le règlement ne pouvait pas être effectué immédiatement alors que la commande avait été close.

331. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité l'engageant à s'assurer que les commandes en cours concernant des articles reçus sont réglées selon les conditions de crédit convenues.

332. La Section des Services d'achats du FNUAP a ensuite informé le Comité que les fournisseurs étaient satisfaits des modifications qu'elle avait apportées aux procédures de paiement en 2007 et qu'interrogés à ce sujet à l'occasion de réunions ou d'échanges par courrier électronique ou téléphone, ceux-ci signalaient très peu de problèmes de règlement. Pour améliorer encore la procédure, le 17 avril 2008, la Section des Services d'achats a demandé aux fournisseurs avec lesquels a été conclu un contrat à long terme d'envoyer la facture et les documents d'expédition scannés pour sortir les articles et améliorer le service et les procédures de paiement.

Utilisation du système de suivi des commandes sur Internet

333. Le Manuel des achats du FNUAP dispose que les agents demandeurs peuvent utiliser le système de suivi des commandes sur Internet pour extraire à tout moment les renseignements les plus récents concernant l'expédition, pour toute commande émise dans le cadre de l'unité fonctionnelle du FNUAP, et pour confirmer la réception matérielle des biens. Les accords à long terme comportent une section qui dispose que les fournisseurs doivent mettre régulièrement à jour les informations concernant toute commande enregistrée sur le site Web du système de suivi du FNUAP.

334. Lorsqu'il a examiné les délais d'exécution, le Comité a noté que les demandeurs ne confirmaient pas toujours la réception matérielle des biens sur le système de suivi et que les fournisseurs n'actualisaient pas toujours l'état d'avancement des commandes, ce qui rendait difficile le suivi de leur exécution par la Section des Services d'achats.

335. Des informations tels que l'état d'avancement de la commande, les délais de livraison nécessaires et la qualité des biens livrés sont importantes pour évaluer les fournisseurs auxquels le FNUAP fait appel, ce qui permet à la Section des Services d'achats de sélectionner des fournisseurs bon marché et efficaces.

336. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de faire savoir aux fournisseurs et aux demandeurs qu'il importe d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs.

337. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que le système de suivi des commandes en ligne avait été mis en service chez les fournisseurs et dans les bureaux de pays le 1^{er} mars 2006. La première année, fournisseurs et demandeurs avaient signalé des problèmes concernant l'accès au système et l'enregistrement des informations saisies par les utilisateurs. Le principal obstacle tenait au manque de ressources et de compétences techniques de la Section qui empêchait cette dernière d'identifier et de résoudre les difficultés en temps voulu, entamant ainsi sa crédibilité auprès des principaux utilisateurs. Cependant, la Section des Services d'achats, les informaticiens du PNUD basés à Copenhague et des consultants externes s'efforçaient de résoudre le problème.

338. La Section des Services d'achats a ensuite informé le Comité qu'elle avait constaté que le système de suivi des commandes était stable depuis février 2008 et qu'en février et mars, elle en avait rappelé les modalités d'utilisation aux fournisseurs ayant conclu un contrat à long terme en attirant l'attention de ceux-ci sur leurs obligations contractuelles. Depuis lors, un premier rapport trimestriel, communiqué par message électronique le 17 avril 2008, avait indiqué que de nombreux fournisseurs utilisaient le système de suivi, davantage pour contrôler l'heure probable d'arrivée/de livraison que pour confirmer l'heure effective d'arrivée/de livraison. Les réponses des fournisseurs ont permis d'améliorer les procédures et la communication avec la Section des Services d'achats en avril et, partant, la clarté des informations enregistrées dans le système de suivi des commandes. La Section envisage d'envoyer des rappels automatiques aux fournisseurs par le biais du système de suivi.

Plans d'achat

339. Au paragraphe 118 de son précédent rapport (A/61/5/Add.7), le Comité a indiqué que la Section des Services d'achats était convenue, comme il l'avait recommandé, de veiller à ce que les bureaux de pays lui communiquent des plans d'achat annuels détaillés afin de faciliter une répartition égale des achats sur toute l'année.

340. Il est essentiel de planifier les achats pour solliciter en temps opportun des propositions de prix, des soumissions ou des projets d'un bon rapport coût/efficacité, conclure des accords à long terme et réduire les délais d'exécution.

341. D'après les politiques et procédures d'achat, afin d'essayer de réduire les délais d'exécution, la Section doit engager vivement les bureaux de pays à indiquer dès que possible chaque année leurs plans d'achats prévisionnels respectifs concernant les produits de santé génésique dans le gestionnaire des produits de pays (Country Commodity Manager, CCM). Ces informations permettent à la Section d'alerter les principaux fabricants afin qu'ils budgétisent leur capacité de production en conséquence.

342. Les bureaux de pays du FNUAP sont tenus d'établir un plan d'achat type et de le soumettre à la Section des Services d'achats. Après avoir interrogé le personnel de la Section, le Comité a noté que très peu de bureaux de pays présentaient des plans d'achat conformément aux procédures. Il a relevé que, sur 130 bureaux de pays, 19 (15 %) avaient présenté des plans d'achat pour 2006 et qu'ils étaient 26 % à l'avoir fait pour 2007. Toutefois, tous les plans d'achat présentés étaient insuffisants, de sorte que la Section des Services d'achats a déterminé qu'ils étaient inutilisables car les informations communiquées n'étaient pas complètes.

343. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité qu'elle avait lancé un outil de saisie des plans d'achat sur le Web assorti d'un support de formation en trois langues pour recueillir des données en mars 2008. À compter du 31 mars, chaque équipe de pays de la Section des Services d'achats a suivi les pays concernés pour leur rappeler de saisir les données et, dès le début du mois de 2008, environ 75 % des pays avaient fourni des données.

344. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité l'engageant à mettre en œuvre des mécanismes et des mesures de contrôle pour veiller à ce que tous les bureaux de pays présentent des plans d'achat adéquats, conformément au manuel des achats et au règlement financier.

345. La Section des Services d'achats a informé le Comité qu'elle avait redoublé d'efforts dans ce domaine en 2007 et poursuivait son action en 2008. Le plan d'achat émanant des bureaux de pays est utile car il permet aux pays d'organiser leur travaux sur l'année et de présenter des demandes plus tôt au cours de l'exercice pour recevoir des biens (conformément aux règlements et politiques en vigueur) en 2008, en application des nouvelles prescriptions des Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Chef de la Section a déjà envoyé deux courriers électroniques au sujet des plans d'achat en 2008.

Échelonnement des commandes de la Section des Services d'achats

346. Le Comité a également noté qu'en 2006, la Section des Services d'achats du FNUAP avait reçu 42 % des commandes (soit 1 496 commandes) au cours des trois derniers mois de l'année. Ceci tient au fait que les bureaux de pays du FNUAP ont

envoyé 52 % des demandes d'achat au cours des quatre derniers mois, alors que le Chef de la Section les avait invités à plusieurs reprises à échelonner leurs demandes tout au long de l'année. Ce problème existait déjà en 2004-2005.

347. Le Comité reconnaît que la situation s'est améliorée en 2007, mais un grand nombre de bons de commandes est toujours émis vers la fin de l'exercice.

348. Le FNUAP souscrit à la recommandation du Comité l'engageant à s'assurer que les services du siège et les bureaux de pays répartissent leurs demandes d'achat tout au long de l'année pour éviter un surcroît de travail en fin d'exercice.

349. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que l'amélioration de fin d'exercice résultait en partie des rappels réitérés lancés par le Chef de la Section vers le mois d'août/septembre. Le budget des bureaux de pays n'est malheureusement finalisé que vers le mois de mars, ce qui retarde le lancement des demandes présentées à la Section dans l'année civile.

350. Le montant des commandes enregistrées est analogue au premier trimestre 2008 et au premier trimestre 2007, mais le nombre de commandes a augmenté de 25 % entre ces deux périodes.

351. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que le grand nombre de bons de commande déjà émis résulte sans doute des rappels envoyés concernant l'adoption par le FNUAP d'une méthode comptable conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public qui ont amené les bureaux de pays à se préoccuper des dates d'expiration des codes des fonds ainsi que de la livraison des biens. La Section des Services d'achats a envoyé un rappel aux bureaux de pays en mars à propos des délais d'exécution et de l'incidence desdites Normes. Un barème de calcul des délais d'exécution a été mis à la disposition des bureaux de pays en mai 2008 pour les aider à déterminer les dates probables d'expédition (en cas de transfert de propriété au FNUAP).

Case « Réception matérielle » du système Atlas

352. Au paragraphe 100 de son précédent rapport (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a indiqué que la Section des Services d'achats du FNUAP était convenue, comme il le lui avait recommandé, de contrôler les cases « physical receipt » (réception matérielle) du système Atlas qui n'ont pas été cochées et de contrôler la suite donnée à l'absence de rapports de réception et d'inspection.

353. Après examen d'un rapport généré par le système Atlas sur toutes les commandes du siège et des bureaux de pays pour 2006 et 2007, le Comité a noté que pour 97 % des articles dans le rapport de 2006 et 99 % dans celui de 2007, la case « physical receipt » (réception matérielle) n'était pas cochée dans le système, ce qui aurait dû signifier que les biens reçus étaient défectueux ou endommagés ou n'étaient pas conformes au bon de commande. Or, seuls quelques rapports de réception et d'inspection ont été envoyés au bureau ayant émis le bon de commande, ce qui signifie que les biens ont peut-être été reçus correctement, mais qu'aucune procédure de contrôle ne l'indique dans le système Atlas.

354. Le Comité note que le règlement des commandes n'est pas conditionné par la réception du rapport de réception et d'inspection, mais que de longs délais et des procédures de suivi inadéquates pourraient compromettre l'exercice du droit de recours contre le fournisseur au cas où les articles reçus seraient endommagés.

355. Le FNUAP a souscrit à la recommandation réitérée par le Comité l'engageant à : a) contrôler que les cases « physical receipt » (réception matérielle) du système Atlas sont cochées à la réception des articles et à contrôler la suite donnée à l'absence de rapports de réception et d'inspection; b) faire comprendre aux bureaux de pays qu'il importe de présenter des rapports de réception et d'inspection sans retard.

356. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité qu'en 2006 et 2007, elle avait rappelé cette procédure aux bureaux de pays, ce qui, en soi, est assez difficile sur le plan logistique. Comme elle effectue les règlements en se fondant sur les documents d'expédition et qu'il peut falloir des mois avant que les articles ne soient réceptionnés au port, ne soient dédouanés et n'arrivent à destination avant d'être finalement installés, l'inspection réelle peut de ce fait être retardée pour des raisons inéluctables. En théorie, la case « physical receipt » devrait être cochée dans le système Atlas pour chaque commande livrée, même s'il peut être nécessaire d'envoyer ensuite un rapport de réception et d'inspection lors de l'ouverture des cartons. Le fait de cocher la case « physical receipt » n'empêche pas d'envoyer un rapport de réception et d'inspection par la suite, de façon à pouvoir demander réparation de dommages éventuels auprès de l'assurance ou du fournisseur.

357. La Section des Services d'achats a en outre informé le Comité que cette procédure avait été abordée dans les quatre séminaires de formation sur les achats tenus en 2006 et lors de la formation de chef des opérations organisée en août 2007 à New York, ainsi que dans les messages électroniques qu'elle avait envoyés, et qu'elle continuerait de générer des rapports et de se pencher sur la question de l'absence de confirmation de la réception matérielle au moyen de la case idoine.

Évaluation des fournisseurs

358. Conformément aux procédures d'achat du FNUAP, les prestations des fournisseurs doivent être régulièrement évalués. En examinant les évaluations des fournisseurs, le Comité a constaté que le système n'avait été opérationnel que pendant une partie de 2006 jusqu'à ce qu'il ait été découvert que, suite à une erreur de programmation, tous les fournisseurs s'étaient vu attribuer la note « zéro », de sorte qu'aucune évaluation n'avait plus effectuée depuis lors. Le problème avait ensuite été porté à l'attention du Groupe des systèmes intégrés de gestion

359. **Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité : a) d'évaluer régulièrement les fournisseurs conformément aux dispositions de la section du manuel des achats relative à la gestion des fournisseurs; et b) de faire en sorte que le système d'évaluation des prestations des fournisseurs soit opérationnel.**

360. La Section des Services d'achats a informé le Comité qu'elle avait consacré de gros efforts aux évaluations des fournisseurs ces dernières années. Le plan d'évaluation automatisée des fournisseurs s'articule autour de trois principaux éléments. Le plan d'évaluation des fournisseurs aurait dû être mis en service en 2007, mais la programmation avait posé des problèmes.

361. La Section a en outre fait savoir au Comité qu'elle n'avait pas omis d'évaluer les fournisseurs en 2007 et que les fournisseurs de préservatifs – qui représentaient le plus gros volume d'achats – avaient fait l'objet d'une attention particulière. Elle continuera à contrôler et évaluer les résultats des fournisseurs à partir des informations dont elle dispose jusqu'à ce que le système d'évaluation automatisée

soit opérationnel. Ce système allègera, dans une certaine mesure, les tâches administratives que suppose une évaluation manuelle. L'évaluation est un élément essentiel des partenariats que la Section s'efforce d'instaurer avec ses fournisseurs.

Stratégie d'achat respectueuse de l'environnement

362. Au paragraphe 120 de son rapport précédent (A/61/5/Add.7, chap. II), le Comité a indiqué que la Section des Services d'achats du FNUAP était convenue, comme il le lui avait recommandé, d'examiner les préoccupations environnementales et de recenser des moyens d'harmoniser les achats avec une stratégie de gestion de l'environnement.

363. Le Comité a noté que la Section des Services d'achats avait établi un projet de stratégie d'achat respectueuse de l'environnement et estimé que les problèmes d'environnement risquaient de ne pas être suffisamment pris en compte et abordés de façon cohérente en l'absence de stratégie agréée.

364. La Section des Services d'achats du FNUAP est convenue, comme l'a recommandé le Comité, d'arrêter définitivement et d'approuver une stratégie d'achat respectueuse de l'environnement.

365. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que la stratégie d'achat respectueuse de l'environnement avait été approuvée depuis.

Accords à long terme

366. Les accords à long terme sont une pratique commune qui garantit l'accès à une source d'approvisionnement fiable de biens et services au prix le plus bas. Tous les accords à long terme, tant pour les préservatifs que pour les produits de santé en matière de procréation, ont été passés en revue pour les années 2006 et 2007. Le Comité a relevé que quatre accords à long terme n'ont été signés qu'après coup. L'achat de biens et services auprès d'un fournisseur en l'absence d'accord valide peut entraîner le non-respect des clauses contractuelles, des litiges et la réalisation d'achats non autorisés.

367. Le FNUAP est convenu, comme l'a recommandé le Comité, de conclure les accords à long terme avec les fournisseurs avant d'acheter les biens.

368. La Section des Services d'achats du FNUAP a informé le Comité que l'équipe chargée des contrats s'efforçait de renouveler les contrats à long terme bien avant que ceux-ci n'arrivent à échéance. Il arrive effectivement que les soumissions, l'analyse, la passation de marchés ou l'établissement des documents prennent du retard. De plus, après avoir approuvé un accord à long terme, elle en transmet la version préliminaire par courrier électronique au fournisseur, ce qui permet de réduire les délais de signature et de retour de la version papier. Grâce à ces améliorations, il est moins fréquent que le FNUAP ne soit pas « couvert » par des accords à long terme. L'équipe chargée des contrats gère actuellement sans encombre le renouvellement des accords à long terme arrivant à échéance en 2008.

20. Audit interne

369. Le Comité a examiné le plan de travail annuel de la Division des services de contrôle interne pour 2006 et 2007. Sur les 27 audits et 4 évaluations de l'exécution des programmes prévus par la Division en 2006, 26 audits et 2 évaluations ont été menés à bien. Un audit et une évaluation ont été reportés en 2007 et une évaluation

a été annulée. Sur les 21 audits prévus par la Division en 2007, trois ont été reportés en 2008 et un a été annulé.

370. En examinant les plans et rapports d'audit de la Division, le Comité a noté que cette dernière effectuait uniquement des visites dans les bureaux de pays et qu'elle examinait seulement les résultats de l'exécution nationale et ne vérifiait pas les états financiers du siège et autres questions concernant le siège.

371. Le Comité réitère sa recommandation antérieure visant à ce que le FNUAP s'assure que la Division des services de contrôle interne contrôle davantage les questions touchant aux activités du siège et aux états financiers.

372. En septembre 2006, l'Institut des auditeurs internes a conduit un contrôle qualité pour vérifier si les activités de la Division étaient conformes à ses pratiques de référence et normes.

373. À l'issue de ce contrôle, l'Institut a estimé que, dans l'ensemble, les activités de la Division étaient « en partie conformes » aux pratiques de référence et qu'elles étaient « généralement conformes » à son code déontologique.

374. Le rapport sur l'assurance-qualité a recensé six domaines à améliorer pour que les normes de la profession soient mieux respectées, à savoir :

a) Le modèle de risque devrait être étendu à l'ensemble de la population susceptible d'être auditée;

b) Des améliorations devraient être apportées à la charte de la Division des services de contrôle internes;

c) Les effectifs chargés des investigations et de la gestion des systèmes devraient être renforcés;

d) Les pratiques et procédures de la Division des services de contrôle interne devraient être consignées;

e) L'exécution des tâches devrait être contrôlée de plus près;

f) Le dispositif et les procédures en amont de la publication des rapports d'audit devraient être revus de façon à diminuer les délais de publication.

375. La Division des services de contrôle interne a mis en œuvre des mesures pour donner suite à ces recommandations.

21. Constatations des auditeurs internes

376. Au cours de l'exercice biennal, la Division des services de contrôle interne a établi les rapports d'audits sur 59 bureaux de pays, dont certains faisaient suite à des audits qui avaient débuté au cours de l'exercice biennal précédent. Elle a formulé une appréciation sur 58 bureaux de pays, attribuant une note satisfaisante à 12 bureaux, partiellement satisfaisante à 35 et insatisfaisante à 11; un bureau n'a pas été noté.

377. Les principales constatations de la Division sont résumées ci-après :

Examen de l'exécution nationale par la Division des services de contrôle interne

378. La Division des services de contrôle interne étant chargée de vérifier que la comptabilisation des ressources du FNUAP destinées au financement de l'exécution

nationale et l'information financière correspondante sont conformes, c'est à ce titre qu'elle a rendu compte des résultats des audits des projets soumis à exécution nationale en 2006. La Division a conclu que les rapports reçus au 31 octobre 2007 ne lui permettaient pas d'avoir l'assurance que les partenaires de réalisation avaient géré 67,6 millions de dollars de ressources du FNUAP conformément à leurs plans de travail et aux accords conclus.

379. La Division a en outre indiqué que d'autres rapports avaient été reçus au 6 mars 2008 mais qu'elle n'avait effectué qu'une vérification limitée de ces rapports car elle avait manqué de temps pour évaluer l'incidence qu'ils pouvaient avoir sur ses conclusions d'audit. Dans un mémorandum en date du 13 mars 2008, elle a fait savoir à la Directrice exécutive que malgré cette contrainte, même si ces rapports avaient été pris en compte, la situation globale ne lui permettrait pas d'avoir l'assurance que 46,9 millions de dollars de ressources du FNUAP avaient été gérés correctement.

380. Précisant pourquoi elle ne pouvait pas fournir l'assurance nécessaire à propos des audits sur l'exécution nationale en 2006, la Division a invoqué les motifs suivants :

a) Certains bureaux de pays et divisions n'ont pas fourni au FNUAP les rapports d'audit attendus pour des dépenses d'un montant total de 9,2 millions de dollars;

b) Des projets d'un montant total de 37,7 millions de dollars, soit 27,5 % des dépenses vérifiées, ont donné lieu à des rapports d'audit assortis de réserves;

c) Ces deux constatations ont conduit la Division à conclure que le FNUAP n'était pas en mesure d'obtenir une assurance raisonnable que les 46,9 millions de dollars de dépenses effectuées en 2006 au titre de l'exécution nationale avaient été correctement gérés par les partenaires de réalisation;

d) 26 % des rapports d'audit sur l'exécution nationale n'étaient pas conformes aux directives du Manuel des politiques et procédures ni au mandat des vérificateurs, ce qui jette une ombre sur la fiabilité des travaux effectués par les vérificateurs des projets relevant de l'exécution nationale;

e) 67 % des rapports relatifs à l'exécution nationale n'ont été ni remis ni communiqués à la Division avant la date butoir du 31 mars 2007;

f) Les vérificateurs ont constaté que des dépenses d'un montant de 5,9 millions de dollars, engagées au titre de l'exécution nationale, n'étaient pas dûment étayées par des justificatifs.

Procédure d'audit de l'exécution nationale

381. La Division a relevé que la procédure d'audit de l'exécution nationale présentait des lacunes dans la plupart des bureaux de pays visités : certains rapports d'audit ne comportaient pas d'observations de la direction ou les registres comptables étaient mal tenus; dans d'autres rapports, aucune opinion n'était présentée ou les opinions étaient mal formulées.

Évaluation du rôle des partenaires de réalisation dans l'exécution des projets

382. La Division des services de contrôle interne a noté qu'un certain nombre de bureaux de pays n'avaient pas procédé à une évaluation proprement dite de la

solidité financière ainsi que des capacités techniques et de gestion des organisations non gouvernementales en matière d'exécution de projets pour s'assurer que leur statut juridique, leur solidité financière et leurs capacités en matière d'exécution de programmes étaient adéquates avant d'en faire des partenaires de réalisation.

Hébergement de visiteurs la nuit dans les bureaux

383. La Division des services de contrôle interne a constaté que des visiteurs étaient hébergés pour la nuit dans des bureaux régionaux et indiqué que la sécurité de l'information risquait d'être ainsi compromise.

Doublons dans la liste des fournisseurs enregistrés dans le système Atlas

384. La Division des services de contrôle interne a noté que les fournisseurs d'un certain nombre de bureaux de pays apparaissent en double dans le système Atlas et que la liste des fournisseurs recensés par le système n'était pas révisée régulièrement de façon à éviter les doublons et à désactiver la sélection de fournisseurs auxquels il n'était pas fait appel.

Plan antisinistre et procédures de reprise après sinistre

385. La Division des services de contrôle interne a relevé qu'un certain nombre de bureaux de pays n'avaient pas de plan antisinistre et que les procédures de sauvegardes étaient insuffisantes. Les mesures de contrôle des mots de passe permettant de se connecter au réseau étaient insuffisantes et aucun contrat de maintenance n'avait été conclu pour le matériel informatique.

386. La Division des services de contrôle interne a en outre relevé que les locaux dans lesquels se trouvaient les serveurs n'étaient pas suffisamment protégés contre les risques d'incendie. Les extincteurs ne sont pas facilement accessibles et n'ont pas été testés depuis un certain temps; les locaux ne sont pas non plus équipés de détecteurs de fumée.

Gestion des contrats

387. La Division des services de contrôle interne a relevé que certains bureaux de pays n'avaient pas de contrat à jour avec plusieurs de leurs principaux fournisseurs auxquels ils continuaient pourtant de faire appel.

Avances de fonctionnement

388. La Division des services de contrôle interne a constaté que, dans certains grands bureaux de pays, d'importantes avances de fonctionnement n'étaient pas remboursées pendant plus d'un an et que les montants non remboursés ne coïncidaient pas toujours avec les documents du partenaire de réalisation. En outre, le solde des avances de fonctionnement de certains bureaux de pays n'étaient pas ajustés chaque année en fonction de la fluctuation du cours des devises comme le demandait la Division des services de gestion.

389. La Division des services de contrôle interne a également relevé des cas où les dépenses engagées sur les avances touchées pour les projets n'étaient pas signalées à temps, ce qui gonflait le solde des avances non remboursées. Les rapprochements n'étaient pas toujours étayés par des justificatifs suffisants que les partenaires de réalisation auraient approuvés après avoir compris et accepté les ajustements opérés.

Achats

390. La Division des services de contrôle interne a noté que certains bureaux de pays ne confirmaient pas toujours la réception matérielle des biens achetés pour des partenaires de réalisation à la Section des Services d'achats, ni dans le système Atlas, ni dans le rapport de réception et d'inspection. Dans certains cas, elle a noté que le Comité de contrôle des marchés n'avait pas été consulté pour approbation avant que les biens ne soient achetés.

391. La Division des services de contrôle interne a noté l'existence de reçus dont on ne pouvait pas identifier l'agent ordonnateur. Des fournisseurs importants (marchés de plus de 30 000 dollars) étaient enregistrés sur Atlas sans avoir été soumis à la procédure d'évaluation requise par les directives du siège en matière d'achat.

Biens durables

392. La Division des services de contrôle interne a relevé plusieurs cas dans lesquels des éléments d'actif n'avaient pas été supprimés du module Atlas de gestion des actifs et d'autres dans lesquels l'inventaire manquait de précision. Elle a en outre noté que certains bureaux de pays n'avaient pas effectué de décompte physique des biens durables. Dans certains bureaux de pays, il n'existait aucun inventaire détaillé des biens, lesquels n'étaient pas identifiés par des numéros d'inventaire unique.

Administration des comptes en banque

393. La Division des services de contrôle interne a relevé qu'un bureau de pays avait établi un compte bancaire sous le Bureau de la planification stratégique du FNUAP sans autorisation officielle de la Division des services de gestion. En outre, les relevés de compte et les rapprochements bancaires n'étaient pas communiqués chaque mois et rien n'indiquait que le bureau avait examiné les états de rapprochement bancaire.

Administration du système Atlas

394. Dans certains bureaux de pays, la Division des services de contrôle interne a noté que les tâches n'étaient pas correctement compartimentées car des utilisateurs se voyaient attribuer des rôles incompatibles et que les droits d'accès au système de membres du personnel ayant cessé d'exercer leurs fonctions n'avaient pas été annulés.

Insuffisance des dispositifs de contrôle de la procédure de décaissement

395. La Division des services de contrôle interne a relevé plusieurs lacunes dans les procédures d'achat et de décaissement, concernant notamment l'absence de mécanisme de suivi des avances et l'imputation des dépenses aux mauvais projets ou comptes. Certains bureaux de pays ne certifiaient pas systématiquement que les biens et services avaient bien été livrés avant d'effectuer les opérations de paiement et ne visaient pas les pièces justificatives au moment du règlement. En outre, les pièces justificatives n'étaient pas toujours au complet.

Conservation des fournitures et matériels médicaux

396. La Division des services de contrôle interne a constaté qu'un bureau de pays entreposait des fournitures et matériels médicaux dans un ancien appartement situé

dans l'enceinte des Nations Unies. Le 25 avril 2006, elle s'est rendue sur place et a constaté que cet appartement présentait diverses lacunes en ce qui concerne l'entreposage et de la sécurité.

397. Le Comité estime que les constatations communiquées par la Division des services de contrôle interne montrent qu'il existe d'importantes lacunes dans ces domaines et qu'il est nécessaire que le FNUAP y remédie.

22. Passation par profits et pertes et cessions

398. Conformément à la disposition 106.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il avait passé 132 147 dollars par profits et pertes au cours de l'exercice biennal. Sur cette somme, 129 318 dollars correspondent à une avance consentie à un entrepreneur qui n'a pas respecté les clauses contractuelles et contre lequel il n'a pas été jugé possible d'entamer de poursuites; 2 829 dollars sont des avances de fonctionnement d'une valeur inférieure à 1 000 dollars consenties sur des fonds de fonctionnement inactifs, qui ont été passées par profits et pertes.

23. Versements à titre gracieux

399. Le FUNAP a informé le Comité qu'un versement à titre gracieux de 10 000 dollars avait été effectué au cours de l'exercice biennal à un consultant recruté au titre d'un accord de service spécial et qui était décédé dans un accident de bus en février 2005.

24. Cas de fraude ou de présomption de fraude

400. Le FNUAP a signalé au Comité 11 cas de fraude ou de présomption de fraude, dont quatre sans préjudice financier, six ayant entraîné 72 777 dollars de pertes et un, encore en cours d'investigation, susceptible de causer 10 000 dollars de pertes.

401. Les cas n'ayant pas entraîné de préjudice financier sont les suivants :

a) Une personne extérieure au FNUAP s'est servi de documents du FNUAP pour obtenir un visa;

b) Un fonctionnaire responsable des demandes de visa a abusé de ses fonctions pour demander des visas officiels pour deux hommes d'affaires étrangers sans liens avec le FNUAP en recourant à une procédure par note verbale réservée aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et aux diplomates. Ce fonctionnaire a été renvoyé;

c) Au cours de la procédure d'appel d'offres, il a été découvert que trois soumissions émanaient d'un seul fournisseur alors qu'elles avaient été présentées comme venant de trois fournisseurs distincts;

d) Il a été noté que deux chèques confiés à un commis à la logistique pour être encaissés n'ont jamais été encaissés, malgré les dénégations du commis. Ceci n'a toutefois causé aucun préjudice financier au FNUAP.

402. Le cas encore en cours d'investigation par la Division des services de contrôle interne concerne le règlement par chèque de contrats non identifiés. Le montant des préjudices financiers potentiels est estimé à 10 000 dollars, mais les investigations se poursuivent.

403. Les cas suivants ont causé des pertes financières :

- a) Des bons d'essence d'une valeur de 4 950 dollars ont été détournés;
- b) Des formules vierges ont été volées dans un chéquier et 5 548 dollars ont été encaissés au moyen de fausses signatures;
- c) Une avance de 3 600 dollars a été consentie à un consultant sur signature de l'entrepreneur, mais le consultant n'a pas effectué les prestations pour lesquels il avait été recruté. Il a remis depuis deux équipements médicaux au FNUAP à titre de remboursement mais le FNUAP ne les a pas acceptés comme dédommagement;
- d) Il a été noté que des factures de 25 522 dollars concernant des produits dérivés du pétrole avaient été considérablement surévaluées;
- e) Un fonctionnaire des finances affecté à un projet s'est rendu coupable de fraude en encaissant des chèques fictifs d'un montant de 32 600 dollars;
- f) Un fonctionnaire, qui n'a pas remboursé une avance de 497 dollars, a démissionné depuis.

C. Remerciements

404. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le FNUAP, ainsi que le personnel des bureaux de pays, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

(Signé) Philippe **Séguin**

Premier président de la Cour des comptes de la France
Président du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Président de la Commission de vérification des comptes
de la République des Philippines

(Signé) Terence **Nombembe**

Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine
Auditeur principal

30 juin 2008

Annexe

**Analyse de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005^a**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
1. Rapprochements bancaires mensuels	27	2002-2003	X		
2. Écart entre les états financiers des organisations	29	2004-2005		X	
3. Indemnités pour frais d'études en souffrance depuis longtemps	32	2004-2005	X		
4. Dispositif de contrôle du système Atlas	40	2002-2003		X	
5. Écarts constatés en ce qui concerne les avances de fonctionnement	46	2004-2005	X		
6. Liquidation des avances de fonds consenties aux partenaires de réalisation	51	2002-2003		X	
7. Analyse des rapports d'audit sur l'exécution nationale	59	2004/05		X	
8. Saisie d'informations sur la nomination dans la base de données sur les audits des projets exécutés à l'échelon national	62	2002-2003		X ^b	
9. Redéfinition de la mission des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale	68	2004-2005		X	
10. Suite donnée aux constatations des audits sur l'exécution nationale	74	2004-2005	X		
11. Mise à jour de la base de données sur l'exécution nationale pour chiffrer l'incidence financière des réserves (quantification)	79	2004-2005	X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
12. Saisie d'informations sur les coûts des audits des projets dans la base de données	81	2004-2005		X ^b	
13. Personnel recruté sur des postes financés à l'aide de fonds affectés aux projets mais dont les fonctions relèvent du budget d'appui biennal	89	2004-2005	X		
14. Fonds des projets, plans de travail et budgets	90	2004-2005	X		
15. Commandes demeurées en cours pendant une longue période	94	2002-2003		X	
16. Avis de réception matérielle des biens	100	2004-2005		X	
17. Mécanisme de suivi des paiements pour les bureaux de pays	103	2004-2005	X		
18. Respect des procédures d'achat	105	2002-2003		X	
19. Paiements manuels non enregistrés	108	2004-2005	X		
20. Cadre de résultats stratégiques	110	2002-2003	X		
21. Élaboration d'une politique en matière de dons	113	2004-2005	X		
22. Plans d'achat annuels	118	2004-2005		X	
23. Stratégie d'achat respectueuse de l'environnement	120	2004-2005		X	
24. Lacunes des rapports annuels sur les résultats	126	2004-2005	X		
25. Structure du cadre de résultats stratégiques	128	2004-2005	X		
26. Communication aux donateurs des rapports sur les progrès de la mise en œuvre des projets	132	2004-2005		X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
27. Élaboration d'une méthode d'établissement des coûts	135	2004-2005	X		
28. Élaboration d'une charte d'audit interne	142	2002-2003	X		
29. Audits de la Division des services de contrôle interne davantage axés sur la vérification de la fiabilité des données comptables	144	2004-2005		X	
30. Vérification systématique de la suite donnée aux recommandations d'audit interne	150	2004-2005		X	
31. Planification des remplacements	156	2002-2003		X	
32. Feuilles de présence et rapports d'évaluation du personnel recruté au titre d'accords de services spéciaux	164	2002-2003		X	
33. Présentation de rapports semestriels sur les accords de services spéciaux	169	2002-2003		X	
34. Évaluation du comportement professionnel	174	2002-2003		X	
35. Formation du personnel à l'utilisation du système Atlas	177	2002-2003		X	
36. Équilibre entre les effectifs des deux sexes	183	2004-2005	X		
37. Administration des congés	188	2002-2003		X	
38. Perte de congés excédentaires	190	2002-2003	X		
39. Systèmes d'administration des congés	192	2004-2005		X	
40. Lacunes de la gestion du matériel	198	2004-2005	X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
41. Capitalisation des actifs conformément aux directives concernant le matériel durable	201	2004-2005	X		
42. Rapports sur les cas de fraude avérée ou présumée	203	2004-2005	X		
Total			20	22	–
Pourcentage			48	52	–

^a Voir A/61/5/Add.7, chap. II.

^b Le FNUAP a fait savoir qu'il estimait que ces recommandations avaient été intégralement appliquées au 27 juin 2008.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, numérotés de I à IV, ainsi que les tableaux 1 à 8 et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la Directrice exécutive. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit, lesquelles requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Directrice exécutive et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les points suivants : les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont engagé des dépenses de programme au titre de l'exécution nationale pour le compte du FNUAP. En ce qui concerne l'exercice biennal, le Comité a examiné les procédures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution nationale et les constatations des rapports d'audit. Les rapports d'audit sur l'exécution nationale comportaient des constatations défavorables, et l'audit lui-même présentait des lacunes.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification des comptes
de la République des Philippines
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

Chapitre IV

Certification des états financiers

30 avril 2008

Je certifie qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, toutes les opérations importantes ont été correctement comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je certifie que :

- La direction du FNUAP est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des informations financières et autres figurant dans les états financiers.
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et comprennent des montants estimatifs qui sont fondés sur les hypothèses les plus probables.
- Les méthodes comptables et les systèmes de contrôle interne permettent d'avoir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que toutes les opérations sont convenablement comptabilisées et que, dans l'ensemble, les conventions et les méthodes comptables sont mises en œuvre dans le cadre d'une séparation appropriée des tâches. Le vérificateur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont mises en œuvre dans certains domaines.
- La direction a donné au vérificateur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.
- La direction examine les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du vérificateur interne. Sur cette base, elle a revu les procédures de contrôle ou a entrepris de les revoir.

J'ai reçu une lettre de certification du Directeur du Bureau des finances/Bureau de la gestion et Contrôleur du PNUD, qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables du PNUD et les systèmes de contrôle applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP, conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à la règle de gestion financière du FNUAP 116. 2.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(*Signé*) Subhash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2007

État 1

Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**1.1 Vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
		<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	2006-2007	2004-2005
Recettes							
Contributions	Tableau 1	751 861	689 211	496 138	365 093	1 247 999	1 054 304
Ajustements de change	Tableau 1	27 663	(15 464)	–	–	27 663	(15 464)
Contributions – montant net		779 524	673 747	496 138	365 093	1 275 662	1 038 840
Fonds de dotation privés	Note 4	33 745	–	–	–	33 745	–
Intérêts créditeurs		29 167	9 822	14 721	7 811	43 888	17 633
Recettes diverses	Tableau 2	4 017	9 978	413	768	4 430	10 746
Total des recettes		846 453	693 547	511 272	373 672	1 357 725	1 067 219
Dépenses							
Activités de programme	Tableaux 3 et 4	519 360	456 286	422 215	321 469	941 575	777 755
Programme consultatif technique	Note 2 i)	37 856	38 382	–	–	37 856	38 382
Dépenses de programme		557 216	494 668	422 215	321 469	979 431	816 137
Budget d'appui biennal – montant net	Tableau 5, note 11	174 872	148 861	–	–	174 872	148 861
Mise en service du progiciel de gestion intégré	Note 12	4 983	6 669	–	–	4 983	6 669
Dépenses diverses	Tableau 2	5 800	3 111	549	25	6 349	3 136
Total des dépenses		742 871	653 309	422 764	321 494	1 165 835	974 803
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		103 582	40 238	88 508	52 178	192 090	92 416
Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)		201	224	–	–	201	224
Autres ajustements	Note 9	(525)	443	2 976	(512)	2 451	(69)
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		103 905	39 571	85 532	52 690	189 437	92 261
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		48 626	20 018	157 104	108 657	205 730	128 675

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
		<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	2006-2007	2004-2005
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs		2 671	2 627	–	–	2 671	2 627
Prestations dues au personnel	Notes 5, 2 l) et 24	(85 928)	–	–	–	(85 928)	–
Sommes virées ou prélevées sur les réserves						–	–
– Sommes virées sur la réserve pour les locaux hors siège	Note 18	(454)	(1 100)	–	–	(454)	(1 100)
– Sommes virées sur la réserve opérationnelle	Note 19	(2 551)	(12 539)	–	–	(2 551)	(12 539)
Remboursements aux donateurs	Note 2 k), tableaux 6 et 7	–	–	(14 806)	(2 982)	(14 806)	(2 982)
Virements entre ressources du FNUAP						–	–
– À destination des ressources ordinaires		–	–	(3 111)	(1 271)	(3 111)	(1 271)
– En provenance des ressources ordinaires		–	–	2 239	10	2 239	10
– À destination des autres ressources		(2 239)	(10)	–	(249)	(2 239)	(259)
– En provenance des autres ressources		1 575	58	–	249	1 575	307
Solde des fonds au 31 décembre	État 4	65 606	48 626	226 961	157 104	292 567	205 730

1.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Cofinancement</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Achats</i>		Total des autres ressources		
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	2006-2007	2004-2005	
	<i>Tableau 6</i>				<i>Tableau 7</i>				
Recettes									
Contributions	417 846	289 409	5 085	4 653	73 207	71 030	496 138	365 093	
Intérêts créditeurs	13 187	6 892	155	41	1 379	878	14 721	7 811	
Recettes diverses	412	746	–	–	1	22	413	768	
Total des recettes	431 445	297 047	5 240	4 694	74 587	71 930	511 272	373 672	
Dépenses									
Activités de programme	350 549	250 037	4 370	2 330	67 296	69 102	422 215	321 469	
Dépenses de programme	350 549	250 037	4 370	2 330	67 296	69 102	422 215	321 469	
Dépenses diverses	337	33	2	–	209	(8)	549	25	
Total des dépenses	350 886	250 070	4 372	2 330	67 505	69 094	422 764	321 494	
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	80 559	46 977	868	2 364	7 082	2 836	88 508	52 178	
Autres ajustements	Note 9	2 195	(512)	–	–	781	–	2 976	(512)
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	78 366	47 489	868	2 364	6 301	2 836	85 532	52 690	
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	145 538	101 099	2 484	98	9 084	7 460	157 104	108 657	
Remboursements aux donateurs	(13 378)	(2 755)	–	–	(1 428)	(227)	(14 806)	(2 982)	
Virements entre ressources du FNUAP									
– À destination des ressources ordinaires	(1 602)	(58)	–	–	(1 509)	(1 213)	(3 111)	(1 271)	
– En provenance des ressources ordinaires	2 130	10	–	–	109	–	2 239	10	
– À destination des autres ressources	–	(249)	–	–	–	–	–	(249)	
– En provenance des autres ressources	–	–	–	22	–	227	–	249	
Solde des fonds au 31 décembre	211 055	145 538	3 352	2 484	12 556	9 084	226 961	157 104	

État 2
Actif, passif et solde des fonds au 31 décembre 2005

2.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
		<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	2007	2005
Actif							
Encaisse		813	5 214	7	270	820	5 484
Placements	Tableau 8	302 955	113 572	290 787	227 016	593 742	340 588
Total (encaisse et placements)		303 768	118 786	290 794	227 286	594 562	346 072
Comptes débiteurs							
Contributions à recevoir	Note 3	1 298	2 544	176	88	1 474	2 632
Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)	Note 6	(88)	(125)	–	–	(88)	(125)
Divers	Note 14	14 196	8 308	92	296	14 288	8 604
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies		–	30 352	–	–	–	30 352
Autres éléments d'actif							
Avances de fonctionnement fournies aux :	Notes 2 e) et 25					–	–
Gouvernements		5 728	9 254	2 843	3 334	8 571	12 588
Organismes des Nations Unies		385	945	1 103	3 135	1 488	4 080
Institutions intergouvernementales et ONG		2 920	2 862	2 535	1 262	5 455	4 124
Créances à long terme	Note 4	1 000	–	–	–	1 000	–
Total de l'actif		329 206	172 926	297 544	235 401	626 750	408 327
Passif							
Contributions reçues d'avance	Note 5	6 630	244	–	–	6 630	244
Engagements non réglés	Note 17	29 195	34 613	43 398	64 532	72 593	99 145
Comptes créditeurs							
Sommes dues à des organismes des Nations Unies		47 757	6 517	11 893	7 251	59 650	13 768
Divers	Note 15	7 285	3 665	14 491	5 826	21 776	9 491
Fonds de fonctionnement à verser aux :							
Gouvernements		1 015	3 130	486	453	1 500	3 583
Organismes des Nations Unies		15	259	–	79	15	338

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
		<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	2007	2005
Institutions intergouvernementales et ONG		504	628	315	154	819	782
Dettes à long terme	Note 16	93 404	–	–	–	93 404	–
Total du passif		185 804	49 055	70 583	78 296	256 387	127 351
Réserves et soldes des fonds							
Réserve opérationnelle	Note 19	72 796	70 245	–	–	72 796	70 245
Réserve pour les locaux hors siège	Note 18	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Soldes des fonds programmables		65 606	48 626	226 961	157 104	292 567	205 730
Total des réserves et du solde des fonds	État 4	143 402	123 871	226 961	157 104	370 363	280 975
Total du passif, des réserves et du solde des fonds		329 206	172 926	297 544	235 400	626 750	408 327

2.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Cofinancement</i>		<i>Programmes des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'achats</i>		Total des autres ressources	
		<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	2007	2005
Actif									
Encaisse		7	270	–	–	–	–	7	270
Placements	Tableau 8	290 787	198 725	–	2 274	–	26 017	290 787	227 016
Total (encaisse et placements)		290 794	198 995	–	2 274	–	26 017	290 794	227 286
Comptes débiteurs									
Contributions à recevoir		176	88	–	–	–	–	176	88
Divers	Note 14	96	88	(5)	208	1	–	92	296
Autres éléments d'actif									
Fonds de fonctionnement fournis aux :	Notes 2 e) et 25								
Gouvernements		2 843	3 334	–	–	–	–	2 843	3 334
Organismes des Nations Unies		1 103	3 135	–	–	–	–	1 103	3 135
Institutions intergouvernementales et ONG		2 535	1 262	–	–	–	–	2 535	1 262
Total de l'actif		297 547	206 902	(5)	2 482	1	26 017	297 544	235 400
Passif									
Engagements non réglés	Note 17	35 031	48 158	6	20	8 360	16 354	43 398	64 532
Comptes créditeurs									
Sommes dues à des organismes des Nations Unies		38 391	7 238	(3 339)	–	(23 159)	13	11 893	7 251
Divers	Note 15	12 269	5 282	(24)	(22)	2 246	566	14 491	5 826
Fonds de fonctionnement à verser aux :	Notes 2 e) et 25								
Gouvernements		486	453	–	–	–	–	486	453
Organismes des Nations Unies		–	79	–	–	–	–	–	79
Institutions intergouvernementales et ONG		315	154	–	–	–	–	315	154
Total du passif		86 493	61 364	(3 357)	(2)	(12 553)	16 933	70 583	78 294

	<i>Cofinancement</i>		<i>Programmes des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'achats</i>		Total des autres ressources	
	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	2007	2005
Réserves et solde des fonds								
Solde des fonds programmables	211 055	145 538	3 352	2 484	12 554	9 084	226 961	157 104
Total des réserves et du solde des fonds	211 055	145 538	3 352	2 484	12 554	9 084	226 961	157 104
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	297 548	206 902	(5)	2 482	1	26 017	297 544	235 400

État 3

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

3.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total	
	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	État 1.1					
	103 905	39 571	85 532	52 690	189 437	92 261
(Augmentation)/diminution du montant des contributions à recevoir	1 246	(1 384)	(88)	(88)	1 158	(1 472)
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)	(37)	70	–	–	(37)	70
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs divers	(11 519)	(722)	204	206	(11 315)	(516)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	4 032	(8 683)	1 250	(4 183)	5 282	(12 866)
(Augmentation)/diminution des créances à long terme	(1 000)	–	–	–	(1 000)	–
Augmentation/(diminution) des contributions reçues d'avance	6 386	214	–	–	6 386	214
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(5 418)	704	(21 134)	24 534	(26 552)	25 238
Augmentation/(diminution) des éléments de passif divers	1 137	8 748	8 780	11 785	9 917	20 533
Augmentation/(diminution) des dettes à long terme	7 476	–	–	–	7 476	–
À déduire : Intérêts créditeurs	(29 167)	(9 822)	(14 721)	(7 811)	(43 888)	(17 633)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	77 038	28 696	59 823	77 131	136 861	105 827
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement						
Augmentation/(diminution) des sommes dues à des organismes des Nations Unies	71 592	(37 416)	4 642	–	76 234	(37 416)
Augmentation/(diminution) des intérêts à recevoir	5 631	(2 438)	–	22	5 631	(2 417)
À ajouter : Intérêts créditeurs	29 167	9 822	14 721	7 811	43 888	17 633
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	106 390	(30 032)	19 363	7 833	125 753	(22 200)
Flux de trésorerie provenant d'autres sources						
Économies résultant de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs	2 671	2 627	–	–	2 671	2 627

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	2006-2007	2004-2005
Augmentation de la réserve opérationnelle	2 551	12 539	–	–	2 551	12 539
Remboursements aux donateurs	–	–	(14 806)	(2 982)	(14 806)	(2 982)
Sommes (virées)/prélevées sur d'autres fonds – montant net	(3 669)	(13 591)	(872)	(1 261)	(4 541)	(14 852)
Encaisse nette provenant d'autres sources	1 553	1 575	(15 678)	(4 243)	(14 125)	(2 668)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	184 983	239	63 509	80 722	248 491	80 961
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	118 786	118 547	227 286	146 564	346 072	265 111
Encaisse et placements au 31 décembre	303 768	118 786	290 794	227 286	594 562	346 072

3.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Cofinancement		Programmes des administrateurs auxiliaires		Services d'achats		Total des autres ressources	
	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement								
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	78 363	47 489	868	2 364	6 301	2 836	85 532	52 690
(Augmentation)/diminution du montant des contributions à recevoir	(88)	(88)	–	–	–	–	(88)	(88)
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs divers	(8)	40	213	(208)	(1)	374	204	206
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	1 249	(4 183)	–	–	–	–	1 250	(4 183)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(13 127)	33 037	(14)	19	(7 994)	(8 522)	(21 134)	24 534
Augmentation/(diminution) des éléments de passif divers	7 103	11 228	(2)	(22)	1 680	579	8 780	11 785
À déduire : Intérêts créditeurs	(13 187)	(6 892)	(155)	(41)	(1 379)	(878)	(14 721)	(7 811)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	60 306	80 631	910	2 112	(1 394)	(5 612)	59 823	77 131
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement								
Augmentation/(diminution) des sommes dues à des organismes des Nations Unies	31 154	–	(3 339)	–	(23 172)	–	4 642	–
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir	–	22	–	–	–	–	–	22
À ajouter : Intérêts créditeurs	13 187	6 892	155	41	1 379	878	14 721	7 811
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	44 341	6 914	(3 184)	41	(21 794)	878	19 363	7 833
Flux de trésorerie provenant d'autres sources								
Remboursements aux donateurs	(13 378)	(2 755)	–	–	(1 428)	(227)	(14 806)	(2 982)
Sommes (virées)/prélevées sur d'autres fonds – montant net	528	(297)	–	22	(1 400)	(986)	(872)	(1 261)
Encaisse nette provenant d'autres sources	(12 850)	(3 051)	–	22	(2 828)	(1 213)	(15 678)	(4 243)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	91 798	84 495	(2 274)	2 175	(26 017)	(5 948)	63 509	80 722
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	198 995	114 500	2 274	99	26 017	31 965	227 286	146 564
Encaisse et placements au 31 décembre	290 794	198 995	–	2 274	–	26 017	290 794	227 286

État 4

Ressources ordinaires – variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Fonds programmables	Assurance maladie après la cessation de service et prestations dues au personnel	Sécurité	Progiciel de gestion intégrés	Régiona- lisation	Services d'achats	Solde des fonds program- mables	Réserve opéra- tionnelle	Réserve pour les locaux hors siège	Total des réserves et des soldes des fonds	
											2006-2007	2004-2005
Solde au 1 ^{er} janvier		41 981	–	4 399	(192)	–	2 437	48 626	70 245	5 000	123 871	82 724
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		111 088	1 705	(4 199)	(4 983)	294	–	103 905	–	(371)	103 534	38 471
Économies résultant de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs		2 671	–	–	–	–	–	2 671	–	–	2 671	2 627
Prestations dues au personnel (exercices antérieurs)	Note 24	–	(85 928)	–	–	–	–	(85 928)	–	–	(85 928)	–
Crédit alloué au progiciel de gestion intégrés	Note 12	(8 900)	–	–	8 900	–	–	–	–	–	–	–
Crédit alloué à la réserve pour dépenses de sécurité	Note 20	(4 700)	–	4 700	–	–	–	–	–	–	–	–
Sommes virées ou prélevées sur les réserves												
Sommes virées sur la réserve pour les locaux hors siège	Note 18	(454)	–	–	–	–	–	(454)	–	371	(83)	–
Sommes virées sur la réserve opérationnelle	Note 19	(2 551)	–	–	–	–	–	(2 551)	2 551	–	–	–
Sommes virées sur les réserves assurance maladie après la cessation de service	Note 24	(52 000)	52 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sommes virées sur la réserve pour la régionalisation	Notes 19 et 27	(21 000)	–	–	–	21 000	–	–	–	–	–	–
Sommes virées ou prélevées sur les autres ressources												
Sommes virées sur les autres ressources		(2 239)	–	–	–	–	–	(2 239)	–	–	(2 239)	(10)
Sommes prélevées sur les autres ressources		1 575	–	–	–	–	–	1 575	–	–	1 575	58

		Fonds programmables	Assurance maladie après la cessation de service et prestations dues au personnel	Sécurité	Proiciel de gestion intégr	Régiona- lisation	Services d'achats	Solde des fonds program- mables	Réserve opéra- tionnelle	Réserve pour les locaux hors siège	Total des réserves et des soldes des fonds	
											2006-2007	2004-2005
Autres mouvements												
Montants réservés	Note 20	(1 509)	–	–	–	–	1 509	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2005	États 1.1 et 2.1	63 963	(32 223)	4 900	3 725	21 294	3 946	65 606	72 796	5 000	143 402	123 871

Tableau 1
Ressources ordinaires – état des contributions volontaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Afghanistan	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Afrique du Sud	–	–	47	47	–	–	47	–	–
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	–	–	20	20	–	–	20	–	–
Allemagne	–	–	44 816	44 816	–	–	44 816	–	–
Andorre	–	–	54	54	–	–	54	–	–
Angola	–	–	10	10	–	–	5	5	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	2	2	–	–	2	–	4
Arabie saoudite	–	–	900	900	–	–	400	500	–
Argentine	–	–	5	5	–	–	5	–	–
Arménie	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Australie	–	–	6 496	6 496	–	(67)	6 429	–	–
Autriche	–	–	2 131	2 131	–	–	2 131	–	–
Azerbaïdjan	–	–	7	7	–	–	3	3	7
Bahamas	1	(1)	3	2	–	–	2	1	–
Bahreïn	–	–	13	13	–	–	13	–	–
Bangladesh	–	–	56	56	3	–	59	–	–
Barbade	–	–	9	9	(4)	–	5	–	–
Bélarus	–	–	1	1	(1)	–	–	–	–
Belgique	–	–	7 498	7 498	–	433	7 931	–	–
Belize	3	–	7	7	–	–	10	–	15
Bénin	4	–	9	9	–	–	13	–	–
Bhoutan	6	–	11	11	–	–	11	6	–
Bolivie	12	(10)	4	(5)	–	–	7	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Botswana	–	–	8	8	–	–	4	5	–
Brésil	–	–	22	22	–	–	–	22	–
Bulgarie	–	–	4	4	–	–	4	–	–
Burkina Faso	–	–	4	4	(4)	–	–	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Burundi	3	(2)	2	–	–	–	3	–	–
Cambodge	–	–	5	5	–	–	5	–	–
Cameroun	35	–	38	38	–	2	20	55	–
Canada	–	–	25067	25067	–	434	25 501	–	–
Cap-Vert	14	(7)	2	(5)	2	–	12	–	2
Chili	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Chine	–	–	1 838	1 838	–	–	1 838	–	–
Chypre	–	–	8	8	–	–	6	2	–
Colombie	–	–	80	80	(14)	–	66	–	–
Comores	2	(1)	1	–	–	–	–	2	1
Congo	82	(48)	92	45	–	(1)	45	81	162
Costa Rica	–	–	14	14	–	–	14	–	–
Côte d'Ivoire	41	(41)	20	(21)	–	–	–	20	30
Croatie	–	–	30	30	–	–	30	–	–
Cuba	5	–	10	10	–	–	10	5	–
Danemark	–	–	61 145	61 145	–	2 363	63 508	–	–
Djibouti	2	(1)	1	–	–	–	–	2	–
Dominique	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	157	–	190	190	–	13	263	98	338
El Salvador	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Équateur	–	–	4	4	–	–	2	2	6
Érythrée	–	–	4	4	–	–	4	–	–
Espagne	718	–	17 466	17 466	–	396	18 580	–	–
Estonie	–	–	48	48	23	–	71	–	–
Éthiopie	–	–	7	7	–	–	–	7	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	2	(2)	2	–	–	–	–	2	10
Fédération de Russie	–	–	600	600	–	–	600	–	–
Fidji	–	–	3	3	–	–	3	–	–
Finlande	–	–	37 455	37 455	–	287	37 742	–	–
France	380	(380)	5 671	5 291	–	–	5 671	–	–
Gabon	10	(10)	28	19	–	–	–	28	–
Gambie	–	–	19	19	–	1	19	–	–
Géorgie	–	–	3	3	–	–	3	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Ghana	38	(13)	25	13	–	–	25	25	–
Grèce	–	–	20	20	–	–	20	–	–
Grenade	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guatemala	–	–	6	6	–	–	6	–	–
Guinée	4	–	12	12	–	–	8	8	–
Guinée Bissau	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	600	600	127	–	727	–	220
Guyana	–	–	1	1	–	–	–	1	2
Haïti	5	–	15	15	–	–	20	–	30
Honduras	–	–	7	7	–	–	7	–	–
Hongrie	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Îles Cook	1	(1)	2	–	–	–	1	1	2
Îles Marshall	8	(4)	4	–	–	–	6	2	–
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Inde	–	–	421	421	–	–	421	–	–
Indonésie	–	–	68	68	–	3	71	–	–
Iran (République islamique d')	–	–	110	110	–	–	50	60	–
Iraq	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	9 985	9 985	–	–	9 985	–	–
Islande	–	–	300	300	–	–	300	–	–
Israël	–	–	20	20	–	–	15	5	–
Italie	–	–	3 923	3 923	5 900	97	9 920	–	–
Jamaïque	–	–	2	2	(1)	–	1	–	–
Japon	–	–	66 514	66 514	–	–	66 514	–	–
Jordanie	–	–	100	100	–	–	100	–	100
Kazakhstan	–	–	50	50	–	–	50	–	–
Kenya	–	–	20	20	–	–	20	–	30
Kirghizistan	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Kiribati	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Koweït	–	–	20	20	–	–	20	–	–
Lesotho	9	–	5	5	–	–	9	5	–
Lettonie	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Liban	–	–	4	4	(2)	–	–	2	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement s au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Libéria	53	(3)	20	18	–	–	70	–	–
Liechtenstein	8	(8)	16	8	–	–	16	–	–
Luxembourg	–	–	3 073	3 073	–	11	3 084	–	–
Madagascar	2	–	16	16	–	–	1	16	–
Malaisie	15	–	230	230	15	–	260	–	45
Malawi	9	–	6	6	–	–	12	3	–
Maldives	5	–	10	10	–	–	15	–	–
Mali	12	(6)	13	8	–	–	–	20	–
Malte	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Maroc	10	–	980	980	–	–	980	10	–
Maurice	–	–	7	7	–	–	7	–	–
Mauritanie	3	–	4	4	2	–	9	–	–
Mexique	–	–	107	107	–	–	107	–	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	4	4	2	–	6	–	2
Moldova	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Monaco	–	–	13	13	–	–	13	–	–
Mongolie	–	–	8	8	–	–	8	–	–
Monténégro	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mozambique	–	–	4	4	–	–	4	–	–
Myanmar	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Namibie	–	–	2	2	1	–	3	–	2
Nauru	1	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–
Népal	–	–	11	11	–	1	12	–	–
Nicaragua	4	–	9	9	–	–	13	–	–
Niger	–	–	15	15	–	1	6	10	40
Nigéria	–	–	62	62	249	–	312	–	249
Norvège	–	–	91 651	91 651	–	7 868	99 519	–	–
Nouvelle-Zélande	–	–	5 499	5 499	–	–	5 499	–	9231
Oman	26	–	52	52	–	–	52	26	–
Ouganda	30	(20)	20	–	10	–	40	–	20
Ouzbékistan	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Pakistan	500	–	1 007	1 007	–	–	1 507	–	–
Palaos	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Panama	55	(55)	22	(33)	–	–	22	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	7	7	–	–	7	–	7
Paraguay	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	146 382	146 382	–	8 830	155 212	–	–
Pérou	2	–	4	4	–	–	–	6	–
Philippines	33	(6)	82	77	–	4	49	65	190
Pologne	–	–	30	30	–	–	30	–	–
Portugal	–	–	300	300	–	–	300	–	–
Qatar	–	–	30	30	–	–	30	–	–
République arabe syrienne	3	(3)	13	10	–	–	13	–	30
République centrafricaine	1	(1)	5	4	–	–	3	3	5
République de Corée	–	–	260	260	–	–	260	–	–
République démocratique du Congo	8	(2)	10	8	–	–	–	16	–
République démocratique populaire lao	2	–	3	3	–	–	3	2	–
République dominicaine	–	–	22	22	–	–	12	10	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	16	16	–	–	7	9	–
République tchèque	–	–	242	242	–	–	242	–	–
République-Unie de Tanzanie	5	–	11	11	–	–	5	11	11
Roumanie	21	(21)	21	–	–	–	21	0	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	73 562	73 562	–	4 484	78 047	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	–	–	1	–
Sainte-Lucie	1	–	1	1	–	–	–	2	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Saint-Marin	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Samoa	–	–	6	6	–	–	2	4	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	5	5	–	–	5	–	–
Sénégal	19	–	35	35	–	–	17	37	40
Serbie	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–
Seychelles	3	–	5	5	–	–	6	2	–
Sierra Leone	33	(9)	21	12	–	–	–	45	–
Slovaquie	–	–	13	13	–	–	13	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>
Slovénie	–	–	20	20	10	–	30	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	90	(30)	63	33	–	–	54	69	–
Sri Lanka	18	–	36	36	–	–	54	–	54
Suède	–	–	113 700	113 700	–	2 190	115 890	–	–
Suisse	–	–	19 936	19 936	–	310	20 246	–	–
Suriname	1	–	3	3	–	–	3	1	6
Swaziland	30	–	20	20	–	–	50	–	–
Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	–	–	45	45	61	–	106	–	65
Thaïlande	–	–	192	192	4	–	196	–	–
Timor-Leste	1	(1)	1	1	–	–	1	–	–
Togo	3	(3)	12	9	–	1	13	–	13
Tokélaou	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tonga	1	(1)	2	1	–	–	1	1	–
Trinité-et-Tobago	–	–	10	10	–	–	10	–	10
Tunisie	–	–	40	40	–	–	40	–	–
Turkménistan	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Turquie	–	–	248	248	–	–	248	–	–
Tuvalu	3	–	6	6	–	–	3	6	12
Ukraine	–	–	2	2	–	–	–	2	4
Uruguay	17	–	10	10	–	–	17	10	20
Vanuatu	2	(2)	2	–	2	–	4	–	2
Venezuela (République bolivarienne du)	5	–	15	15	–	–	20	–	–
Viet Nam	–	–	9	9	–	–	9	–	–
Yémen	–	–	30	30	–	–	30	–	98
Zambie	–	–	8	8	–	–	8	–	16
Zimbabwe	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Territoire palestinien occupé	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Secteur privé									
Contributions privées	–	–	764	764	–	–	764	–	–
Coût des bureaux locaux – gouvernements Note 11	–	–	(1 527)	(1 527)	–	–	(1 527)	–	–
Total partiel	2 574	(688)	751 861	751 167	6 385	27 663	786 449	1 341	11 134

<i>Donateur</i>		<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal (recettes provenant des contributions, 2006-2007)</i>	Total des contributions dues	<i>Variation des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2007</i>	<i>Montants annoncés pour de prochains exercices biennaux</i>	
Fonds de dotation privé	Note 4	–	–	33 745	33 745	–	–	33 745	–	–	
Total		2 574	(688)	785 606	784 912	6 385	27 663	820 194	1 341	11 134	
				État financier 1.1			États financier 1.1				
				À déduire : Ajustements pour gains/(pertes) de change non réalisé(e)s					(43)		
				Contributions à recevoir au 31 décembre 2007					1 298		

Notes : Ce tableau donne le détail, par pays, du montant des recettes provenant des contributions et des gains/(pertes) de change indiqué(e)s dans l'état 1.1, ainsi que des contributions à recevoir au 31 décembre 2007.

Les soldes, ajustements, contributions annoncées pour l'exercice, paiements reçus et/ou contributions annoncées pour les exercices futurs concernant l'Afghanistan, l'Albanie, la Bolivie, la Dominique, la Grenade, la Guinée-Bissau, les Îles Cook, les Îles Salomon, l'Iraq, le Kenya, Kiribati, Madagascar, la Mauritanie, Moldova, le Myanmar, Oman, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, le Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, le Tadjikistan, les Tokélaou, l'Uruguay, la Zambie et le Zimbabwe, représentant moins de 500 dollars, ont été arrondis à zéro.

Tableau 2
**Recettes et dépenses diverses de l'exercice biennal
 clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total		
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	2006-2007	2004-2005	
Recettes diverses							
Recettes accessoires	2 485	1 227	413	94	2 898	1 321	
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation de devises	478	7 101	–	478	478	7 579	
Ajustements comptables pour projets clos	1 054	1 649	–	196	1 054	1 845	
Total des recettes diverses	4 017	9 978	413	768	4 430	10 746	
Dépenses diverses							
Opérations de couverture – primes	Note 8	525	1 077	–	–	525	1 077
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation de devises		5 026	2 034	549	25	5 575	2 059
Projet IPSAS	Note 27	249	–	–	–	249	–
Total des dépenses diverses		5 800	3 111	459	25	6 349	3 136

Note : Ce tableau est un état comparatif des recettes et dépenses diverses correspondant aux ressources ordinaires et aux autres ressources des exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007.

Tableau 3
**Ressources ordinaires – Activités de programme, par région,
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de programme</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>
Afrique subsaharienne		
Angola	4 220	3 424
Afrique du Sud	1 688	853
Bénin	3 796	4 045
Botswana	1 732	1 516
Burkina Faso	3 506	3 606
Burundi	3 064	1 757
Cameroun	5 183	5 478
Cap-Vert	1 985	1 278
Comores	964	748
Congo	2 614	1 473
Côte d'Ivoire	6 128	2 203
Érythrée	2 060	2 185
Éthiopie	7 038	6 400
Gabon	687	364
Gambie	1 550	1 310
Ghana	3 455	4 947
Guinée	2 938	3 326
Guinée-Bissau	2 052	942
Guinée équatoriale	2 334	2 061
Kenya	5 690	6 238
Lesotho	1 347	462
Libéria	5 917	1 634
Madagascar	4 138	3 421
Malawi	4 183	4 090
Mali	3 981	3 305
Maurice	244	50
Mauritanie	4 138	3 312
Mozambique	6 820	6 775
Namibie	1 196	1 675
Niger	4 157	4 163
Nigéria	11 537	10 756
Ouganda	7 910	7 238
République centrafricaine	4 511	3 678
République démocratique du Congo	10 745	10 176

	<i>Activités de programme</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>
République-Unie de Tanzanie	6 278	6 416
Rwanda	2 831	1 654
Sao Tomé-et-Principe	843	705
Sénégal	4 197	3 997
Seychelles	78	65
Sierra Leone	3 600	3 410
Swaziland	1 364	1 050
Tchad	3 430	4 341
Togo	2 231	1 917
Zambie	3 084	3 228
Zimbabwe	4 780	3 057
Total (projets de pays)	166 223	144 728
Projets régionaux	13 013	11 356
Total	179 236	156 084
Amérique latine et Caraïbes		
Argentine	1 163	882
Bolivie	2 050	2 270
Brésil	1 755	1 315
Caraïbes, anglophones et néerlandophones ^a	3 084	2 069
Chili	337	377
Colombie	1 943	1 477
Costa Rica	986	693
Cuba	1 237	1 508
El Salvador	1 540	1 244
Équateur	1 747	2 004
Guatemala	1 397	1 294
Haïti	4 653	4 042
Honduras	2 609	2 463
Mexique	2 172	2 247
Nicaragua	3 038	2 760
Panama	1 058	1 068
Paraguay	1 824	1 815
Pérou	2 892	2 793
République dominicaine	1 692	1 564
Uruguay	1 326	790
Venezuela (République bolivarienne du)	2 502	1 796
Total (projets de pays)	41 005	36 471

	<i>Activités de programme</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>
Projets régionaux	6 501	5 987
Total	47 506	42 458
Asie et Pacifique		
Afghanistan	8 368	4 532
Bangladesh	12 374	11 009
Bhoutan	2 462	3 331
Cambodge	5 526	4 642
Chine	7 785	9 158
Îles du Pacifique ^b	4 141	2 767
Inde	26 545	24 294
Indonésie	9 345	7 619
Iran (République islamique d')	3 024	3 353
Malaisie	985	440
Maldives	947	987
Mongolie	3 495	2 060
Myanmar	7 117	7 325
Népal	7 730	6 927
Pakistan	13 374	12 739
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 930	1 563
Philippines	9 178	8 740
République démocratique populaire lao	3 005	2 366
République populaire démocratique de Corée	2 245	1 638
Sri Lanka	3 159	1 814
Thaïlande	2 931	2 669
Timor-Leste	3 152	4 633
Viet Nam	7 786	10 681
Total (projets de pays)	146 604	135 287
Projets régionaux	7 578	6 184
Total	154 182	141 471
États arabes et Europe		
Albanie	645	643
Algérie	797	1 183
Arménie	827	1 057
Azerbaïdjan	1 457	1 165
Bélarus	684	548
Bosnie-Herzégovine	872	573
Bulgarie	747	547

	<i>Activités de programme</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>
Djibouti	1 413	744
Égypte	5 270	4 165
Émirats arabes unis	–	4
Estonie	–	40
Ex-République yougoslave de Macédoine	137	11
Fédération de Russie	1 299	1 275
Géorgie	1 182	991
Iraq	1 835	1 782
Jordanie	1 415	745
Kazakhstan	1 147	1 218
Kirghizistan	1 134	1 133
Kosovo	510	480
Lettonie	(2)	117
Liban	1 223	541
Lituanie	–	150
Maroc	4 106	4 430
Moldova	762	513
Monténégro ^c	7	–
Oman	706	157
Ouzbékistan	1 830	1 558
Pologne	56	176
République arabe syrienne	3 178	3 428
Roumanie	1 435	1 001
Serbie (Serbie-et-Monténégro) ^d	211	–
Somalie	3 102	559
Soudan	10 524	8 341
Tadjikistan	1 355	1 389
Territoires palestiniens occupés	3 690	2 310
Tunisie	706	910
Turkménistan	1 108	966
Turquie	2 212	2 054
Ukraine	1 059	888
Yémen	3 263	4 052
Total (projets de pays)	61 901	51 843
Projets régionaux	4 893	5 296
Total	66 794	57 139
Projets interrégionaux	71 642	59 134
Total pour les activités de programme	519 360	456 286

(Notes du tableau 3)

Note : Ce tableau contient une ventilation des dépenses relatives aux activités de programme par région et par pays pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

^a Les chiffres pour les Caraïbes anglophones et néerlandophones concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, des Îles Vierges britanniques, des Îles Caïmans, des Îles Turques et Caïques, de Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

^b Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des Îles Cook et Fidji, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, de Samoa, de Tokelau, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

^c Le Monténégro a déclaré son indépendance le 3 juin 2006 et est devenu membre de l'Organisation des Nations Unies en vertu de la résolution 60/264 de l'Assemblée générale en date du 28 juin 2006.

^d Le Monténégro étant devenu indépendant, la République de Serbie a succédé à la Serbie-et-Monténégro à l'Organisation des Nations Unies. Aux fins de la présentation de l'information financière, les dépenses indiquées pour 2006 sont composées des dépenses correspondant à la Serbie-et-Monténégro pour le premier semestre et des dépenses correspondant à la Serbie pour le deuxième semestre.

Tableau 4
**Ressources ordinaires – Activités de programme, par région,
 pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2006-2007 Crédits alloués</i>	<i>2006-2007 Activités de programme</i>	<i>Crédits non dépensés</i>
Afrique subsaharienne	190 499	179 236	11 263
Amérique latine et Caraïbes	162 680	154 182	8 498
Asie et Pacifique	69 494	66 794	2 700
États arabes, Europe et Asie centrale	48 269	47 506	763
Projets interrégionaux	92 094	71 642	20 452
Total pour les activités de programme	563 036	519 360	43 676

Tableau 5
Budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts 2006-2007	Dépenses 2006-2007		Total	Solde inutilisé
		Décaissements	Engagements non réglés		
Appui aux programmes					
Bureaux de pays	106 409	100 498	340	100 838	5 571
Siège	36 684	30 752	1 836	32 588	4 096
Total partiel – appui aux programmes	143 093	131 250	2 176	133 426	9 667
Gestion et administration	65 940	60 694	3 985	64 679	1 261
Crédits ouverts et dépenses – montant brut	209 033	191 944	6 161	198 105	10 928
Sommes portées au crédit du budget d'appui biennal	Note 11 (12 600)	(23 233)	–	(23 233)	10 633
Crédits ouverts et dépenses – montant net	196 433	168 711	6 161	174 872	21 561

(État 1.1)

Note : Ce tableau indique le montant brut et le montant net des recettes inscrites au budget d'appui biennal et des dépenses correspondantes, et les soldes inutilisés, pour l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 6

Cofinancement – recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Fonds d'affectation spéciale									
Allemagne	5 193	2 585	218	(52)	(355)	–	7 589	5 175	2 414
ACDI/Kosovo	25	–	–	–	(25)	–	–	–	–
Agence norvégienne de coopération pour le développement	1 188	223	17	37	(66)	(512)	887	600	287
Agence norvégienne de coopération pour le développement/ Malawi	1 031	511	21	(3)	(37)	(25)	1 498	1 412	87
Irlande/Kosovo 2	479	–	7	6	(69)	–	423	423	–
Irlande/Kosovo 3	–	1 216	33	6	–	–	1 255	1 149	107
Americans for UNFPA	986	482	43	(6)	(73)	–	1 433	1 114	319
Arabie saoudite	209	100	20	–	–	–	328	96	232
Australie	703	2 668	83	7	–	(88)	3 373	2 138	1 235
Autriche	264	1 059	42	2	–	–	1 367	378	989
Bahreïn	–	60	1	–	–	–	61	–	61
Banque africaine de développement	–	674	12	5	–	–	692	387	305
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	306	22 000	360	(4)	(327)	26	22 361	8 724	13 637
Banque Yapi Kredi Turquie	–	41	–	–	–	–	41	–	41
Belgique	2 726	3 235	157	(6)	–	169	6 281	4 332	1 949
BP Exploration	–	50	–	–	–	–	51	–	51
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1 872	10 626	188	(3)	(106)	1	12 578	10 707	1 871
Canada	4 322	19 820	920	9	–	–	25 072	15 603	9 467
Chine	697	–	10	(4)	(11)	–	693	693	–
Chypre	–	30	1	–	–	(1)	30	30	–
Colombie	53	839	12	2	–	–	906	601	305
Commission européenne	6 280	57 882	1 700	168	(25)	(5)	66 000	49 203	16 797
Commission européenne – Initiative relative à la santé en matière de procréation pour les jeunes d'Asie	2 841	4 015	67	(145)	–	–	6 778	8 159	(1 381)
Danemark	200	7 298	232	19	(140)	–	7 609	4 670	2 940

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Département des affaires économiques et sociales (ONU)	–	40	–	–	–	–	40	40	–
Dogus Cocuk	–	108	3	–	–	–	111	65	45
Donateurs multiples – Afghanistan	–	21 504	832	–	–	–	22 336	4 496	17 840
Donateurs multiples – Arménie	–	68	3	4	–	15	90	84	7
Donateurs multiples – Azerbaïdjan	–	40	1	–	–	10	51	28	23
Donateurs multiples – Bangladesh	–	717	21	–	–	–	737	147	591
Donateurs multiples – Bureau de la gestion axée sur les résultats	54	–	4	–	–	–	59	19	40
Donateurs multiples – Burkina Faso	159	876	32	(3)	–	451	1 515	982	533
Donateurs multiples – Égypte	–	149	2	1	–	80	232	119	113
Donateurs multiples – Équateur	–	141	1	–	–	31	173	157	16
Donateurs multiples – Érythrée	160	234	11	–	–	–	405	376	29
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la santé maternelle	–	2 950	12	–	–	–	2 962	–	2 962
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la fistule obstétricale	346	9 187	197	(5)	–	81	9 806	2 627	7 179
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation	22 907	26 841	1 480	(257)	–	(737)	50 234	34 345	15 889
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour le tsunami	5 108	–	153	5	–	–	5 266	4 695	570
Donateurs multiples – Géorgie	10	26	2	–	–	36	74	71	3
Donateurs multiples – Guinée-Bissau	–	346	3	–	–	–	348	–	348
Donateurs multiples – Honduras	13	117	1	–	–	–	131	129	2
Donateurs multiples – Humanitarian Pool	–	1	–	–	–	–	1	–	1
Donateurs multiples – Kazakhstan	–	10	–	–	–	21	31	31	–
Donateurs multiples – Maroc	–	408	7	1	–	–	416	309	107
Donateurs multiples – Mutilations sexuelles féminines	–	2 098	8	–	–	–	2 106	–	2 106
Donateurs multiples – Philippines	–	93	3	4	–	–	100	15	85
Donateurs multiples – Programme commun en faveur de l'Afghanistan	–	40	2	–	–	–	42	–	42
Donateurs multiples – Turquie	68	1 007	30	(7)	–	157	1 255	950	305
Donateurs multiples – Venezuela	62	53	1	–	–	–	116	85	30

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Donateurs multiples – Venezuela	–	42	1	–	–	–	43	31	12
Donateurs multiples – Zimbabwe	152	–	8	(20)	–	–	140	79	61
Égypte	452	31	21	–	–	–	503	211	292
EngenderHealth	66	320	12	(1)	–	1	399	368	30
Espagne	776	13 191	298	17	–	–	14 282	3 528	10 754
Farm Invest Group	–	25	–	–	–	–	25	25	–
Finlande	1 851	4 946	144	(1)	–	(9)	6 931	4 365	2 566
Fondation Ford	–	175	3	1	–	–	179	80	99
Fondation MacArthur	252	150	22	–	–	–	423	188	235
Fondation Orange	–	141	–	–	–	–	141	141	–
Fondation Packard	–	200	14	–	–	–	214	70	144
Fondation Shell	2	–	–	–	–	(2)	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	1 715	2 000	126	–	–	–	3 841	1 812	2 028
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	6 285	–	276	(51)	(373)	–	6 138	3 233	2 905
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	2 931	2 324	291	(15)	–	(8)	5 523	3 080	2 443
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	3 429	4 117	157	(2)	(1 230)	(57)	6 414	5 077	1 337
Fonds humanitaire commun	–	7 353	162	(10)	–	–	7 504	5 610	1 895
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	79	1 304	23	–	–	–	1 406	727	679
France	84	841	24	4	–	(89)	864	55	809
German Development Cooperation	–	28	1	–	–	–	28	6	22
Global Opportunity Fund	–	87	2	–	–	–	89	85	4
Grèce	–	48	1	–	–	–	50	49	1
Guatemala	394	–	–	–	–	(394)	–	–	–
Irlande	226	1 473	58	6	–	–	1 762	1 499	263
Italie	353	2 447	30	1	–	–	2 831	540	2 291
Japon	–	3 709	101	3	–	–	3 813	1 832	1 980
Johnson & Johnson, Ltd	–	66	5	–	–	–	71	–	71
Koweït	371	–	7	–	–	–	378	378	–

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Levi Strauss	-	45	-	-	-	-	45	45	-
Liban	284	720	14	-	-	-	1 018	687	332
Liechtenstein	15	-	-	-	-	-	15	15	-
Luxembourg	2 591	16 645	541	(17)	-	(32)	19 728	9 115	10 613
Max Planck	-	130	-	(1)	-	-	129	129	-
Mexique	256	502	30	-	-	6	794	363	431
Monaco	-	53	1	-	-	-	53	49	5
Nigéria	755	921	91	(2)	-	-	1 764	1 077	687
Norvège	1 179	10 543	189	31	(23)	531	12 450	7 509	4 940
Nouvelle-Zélande	860	3 743	207	6	-	(33)	4 783	2 911	1 872
Oman	193	-	17	-	-	-	210	4	206
OMS	-	89	1	-	-	-	90	41	48
ONUCI	-	40	-	-	-	-	40	-	40
ONUSIDA	224	20 897	901	4	(11)	88	22 104	16 913	5 191
Organisation des pays exportateurs de pétrole	1 273	1 000	16	15	(92)	-	2 213	2 154	59
Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
Panama	-	149	3	-	-	-	151	132	19
Partners in Population	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
Pays-Bas	7 502	6 843	156	(9)	(3 159)	35	11 368	6 803	4 566
Peace Building Fund	-	4 000	80	-	-	-	4 080	246	3 834
Pérou	(39)	-	-	-	-	39	-	-	-
PNUD	90	582	15	22	(64)	-	645	378	267
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	126	338	16	(4)	(56)	-	420	315	104
Programme du fonds d'affectation spéciale du Irlande pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation	-	-	12	-	(40)	(725)	(682)	(711)	30
Qatar	-	30	-	-	-	(30)	-	-	-
République arabe syrienne	677	1 905	49	6	(94)	-	2 543	2 158	385
République centrafricaine	-	90	2	-	-	-	92	9	83
République de Corée	50	200	6	-	-	-	256	202	54

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Roumanie	–	147	1	–	–	–	148	–	148
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 755	28 864	1 008	155	(5 359)	(11)	35 412	24 894	10 519
Santé publique Canada	82	–	1	–	(73)	–	9	9	–
Suède	8 826	15 212	556	3	(747)	–	23 850	17 997	5 853
Suisse	91	989	24	–	(49)	–	1 055	464	591
The Humanitarian Coordinator	–	5 199	31	–	–	–	5 230	3 773	1 458
Ukraine	–	763	6	–	–	–	769	110	659
UNICEF	–	336	8	(1)	–	–	343	142	202
UNIFEM	–	31	–	–	–	–	31	31	–
Université Columbia	1	845	11	1	–	–	857	1	856
USAID	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Virgin Unite	–	247	6	–	–	–	253	82	171
Yémen	343	–	–	–	–	(343)	–	–	–
Total, fonds d'affectation spéciale	113 888	369 582	12 738	(77)	(12 604)	(1 326)	482 202	296 480	185 724
Participation aux coûts									
Allemagne	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	205	153	–	(6)	–	(7)	346	282	64
Americans for UNFPA	272	156	–	–	–	(4)	424	64	360
Australie	38	–	–	–	(35)	(4)	(1)	(1)	–
Autriche	5	–	–	1	–	–	5	1	5
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	103	158	–	–	–	(3)	258	63	195
Belgique	197	–	–	–	–	(197)	–	–	–
Bolivie	14	–	–	–	–	–	14	–	14
Botswana	131	212	–	–	–	(2)	340	321	18
Brésil	782	1 059	–	(1)	–	(23)	1 818	789	1 029
Cameroun	–	992	30	19	–	–	1 041	858	183
Canada	632	8	5	1	(39)	(58)	549	467	83
CHECCHI	40	10	–	–	–	(1)	50	50	–
Chili	8	5	–	–	–	–	13	12	2

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Colombie	23	1 376	1	(2)	(6)	(6)	1 386	1 358	29
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15	–	–	–	–	–	15	–	15
Commission européenne	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contribution privée (lutte contre la fistule)	2	–	–	–	–	(2)	–	–	–
Danemark	183	1 125	–	(23)	(71)	(13)	1 201	1 039	163
Donateurs multiples – Arménie	(3)	–	–	8	–	(1)	4	4	–
Donateurs multiples – Érythrée	10	117	–	(20)	–	(3)	104	104	–
FEMAP	5	–	–	–	–	(1)	4	1	3
Fondation Roi Baudouin	362	–	–	–	–	28	391	391	–
Fonds africain de développement	184	3 575	–	6	–	(9)	3 755	3 755	–
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	(8)	–	–	–	–	8	–	–	–
Forum asiatique des parlementaires pour la population et le développement	66	–	–	–	–	(1)	65	49	17
Gabon	87	–	–	(2)	–	87	172	159	12
Géorgie	–	387	2	–	–	–	389	387	2
Guatemala	891	862	22	1	–	376	2 152	834	1 319
Guinée équatoriale	57	147	1	3	–	(1)	208	197	11
Irlande	20	–	–	–	–	(1)	20	–	20
Italie	365	–	–	–	–	(9)	356	–	356
Kazakhstan	–	29	–	–	–	–	29	29	–
Libéria	–	30	–	–	–	–	30	30	–
Luxembourg	1 805	3 288	–	(1)	–	(42)	5 050	3 810	1 240
Malaisie	200	200	–	–	–	(400)	–	–	–
Maroc	230	1 440	–	13	–	(14)	1 669	1 342	327
Mexique	770	1 070	43	(1)	(34)	(24)	1 823	1 201	622
Nigéria-Virgin Unite	5	–	–	–	–	(1)	4	–	4
NORAD	33	–	–	(21)	(27)	(4)	(19)	(56)	37
Nouvelle-Zélande	591	649	1	1	–	10	1 252	940	312
ONUSIDA	8 608	412	2	(12)	–	(379)	8 632	6 148	2 484
Operation USA	1	–	–	–	–	(1)	–	–	–

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
OXFAM	7	207	3	1	-	-	217	162	56
Packard Foundation	51	-	-	-	-	(1)	50	-	50
Paraguay	45	808	7	-	-	(1)	858	254	604
Partners in Population	12	-	-	-	(12)	-	-	-	-
Pays-Bas	3 133	2 750	-	(66)	(401)	(201)	5 215	2 690	2 526
Pérou	2 536	22 497	169	(7)	-	(158)	25 037	22 123	2 914
PNUD	365	538	-	(5)	(24)	(10)	863	815	48
République dominicaine	-	133	-	-	-	-	133	133	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	444	137	-	(10)	(51)	(15)	506	438	68
Sao Tomé	55	44	-	-	-	(1)	98	35	63
Suède	29	-	-	-	-	(3)	26	(14)	40
Suisse	89	-	-	-	(3)	(8)	78	(17)	95
Tunisie	14	38	-	-	-	(1)	51	51	-
UNICEF	84	-	-	-	-	(2)	81	-	81
UNIFEM	4	-	-	-	(4)	-	-	-	-
Université Columbia	(3)	53	-	-	-	-	50	50	-
Uruguay	-	548	2	(4)	-	-	546	462	85
USAID	807	-	-	-	(67)	(740)	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	-	2 016	-	(57)	-	-	1 959	1 959	-
Yémen	263	-	26	-	-	336	624	112	513
Total, participation aux coûts	24 861	47 231	315	(185)	(774)	(1 505)	69 943	53 876	16 069
Fonds d'affectation spéciale divers									
Bureau d'appui de la Fondation des Nations Unies	280	104	-	-	-	44	428	344	84
Coopération avec Oman	-	681	-	-	-	-	681	637	44
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 052	-	93	-	-	(27)	1 118	57	1 062
Prix des Nations Unies en matière de population	744	-	40	-	-	1 032	1 817	39	1 778
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs Note 21	4 709	249	-	337	-	116	5 410	(883)	6 295
Total, fonds d'affectation spécial divers	6 785	1 033	134	337	-	1 165	9 456	194	9 263
Total	145 538	417 846	13 187	75	(13 378)	(1 665)	561 604	350 549	211 055

<i>Dates d'expiration</i>	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage</i>
2007 ou date antérieure ^a	21 175	10,03
2008	92 213	43,69
2009	27 181	12,88
2010	18 198	8,62
2011	19 927	9,44
2012	1 141	0,54
Non déterminé	31 220	14,79
Total	211 055	100,00

Note : Ce tableau présente une ventilation des recettes, des dépenses et de la variation des soldes des fonds, pour chaque fonds d'affectation spéciale. Il est lié à l'état 1.2 (colonne « Cofinancement »).

^a Ces soldes seront reprogrammés ou seront remboursés aux donateurs, en consultation avec eux.

Tableau 7
Service d'achats – Recettes, dépenses et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Gouvernements									
ACDI – Bangladesh	102	12 862	283	–	–	(285)	12 962	9 129	3 833
ASDI – Cap Vert	109	127	3	–	–	–	239	210	29
ASDI – Djibouti	(2)	74	–	–	–	–	72	72	–
KFW – Albanie	1	–	–	–	–	(1)	–	–	–
KFW – Bangladesh	111	–	5	–	–	–	116	–	116
KFW – Burundi	1	–	–	–	–	(1)	–	–	–
KFW – Guinée	36	–	4	–	–	–	40	–	40
KFW – Yémen	7	–	–	–	–	(7)	–	–	–
Ministère du développement international du Royaume-Uni – Bolivie	116	–	–	–	–	(117)	(1)	–	(1)
Ministère du développement international du Royaume-Uni – Pakistan	605	8 214	21	(22)	–	–	8 818	8 424	394
Ministère du développement international du Royaume-Uni – Zambie	(36)	–	–	–	–	(17)	(53)	(53)	–
Ministère du développement international du Royaume-Uni – Zimbabwe	–	1 363	1	–	–	–	1 364	1 340	24
USAID – Sierra Leone	57	–	–	–	–	(56)	1	–	1
Albanie	14	27	2	–	–	–	43	14	29
Algérie	157	–	1	–	–	(157)	–	–	–
Bénin	–	203	1	(1)	–	(4)	200	88	112
Brésil	103	–	–	–	–	17	120	120	–
Burundi	78	–	–	–	–	(78)	–	–	–
Égypte	515	–	27	–	(516)	–	26	(59)	85
El Salvador	118	859	19	(20)	–	–	976	829	147
Équateur	–	1 000	8	–	–	–	1 008	–	1 008
Éthiopie	–	295	2	–	–	–	297	276	21
Fidji	(3)	179	3	(2)	–	–	177	161	16
Gambie	18	54	3	–	–	–	75	51	24

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts crédoiteurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Ghana	–	984	10	(3)	–	(44)	947	941	6
Guyana	–	129	2	–	–	–	130	125	5
Inde	–	393	–	11	–	–	404	411	(7)
Jamaïque	105	271	6	–	–	–	382	366	16
Kazakhstan	2	–	1	–	–	–	3	(6)	8
Lesotho	–	300	6	–	–	–	306	282	23
Moldova	–	150	2	–	–	–	152	76	75
Ouganda	1	–	–	–	–	(1)	–	–	–
Pakistan	2 364	15 263	313	(14)	–	–	17 926	15 676	2 250
Panama – Ministère de la santé	–	72	1	–	–	–	72	68	4
République démocratique populaire lao	5	5	–	–	–	–	10	5	5
République dominicaine	377	581	18	(2)	–	–	975	832	142
République-Unie de Tanzanie	529	–	31	–	–	–	560	266	294
Sao Tomé-et-Principe	–	31	–	–	–	–	31	30	1
Sri Lanka	70	–	–	–	–	(70)	–	–	–
Uruguay	80	–	3	(1)	–	–	83	83	–
Total, gouvernements	5 640	43 436	774	(53)	(516)	(821)	48 460	39 759	8 701
Organismes des Nations Unies									
Bureau des services d'achats interorganisations	(29)	363	–	1	–	–	335	333	2
HCR	37	232	4	–	–	–	273	132	142
Missions	(23)	231	2	(1)	–	(44)	166	261	(96)
Office des Nations Unies à Vienne	–	–	–	–	–	1	1	1	–
OMS	(193)	332	6	–	(59)	(126)	(40)	320	(361)
ONUSIDA	(34)	10	–	–	–	35	11	10	1
PAM	–	1	–	–	–	–	1	1	–
PNUD	(118)	1 679	14	–	(75)	207	1 707	1 460	246
PNUD – maladies tropicales	4	–	–	–	–	(5)	(1)	–	(1)
UNICEF	59	313	3	–	–	–	375	498	(122)
Total, organismes des Nations Unies	(296)	3 231	31	–	(134)	68	2 900	3 054	(154)

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts créditeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Organisations intergouvernementales									
Banque mondiale – Bangladesh	498	258	66	(1)	(285)	394	930	212	718
Banque mondiale – Bénin	28	–	–	–	–	(27)	1	–	1
Banque mondiale – Brésil	586	171	52	–	–	–	809	737	72
Banque mondiale – Burkina Faso	21	–	–	–	–	(21)	–	–	–
Banque mondiale – Congo	346	287	10	(16)	–	–	627	556	71
Banque mondiale – Côte d’Ivoire	110	–	–	–	–	–	110	–	110
Banque mondiale – Éthiopie	–	11 496	148	(60)	–	–	11 583	11 315	268
Banque mondiale – Gambie	164	–	–	–	–	(163)	1	–	1
Banque mondiale – Ghana	560	–	102	–	–	57	719	(13)	732
Banque mondiale – Haïti	42	–	–	–	–	(42)	–	–	–
Banque mondiale – Iran (République islamique d’)	1	–	–	–	–	(1)	–	–	–
Banque mondiale – Madagascar	27	1 303	36	2	(361)	–	1 006	930	76
Banque mondiale – Mauritanie	39	–	–	–	–	(39)	–	–	–
Banque mondiale – Niger	70	–	–	–	–	(70)	–	–	–
Banque mondiale – Niger	16	–	–	(1)	–	–	15	63	(48)
Banque mondiale – Roumanie	13	–	–	–	–	(14)	(1)	–	(1)
Banque mondiale – Sao Tomé	22	37	1	–	–	–	60	33	27
Banque mondiale – Sri Lanka	(178)	–	–	–	–	191	13	–	13
Banque mondiale – Tchad	38	–	–	–	–	(38)	–	–	–
Banque mondiale – Yémen	–	1 218	10	–	–	–	1 228	26	1 202
Banque mondiale – Ukraine	54	2 500	10	(61)	–	(54)	2 449	2 492	(43)
Commission européenne – Tunisie	45	–	2	–	–	(47)	–	–	–
Fonds mondial – Bolivie	–	34	–	–	–	–	34	35	(1)
Fonds mondial – Colombie	1	59	1	–	–	–	61	55	7
Fonds mondial – Côte d’Ivoire	6	–	1	–	–	–	7	1	6
Fonds mondial – El Salvador	–	–	–	–	–	–	–	(4)	4
Fonds mondial – Guinée-Bissau	–	15	–	–	–	–	15	9	6
Fonds mondial – Guinée équatoriale	3	17	–	–	–	–	20	17	3
Fonds mondial – Honduras	9	–	–	–	–	(9)	–	–	–

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts crédeurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Fonds mondial – Mongolie	37	154	5	–	–	–	196	152	44
Fonds mondial – Soudan	–	27	–	–	–	–	27	15	12
Fonds mondial – Tadjikistan	(15)	246	2	–	–	42	275	273	2
Organisation internationale des migrations – Zimbabwe	–	36	–	–	–	–	36	38	(1)
Organisation panaméricaine de la santé	1	–	–	–	–	(2)	(1)	–	(1)
PATH – États-Unis	–	71	2	–	–	–	73	38	34
Total, organisations intergouvernementales	2 544	17 859	445	(137)	(646)	157	20 222	16 942	3 280
Organisations non gouvernementales									
Asociación Hondurena mujer	–	152	4	–	(95)	–	61	28	33
Comité international de la Croix-Rouge	–	12	–	–	–	–	12	13	(1)
Comité international de secours	(3)	50	–	–	–	2	48	50	(2)
Doctors of the World	–	2	–	–	–	–	2	2	–
EngenderHealth	1	–	–	–	–	(2)	(1)	–	(1)
Marie Stopes International	10	14	1	–	–	–	24	11	13
Médecins du monde	–	16	–	–	–	–	16	16	–
Population Services International	52	574	5	–	(27)	(21)	583	566	17
Sociétés du Croissant-Rouge	–	10	–	–	–	–	10	10	–
World Vision	7	–	–	–	(11)	–	(4)	(5)	1
Divers									
DKT – Éthiopie	46	4 108	56	(16)	–	–	4 195	4 074	120
Fondation Ami – Guinée Bissau	7	–	–	–	–	–	7	7	–
IDDI – République dominicaine	7	–	–	–	–	–	7	7	–
IMC – Azerbaïdjan	4	–	–	–	–	(4)	–	–	–
Indiana Religious Coalition for Reproduction Choice – Mozambique	–	9	–	–	–	–	9	9	–
MEXFAM – Fondation mexicaine pour la planification familiale	–	10	–	–	–	–	10	9	1
MFM (Mums for Mums) – Éthiopie	–	3	–	–	–	–	3	3	–
NICASALUD – Nicaragua	1	–	–	–	–	(2)	(1)	(1)	(0)

	<i>Solde au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Contributions</i>	<i>Intérêts crédoiteurs</i>	<i>Recettes et dépenses diverses</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Activités de programme</i>	<i>Solde au 31 déc. 2007</i>
Projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/sida – Bénin	32	–	4	–	–	–	36	3	33
Projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/sida II-Association pour le marketing social au Tchad – Tchad	329	–	11	–	–	–	340	249	92
RHAC (Association cambodgienne pour la santé génésique) – Cambodge	(2)	7	–	–	–	–	5	4	1
Total, organisations non gouvernementales	492	4 966	82	(16)	(132)	(26)	5 364	5 056	307
Réinspection des usines	3	–	–	–	–	(3)	–	–	6
Total partiel	8 383	69 493	1 333	(206)	(1 428)	(624)	76 946	64 811	12 141
Services d'achats – Danemark	698	40	46	(1)	–	(46)	737	321	416
Services d'achats – Tierce partie	–	3 674	–	(1)	–	(1 509)	2 164	2 164	–
Total, services d'achats	9 084	73 207	1 379	(208)	(1 428)	(2 181)	79 853	67 296	12 556

Note : Ce tableau présente une ventilation des recettes, des dépenses et de la variation du solde des fonds, pour chacune des tierces parties ayant conclu un contrat d'achat avec le FNUAP. Il est lié à l'état 1.2 (colonne « achats »).

Tableau 8
Placements au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		Total	
	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>	2007	2005
Par type de placements						
Fonds du marché monétaire	5 700	1 465	22 801	13 182	28 501	14 647
Dépôts à terme	68 994	13 500	206 983	121 500	275 977	135 000
Titres négociables	228 261	98 607	61 003	92 334	289 264	190 941
Total	Note 13	302 955	113 572	290 787	227 016	593 742
Par fonds/réserve						
Réserve opérationnelle	72 796	70 245	–	–	72 796	70 245
Réserve pour les locaux hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Ressources ordinaires et autres ressources	225 159	38 327	290 787	227 016	515 946	265 343
Total	Note 13	302 955	113 572	290 787	227 016	593 742

Note : Ce tableau indique la répartition des placements par type d'investissement, pour les ressources ordinaires et les autres ressources.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Énoncé de la mission du FNUAP

Le FNUAP est un organisme international de développement dont le but est que chaque femme, chaque homme et chaque enfant puisse vivre en bonne santé et bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données relatives à la population pour élaborer des politiques et des programmes qui visent à ce que la pauvreté recule et à ce que toutes les grossesses soient voulues, à ce que toutes les femmes puissent accoucher sans risque, à ce que les jeunes ne contractent pas le VIH et à ce que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées dans la dignité et avec respect.

Objectifs du FNUAP

Les trois principaux objectifs du FNUAP sont les suivants : rendre universel l'accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples et individus, d'ici à 2015; favoriser des stratégies propres à renforcer les capacités de programmation en matière de population; et sensibiliser aux questions de population et de développement et encourager la mobilisation des ressources et de la volonté politique sans lesquelles il ne saurait accomplir sa mission.

Le FNUAP s'inspire dans son action des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les défend. Il est particulièrement attaché aux droits en matière de procréation, à l'égalité entre les sexes et à la responsabilisation des hommes, ainsi qu'à l'autonomisation et à l'émancipation des femmes partout dans le monde. Il considère que la protection et la promotion de ces droits et l'amélioration du sort des enfants, et surtout des filles, sont en soi des objectifs de développement. Tous les individus et tous les couples ont le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre d'enfants qu'ils auront et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer des informations et des moyens voulus pour ce faire.

Le FNUAP est convaincu que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à faire progresser l'humanité vers l'objectif universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts déployés pour parvenir à un développement soutenu et durable sur les plans social et économique, qui permette de répondre aux besoins des êtres humains, d'assurer leur bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, pour reprendre les termes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'autres instruments adoptés par la communauté internationale.

Le FNUAP est résolu, en sa qualité de chef de file des organismes des Nations Unies pour le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Le FNUAP soutient les efforts visant à rendre la présence des Nations Unies sur le terrain cohérente et coordonnée, en la plaçant sous la direction d'un coordonnateur régional aux fonctions renforcées appartenant lui-même à un système collégial et participatif de coordonnateurs régionaux. Le FNUAP joue un rôle directeur, très actif, dans le processus interinstitutions, afin de favoriser la réalisation des objectifs de la réforme des Nations Unies, c'est-à-dire de rendre plus efficace l'action menée dans le domaine du développement.

Le FNUAP facilite la mobilisation, tant auprès des pays développés que des pays en développement, des ressources nécessaires pour donner suite aux engagements pris par les uns et les autres dans le Programme d'action, afin que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement puissent être effectivement atteints.

La réalisation des objectifs du Programme d'action est également essentielle à celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces huit objectifs, qui cadrent parfaitement avec les orientations définies à la Conférence internationale sur la population et le développement, doivent permettre de faire reculer la misère de moitié d'ici à 2015. Le FNUAP met ses compétences particulières en matière d'hygiène de la procréation et de population au service de l'effort collectif tendant à leur réalisation. Dans le cadre de multiples partenariats, le FNUAP met son poids derrière des politiques et programmes qui sont axés sur les objectifs du Millénaire et tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Les partenariats sont adaptés aux circonstances du pays et du lieu et tiennent compte de la diversité culturelle.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principales conventions comptables ci-après :

a) Conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, ainsi qu'aux normes comptables du système des Nations Unies (révision VIII).

b) Période couverte

La période couverte par les états financiers est l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

c) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque des opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en utilisant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU.

Les montants indiqués sont arrondis au millier le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier le plus proche, selon ce qui est précisé, dans les notes.

d) Recettes

Toutes les recettes sont comptabilisées en droits constatés, sauf les contributions au titre des autres ressources, qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

e) Dépenses

Toutes les dépenses, à l'exception de celles qui sont effectuées dans le cadre d'activités relatives aux programmes exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG), sont comptabilisées en droits constatés; elles comprennent les engagements non réglés constatés au titre de biens et de services pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget des projets et des contrats ont été passés au 31 décembre 2007. Les dépenses au titre d'activités relatives aux programmes exécutées par des gouvernements et des ONG sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les dépenses suivantes sont comptabilisées au titre des activités relatives aux programmes :

- Les dépenses indirectes des organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales liées à l'exécution de projets financés par le FNUAP, dont le montant est remboursé à ces entités;
- Les montants facturés par le FNUAP au titre des dépenses indirectes liées à la gestion des projets.

La politique de recouvrement des dépenses indirectes prévoit un taux de 5 % pour les activités cofinancées et exécutées par les pays, un taux de 7 % pour toutes les autres activités cofinancées et un taux de 5 % pour les dépenses afférentes aux achats effectués pour des tiers.

f) Taux de change

Les recettes provenant des contributions sont comptabilisées compte tenu des gains et pertes intervenus entre l'annonce et la réception des contributions volontaires. Tous les éléments d'actif libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 1^{er} janvier 2008.

Les ajustements au titre de réévaluations et les gains ou pertes de change se rapportant à des opérations qui ne portent pas sur les contributions sont comptabilisés dans les recettes ou dépenses diverses.

g) Placements et opérations de couverture

Tous les placements sont comptabilisés au coût amorti, qui est proche de la valeur du marché. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, la valeur de réalisation et le coût amorti sont indiqués.

Tous les titres acquis comme placements sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance. Cependant, ils peuvent être cédés lorsqu'un besoin de liquidités se fait sentir, lorsqu'apparaît un risque de crédit imprévu ou bien encore lorsqu'une cession est pour toute autre raison dans l'intérêt bien compris de la gestion globale des placements.

Les titres qui peuvent entraîner une concentration des risques de crédit pour une organisation sont essentiellement les obligations et les certificats de dépôt. Les placements sont réalisés dans des instruments financiers dont la rentabilité et la sécurité ont été jugées satisfaisantes par des agences de notation financière indépendantes. La solvabilité des émetteurs des titres en question est régulièrement réévaluée.

Outre que les placements ne sont réalisés que dans des instruments financiers jugés de très bonne qualité, le risque de liquidité est réduit en limitant le volume des titres d'une même émission ou d'un même émetteur.

Des opérations de couverture sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, afin que les recettes au titre des contributions soient plus prévisibles et plus stables et que la répartition des ressources et les autres activités de planification soient plus aisées. Les primes de couverture et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les dépenses diverses.

C'est le PNUD qui se charge au nom du FNUAP des activités de placement et des opérations de couverture.

h) Biens durables

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les biens durables sont définis comme les biens d'une valeur unitaire d'au moins 1 000 dollars (hors frais de port) ayant une durée de vie utile d'au moins trois ans.

À compter du 1^{er} janvier 2006, le titre de propriété des biens utilisés dans le cadre des projets, acquis pour l'usage exclusif des partenaires de réalisation, jusqu'ici comptabilisés dans les biens durables du FNUAP, sera immédiatement transféré à ces partenaires dès leur achat. La comptabilisation des biens durables du FNUAP sera dorénavant conforme au principe généralement admis dans ce domaine. Le coût intégral des biens durables est imputé au budget d'appui biennal ou comptabilisé dans les dépenses de programme de l'exercice au cours duquel les biens sont achetés. L'ensemble des biens durables fait l'objet d'un inventaire. La note 22 indique comment les biens durables se répartissaient au 31 décembre 2007.

i) Programme consultatif technique

Les dépenses comptabilisées au titre du Programme consultatif technique correspondent aux coûts de l'appui technique fourni aux pays par l'intermédiaire des neuf équipes de services techniques aux pays et du Programme de partenariat stratégique avec les organismes des Nations Unies.

Les équipes de services techniques sont des équipes multidisciplinaires sous-régionales et régionales chargées de fournir une assistance technique aux pays dans les domaines de la population et de l'hygiène procréative tout en aidant les pays à devenir autonomes. Dans les dépenses entrent les coûts relatifs aux spécialistes de l'appui technique, aux bureaux locaux et aux activités opérationnelles, ainsi que

ceux qui se rapportent à la gestion, au siège, du Programme consultatif technique. Dans le cadre de la restructuration, les équipes de services techniques fusionneront avec les divisions géographiques en 2008.

Le Programme de partenariat stratégique est un accord de collaboration entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies qui prévoit une coopération dans des domaines précis et doit déboucher sur des produits qui sont définis d'un commun accord compte tenu des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et répondent au souci d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes nationaux en matière de population et d'hygiène procréative.

j) Services d'achats

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services à la demande et pour le compte des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'autres organisations intergouvernementales et d'ONG. Il facture ces services d'achats à un taux établi par le Conseil d'administration. Les montants perçus à ce titre sont comptabilisés comme recettes dans le budget d'appui biennal après déduction des dépenses liées aux services en question.

Des données relatives aux services d'achats figurent à la rubrique Services d'achats dans l'état 1.2 et dans le tableau 7. L'état 4 et les notes 11 et 20 renseignent sur l'excédent des recettes par rapport aux dépenses.

k) Remboursements aux donateurs

Tous les remboursements aux donateurs sont déduits des soldes des fonds. Ils sont indiqués dans les états 1.1 et 1.2 et aux tableaux 6 et 7.

l) Charges à payer au titre des prestations dues au personnel

À compter de l'exercice biennal 2006-2007, les charges à payer au titre des prestations dues au personnel, telles que l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement, les indemnités de départ et les congés annuels, sont comptabilisés dans les états financiers (voir note 24).

m) Présentation des états financiers

Les opérations du FNUAP sont financées au moyen de deux types de ressources :

- Les ressources ordinaires, dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction;
- Les autres ressources, dont l'utilisation est soumise à des restrictions, et qui comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires et les fonds pour les services d'achats. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme de leurs composantes.

Note 3

Contributions à recevoir des gouvernements

Les contributions au titre des ressources ordinaires que les gouvernements ont annoncées pour l'exercice en cours et celles qu'ils avaient annoncées pour des exercices antérieurs mais qu'ils n'avaient pas acquittées au 31 décembre sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année de l'annonce</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
2002 et années précédentes	–	126
2003	–	248
2004	88	201
2005	99	1 999
2006	160	–
2007	994	–
Total	1 341	2 574
Ajustements pour gains (pertes) de change non réalisées	(43)	(30)
Contributions à recevoir au 31 décembre	État 2.1	1 298
	Tableau 1	2 544

Le versement des contributions à recevoir au titre des autres ressources est à jour. Au 31 mars 2008, un montant de 400 000 dollars avait été acquitté au titre des contributions à recevoir en 2007.

Note 4

Fonds de dotation privé

Feu M. Forrest E. Mars a prévu dans sa succession la création d'un fonds portant son nom, qu'Americans for UNFPA (l'ancien Comité des États-Unis pour le FNUAP) a utilisé pour financer des activités du FNUAP. De 1997 à 2005, à intervalles réguliers, Americans for UNFPA, en accord avec l'administrateur du fonds, a procédé à des distributions au profit du FNUAP.

En décembre 2006, l'administrateur du fonds de dotation privé a dissout le fonds et l'a réparti entre Americans for UNFPA et le FNUAP. En vertu d'un accord conclu entre Americans for UNFPA, le FNUAP et l'administrateur du fonds, le principal, y compris les intérêts accumulés et les plus-values éventuelles, a été réparti comme suit : a) versement de 4 millions de dollars à Americans for UNFPA, selon certaines conditions; b) transfert du solde (fonds d'affectation spéciale pour le FNUAP) au FNUAP par Americans for UNFPA, en deux versements, le premier le 28 décembre 2006 et le second le 31 janvier 2007

Le fonds d'affectation spéciale pour le FNUAP a été transféré et les recettes correspondantes ont été comptabilisées comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Liquidités		0,8
Valeur de réalisation du capital des obligations	14,4	
Intérêts acquis au 31 décembre 2006	0,2	14,6
Première tranche – reçue le 28 décembre 2006		15,4
Deuxième tranche – reçue le 31 janvier 2007	État 1.1	17,3
Montant total perçu		32,7
Montant détenu par Americans for UNFPA, à percevoir d'ici au 31 janvier 2012	État 2.1	1,0
Montant total des recettes provenant de contributions	État 1.1	33,7

Sur les 4 millions dont dispose Americans for UNFPA, ce dernier peut retirer plus de 500 000 dollars par année civile de 2006 à 2011 – le montant total des retraits ne pouvant excéder 3 millions de dollars – pour financer des activités du FNUAP visant à résoudre des problèmes concernant la population mondiale. Americans for UNFPA remettra au FNUAP le solde inutilisé, soit 1 million de dollars, y compris les intérêts accumulés et plus-values éventuelles, d'ici au 31 janvier 2012.

Outre l'accord susmentionné, l'administrateur du fonds de dotation privé, Americans for UNFPA et le FNUAP ont signé un accord de remboursement qui décharge l'administrateur de toute responsabilité en ce qui concerne l'administration du fonds, la distribution des montants correspondants et les paiements. Cet accord fait obligation à Americans for UNFPA et au FNUAP, sans limite de temps, de rembourser à l'administrateur et à ses héritiers, au prorata, toute somme qui serait due du fait des responsabilités à cet égard, dans les 20 jours à compter de la réception d'une demande de remboursement écrite, à concurrence des montant nets distribués à American for UNFPA et au FNUAP. Au moment où cet accord a été signé, ni l'administrateur du fonds de dotation ni le FNUAP n'avaient connaissance d'un risque financier significatif à prévoir.

Compte tenu de la portée et de la durée illimitée de la responsabilité en question, il devient impératif de préserver en permanence la valeur du montant net perçu par le FNUAP lors de la répartition du fonds de dotation (soit 32,7 millions de dollars perçus au 31 décembre 2007 plus 1 million de dollars à percevoir en 2012). C'est dans ce cadre et en tenant compte notamment du délai de règlement de 20 jours, qu'a été adoptée une stratégie d'investissement axée sur des valeurs mobilières à court terme et à revenu fixe.

Le montant reçu sera placé dans un fonds d'affectation spéciale dont les objectifs seront approuvés par la Directrice exécutive. Les décaissements effectués à partir de ce fonds, notamment pour couvrir les frais d'administration et d'investissement, devront être inférieurs ou égaux à la valeur des intérêts créditeurs acquis et perçus, car ce fonds ne peut pas descendre au-dessous de sa valeur nominale initiale (montant net distribué). Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, la contribution reçue par le FNUAP a été de 33,7 millions de dollars (contre 1,7 million en 2004-2005).

Note 5
Contributions reçues d'avance

Au 31 décembre, des contributions avaient été acquittées d'avance par les gouvernements suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Algérie	10	10
Bangladesh	3	–
Barbade	–	4
Bélarus	–	1
Burkina Faso	–	4
Cap-Vert	2	–
Colombie	–	14
Estonie	46	23
Guinée équatoriale	221	93
Italie	5 900	–
Jamaïque	–	1
Liban	–	2
Malaisie	15	–
Mauritanie	2	–
Micronésie	2	–
Namibie	1	–
Nigéria	249	–
Ouganda	10	–
Slovénie	10	–
Tchad	61	–
Thaïlande	96	92
Vanuatu	2	–
Total	État 2.1	État 2.1
	6 630	244

Note 6
Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)

Suite à un examen de l'analyse chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2007, une provision a été constituée pour l'ensemble des contributions annoncées en 2004 dont le recouvrement était jugé incertain.

Le montant de la provision a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Provision au 1 ^{er} janvier	125	55
Contributions dont le recouvrement est jugé incertain	207	244
Contributions à recevoir annulées	(238)	(150)
Montant recouvré au titre de contributions dont le recouvrement était jugé incertain	(6)	(24)
Provision au 31 décembre	88	125
État 2.1		

Note 7**Contributions en nature**

La valeur marchande des biens et services fournis en nature pour contribuer au financement des projets appuyés par le FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 se montait à 800 000 dollars (contre 900 000 dollars en 2005). Ces contributions, qui ne sont pas perçues par le FNUAP, ne figurent pas dans l'état 1 de ses états financiers.

Note 8**Opération de couverture**

Des opérations de couverture (contrats de change à terme et options) sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, rendre les recettes au titre des contributions plus stables et plus prévisibles et faciliter la répartition des ressources et les autres activités de planification. Les primes de couverture et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les dépenses accessoires.

Le FNUAP a demandé au service financier du PNUD de couvrir, à compter du 1^{er} janvier 2003, le risque de change auquel il est exposé lorsque les donateurs annoncent et versent leurs contributions à des moments différents et dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Durant l'exercice, des contributions libellées en huit monnaies ont été couvertes. Au 31 décembre 2007, il n'y avait pas d'opération de couverture en cours.

Note 9**Autres ajustements**

Les ajustements opérés se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005
Recettes au titre de contributions	357	16	45	58
Dépenses	–	427	2 235	(570)
Divers	(882)	–	696	–
Total	(525)	443	2 976	(512)
États 1.1 et 1.2				

Les éléments susmentionnés ne sont pas des corrections d'erreur, mais des ajustements faits après la clôture des comptes des exercices biennaux précédents et sont donc indiqués à part.

Les 2 235 dollars de dépenses comptabilisés dans la rubrique Autres ressources se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Règlement en 2007 des factures concernant des commandes closes prématurément en 2005	628
Incidence nette des soldes des fonds de tiers inactifs clos au cours de l'exercice biennal	766
Incidence nette des aménagements apportés à des accords de cofinancement relatifs aux périodes précédentes	841
Total	2 235

Note 10

Cadre de financement pluriannuel

Le cadre de financement pluriannuel est le plan stratégique à moyen terme du FNUAP pour le renforcement de la contribution du Fonds à la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il comprend un volet relatif aux résultats stratégiques et un volet relatif à la planification intégrée des ressources. Le premier volet définit des résultats, des indicateurs précis permettant de suivre les progrès de l'organisation vers ces résultats, et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Le second indique le montant estimatif des fonds nécessaires pour la période couverte.

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a approuvé le volet relatif à la gestion intégrée des ressources pour la période 2004-2007, avec un objectif total, pour les ressources ordinaires et les autres ressources, de 1 milliard 523 millions de dollars. Cependant, étant donné le relèvement des projections relatives aux recettes, à sa session annuelle de 2005, il a porté le total à 1 milliard 754 millions de dollars. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, toutes les dépenses sont subordonnées à la disponibilité des fonds.

À partir de 2008, la programmation, la gestion et la responsabilisation se fonderont sur un plan stratégique, dont le premier portera sur la période allant de 2008 à 2011 et qui viendra remplacer le cadre de financement pluriannuel. Ce plan permettra de renforcer la contribution du Fonds à la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il comprend un cadre de résultats en matière de développement, un cadre de gestion axée sur les résultats et un cadre intégré d'allocation des ressources.

À sa seconde session ordinaire de 2007, le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique pour 2008-2011 avec un objectif total, pour les ressources ordinaires et les autres ressources, de 2 milliards 595 millions de dollars.

Note 11

Budget d'appui biennal

Les sommes portées au crédit du budget d'appui biennal (tableau 5) se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005	
Dépenses indirectes imputées aux ressources ordinaires [voir note 2 e)] au titre des :			
Projets exécutés par des gouvernements	–	3 640	
Services d'achats à l'appui de projets exécutés par le FNUAP	–	1 385	
Total partiel	–	5 025	
Dépenses indirectes imputées aux autres ressources au titre des :			
Projets exécutés par le FNUAP, des ONG ou des gouvernements	20 345	14 384	
À déduire : Virement au compte du bureau d'appui à la Fondation pour les Nations Unies	(148)	(413)	
Total partiel	20 197	13 971	
Montant net facturé au titre des services d'achats	État 4, note 20	1 509	1 213
Contributions des gouvernements au titre des dépenses afférentes aux bureaux locaux	Tableau 1	1 527	406
Total	23 233	20 615	

Les dépenses indirectes imputées sur les projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) correspondent aux ressources fournies au bureau d'appui à la Fondation pour les Nations Unies. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, des contributions d'un montant de 4 millions de dollars (contre 8,7 millions en 2004-2005) ont été reçues du FNUPI.

Trois contributions ont été reçues en 2006-2007 au titre des dépenses des bureaux locaux. En application de la décision du Conseil d'administration relative à l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, les montants correspondants ont été virés des ressources ordinaires au budget d'appui biennal.

Note 12

Mise en service du progiciel de gestion intégré

Dans le budget d'appui biennal pour 2006-2007, approuvé à la deuxième session ordinaire de 2006, le Conseil d'administration a autorisé l'allocation, pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, d'un montant de 8,9 millions de dollars venant en sus des 13,8 millions de dollars dégagés pour les exercices biennaux précédents. Les dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à 5 millions de dollars (contre 6,7 millions pour 2004-2005). En comptant les 7,3 millions de 2002-2003, le total des dépenses cumulé depuis le début est de 19 millions de dollars.

Note 13 Placements

Des placements sont faits pour le compte du FNUAP. Au 31 décembre 2007, le montant total de la valeur marchande de ces placements et de leur coût après amortissement étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur marchande</i>
Fonds du marché monétaire	28 501	28 501
Dépôts à terme	275 977	275 580
Certificats de dépôt	250 000	250 000
Obligations		
Obligations émises par des banques commerciales	27 940	27 946
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	6 000	5 996
Obligations de l'État et des organismes fédéraux des États-Unis	4 999	4 984
Obligations émises par des sociétés	325	325
Total partiel	39 264	39 251
Total	593 742	593 332
Placements détenus au titre des :		
Ressources ordinaires	Tableau 8	302 955
Autres ressources	Tableau 8	290 787
Total		593 742

La durée de vie moyenne des placements susmentionnés est de trois mois. La valeur totale indiquée plus haut équivaut aux liquidités dont le FNUAP a besoin pour financer ses activités pendant 11 mois. Le rendement moyen des placements était de 4,62 % en 2006 et de 5,25 % en 2007.

Ces placements comprennent 15,4 et 17,3 millions de dollars perçus en décembre 2006 et janvier 2007 du fonds de dotation privé mentionné à la note 4.

Au 31 décembre 2007, le coût amorti et la valeur marchande des obligations étaient l'un et l'autre de 39,2 millions dollars. Le portefeuille d'obligations a évolué comme suit au cours de l'exercice :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Coût assorti</i>	<i>Valeur marchande</i>
Solde d'ouverture – 1 ^{er} janvier 2006		110 942
À ajouter : Achats	17 428	–
Gains réalisés	48	17 476
À déduire : Titres arrivés à échéance	(88 541)	–
Amortissement	(613)	(89 154)
Solde de clôture – 31 décembre 2007		39 264

Note 14
Comptes débiteurs – Divers

Les comptes débiteurs divers et les charges comptabilisées d'avance indiqués dans l'état 2.1 se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Avances au personnel et aux consultants	2 648	2 253	51	41
Intérêts acquis	11 237	5 605	35	35
Créances diverses	312	450	6	220
Total	14 196	8 308	92	296
État 2.1				

Note 15
Comptes créditeurs – Divers

Le montant total indiqué se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2007</i>	<i>2005</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Dettes diverses	7 251	3 293	13 166	5 746
Sommes à payer en tant qu'agent d'administration d'activités de programme conjointes	37	–	1 323	20
Sommes à payer au titre des services fournis par le PNUD	(3)	372	2	60
Total	7 285	3 665	14 491	5 826
État 2.1				

Note 16
Dettes à long terme

Le solde des dettes à long terme se décompose comme suit, au 31 décembre 2007 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>
Assurance maladie après la cessation de service.	72 778
Prestations dues au personnel.	20 626
Total	93 404
État 2.1.	

Note 17

Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés, indiqué dans l'état 2.1, se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2007	2005	2007	2005
Organismes des Nations Unies	1 184	1 897	40	–
FNUAP	28 011	32 716	43 358	64 532
Total	29 195	34 613	43 398	64 532

Ces montants se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		2007	2005	2007	2005
Budget d'appui biennal	Tableau 5	6 161	6 244	–	–
Mise en service du progiciel de gestion intégré		–	185	–	–
Indemnités de fin de service		830	794	–	–
Éléments de passif divers		1 941	615	–	–
Programme		20 263	26 775	43 398	64 532
Total		29 195	34 613	43 398	64 532

Note 18

Réserve pour les locaux hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 et autorisé le Directeur exécutif à prélever sur cette réserve pour financer la part du FNUAP dans les dépenses relatives à la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, les dépenses au titre des locaux hors siège se chiffrent à 500 000 dollars (contre 1,1 million pour 2004-2005). Au 31 décembre 2007, le même montant a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve (1,1 million de dollars en 2005).

Note 19

Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de fluctuation à la baisse ou

d'insuffisance des ressources, de rentrées inégales, d'augmentation inattendue des coûts ou d'autres imprévus.

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration avait fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À sa trente-huitième session, en 1991, il a décidé que le montant de la réserve serait égal à 20 % du montant des recettes au titre des ressources ordinaires pour chaque année du plan de travail du FNUAP.

En 2006, les recettes nettes au titre des contributions ayant atteint 360,5 millions de dollars, la réserve opérationnelle a été portée de 70,2 millions de dollars à 72,1 millions de dollars. En 2007, les recettes nettes au titre des contributions ayant atteint 419 millions, la réserve opérationnelle aurait dû être portée de 72,1 millions à 83,8 millions de dollars. Dans sa décision 2007/43, le Conseil d'administration a décidé de retenir, sur deux ans, un montant maximum de 11 millions de dollars sur les abondements annuels projetés, pour financer en partie les coûts exceptionnels au titre de la régionalisation. La réserve opérationnelle a toutefois été augmentée de 700 000 dollars à la fin 2007, ce qui en a porté le solde à 72,8 millions de dollars à la fin de l'exercice (voir état 4).

Note 20

Montants réservés

Comme lors des exercices précédents, l'excédent des montants perçus pour les services d'achats par rapport aux dépenses a été comptabilisé dans les recettes et déduit des dépenses du budget d'appui biennal (voir état 1.1 et note 11). Toutefois, l'excédent de 1,5 million de dollars découlant des activités de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (contre 1,2 million en 2004-2005) a été mis en réserve afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir.

Dans sa décision 2004/27, le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve de 6,8 millions de dollars pour financer la mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires par le FNUAP. Dans sa décision 2005/37, le Conseil d'administration a autorisé un financement supplémentaire de 4,7 millions de dollars afin de reconstituer la réserve au titre de la sécurité pour l'exercice biennal 2006-2007.

Note 21

Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

À sa première session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a approuvé la création du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, qui devait être géré comme un fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, en 1996, 5 millions de dollars ont été virés des ressources inutilisées au fonds du Programme. Les ressources de ce fonds sont comptabilisées à la rubrique Fonds d'affectation spéciale divers du tableau 6.

Au 31 décembre 2007, le FNUAP possédait, au titre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, des stocks de contraceptifs d'une valeur de 1,2 million de dollars (contre 500 000 dollars en 2005), conservés dans les locaux du fabricant. Ce montant est compris dans le solde du fonds (voir tableau 7).

Note 22**Biens durables**

Au 31 décembre 2007, la valeur (au coût historique) des biens durables s'établissait comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Siège	3,5	2,9
Bureaux de pays	47,5	85,8
Total	51,0	88,7

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le FNUAP impute la totalité du coût de l'achat de biens durables au budget d'appui biennal ou aux dépenses de programme l'année de l'achat et enregistre ces acquisitions, ainsi que les liquidations et autres mouvements, dans un inventaire, uniquement pour les biens dont il reste officiellement propriétaire. En 2007, la valeur de tous les biens durables achetés avant le 1^{er} janvier 2006 dont le titre de propriété a été transféré à des partenaires de réalisation a été déduite du solde d'inventaire. Le titre de propriété de tous les biens durables achetés par des partenaires de réalisation avant le 1^{er} janvier 2006 ayant été transféré à ces derniers, la valeur de ces biens a été exclue de l'inventaire à partir du 31 décembre 2007.

Deux dénombrements complets des biens, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, ont été effectués au siège et dans les bureaux de pays au cours de l'exercice biennal. Tous les bureaux de pays ont rapproché les résultats de cet inventaire avec les données enregistrées dans le système Atlas au 31 décembre 2007. De même, à l'issue d'examen détaillés dont le siège et les différents bureaux de pays, qui y ont participé, se sont déclarés satisfaits, ceux-ci ont certifié les résultats des dénombrements et les données relatives à la valeur des biens dénombrés.

Note 23**Prestations de retraite**

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en vue du versement de prestations de retraite et de diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 24**Prestations dues au personnel**

Au cours de l'exercice biennal, le FNUAP a constitué une provision d'un montant total de 52 millions de dollars pour les charges qu'il aura à supporter au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Au 31 décembre 2007, le montant total de la provision était de 61,2 millions de dollars.

À compter du mois de janvier 2006, une provision de 4 % a été incluse dans les coûts salariaux pour financer une partie de la dépense annuelle au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, que l'actuaire a estimée à 8,1 millions de dollars au 31 décembre 2005. Au total, 7,5 millions de dollars ont été enregistrés à ce titre pour l'exercice biennal.

Assurance maladie après la cessation de service

Le FNUAP s'est adjoint les services de la société William M. Mercer Incorporated pour déterminer, au moyen d'une évaluation actuarielle, les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007. Les résultats de cette évaluation sont résumés ci-après :

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2007</i>	
	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
Montant brut des charges à payer	152,1	93,3
Cotisations des retraités	32,2	20,5
Montant net	119,9	72,8

Le chiffre indiqué pour la valeur actuelle des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations qui devront être versées à l'avenir aux fonctionnaires déjà retraités et à ceux qui, encore en activité, prendront leur retraite à un moment ou à un autre. Les charges à payer à ce titre correspondent à la fraction de la valeur actualisée des prestations dues correspondant à la période allant de la date d'engagement des fonctionnaires à la date de l'évaluation (projetée au 31 décembre 2007). Les fonctionnaires en activité n'ont accumulé la totalité de leurs droits à prestations qu'à la date à partir de laquelle ils peuvent prétendre bénéficier de l'assurance maladie après la cessation de service.

Les principales hypothèses actuarielles sur lesquelles se fonde le calcul du montant des charges à payer indiqué ci-dessus sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 5,5 %;
- Hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % à partir de 2015 pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008 pour les régimes d'assurance maladie hors des États-Unis, diminuant progressivement pour s'établir à 4,5 % à partir de 2012;
- Les hypothèses relatives aux cessations de service, dont les départs en retraite, et à la mortalité se fondent sur celles qui ont été retenues lors de l'évaluation actuarielle réalisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2005, compte tenu des chiffres actualisés

communiqués par la Caisse qui seront utilisés pour l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2007.

En 2006, le FNUAP a comptabilisé, sur la base d'une évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2005, 61,6 millions de dollars de charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Une provision supplémentaire de 7,5 millions de dollars a été retenue sur la masse salariale au cours de l'exercice biennal. Fin 2007, à la suite d'une nouvelle évaluation actuarielle estimant à 72,8 millions de dollars le montant total des charges à prévoir, un montant supplémentaire de 3,8 millions de dollars a été comptabilisé pour compléter les 69 millions de dollars d'engagements déjà constatés [voir note 2 l)].

Comme indiqué à la note 27, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies s'emploient à ce que les Normes comptables internationales pour le secteur public soient pleinement appliquées d'ici à 2010. L'obligation de comptabiliser intégralement le passif correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service cadre avec la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée générale autorise la constatation intégrale des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans les états financiers de l'Organisation et le financement progressif de ce passif (A/60/450).

Autres prestations dues au personnel

D'après les informations disponibles au 15 février 2008, le passif éventuel du FNUAP au titre des prestations de fin de service qu'il devrait verser à ses agents dans les années à venir représentait au 31 décembre 2007 un montant estimatif de 8,7 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2005) pour les primes de rapatriement et un montant estimatif de 2,1 millions de dollars (contre 1,7 million de dollars en 2005) pour les indemnités de départ. Les montants dus au titre des congés annuels étaient estimés à 9,8 millions de dollars au 31 décembre 2007 (contre 7,6 millions de dollars en 2005).

Le montant total des engagements constatés au 31 décembre 2007 au titre de cette catégorie de prestations dues au personnel s'établissait à 20,6 millions de dollars [voir note 2 l)].

Passif non provisionné au titre des prestations dues au personnel

Au 31 décembre 2007, la partie non provisionnée des prestations dues au personnel se décomposait comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	72,8
Montant provisionné	
Réserves	52,0
Nouvelles charges de l'exercice	7,5
Intérêts acquis.	1,7
Total partiel	61,2
Montant non provisionné au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.	11,6
Autres prestations dues au personnel	20,6
Total	
État 4	32,2

Note 25**Exécution nationale**

Conformément aux recommandations issues de l'examen triennal complet, le FNUAP fait des avances de caisse à des gouvernements lorsque les programmes sont mis en œuvre par les pouvoirs publics ou à des organisations non gouvernementales si des organismes de la société civile collaborent avec des administrations publiques. Ces avances, dites avances de fonctionnement, sont consenties aux partenaires de réalisation chaque trimestre, en fonction des plans de travail annuels. Les partenaires de réalisation doivent rendre compte de leurs dépenses dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre et solder les avances en instance (voir état 2.1). Pour l'exercice 2006-2007, le montant de l'ensemble des projets mis en œuvre par les pouvoirs publics et des ONG s'établissait à 276,5 millions de dollars, ce qui représentait 30 % environ du montant total des dépenses au titre des programmes.

Note 26**Passif éventuel**

Il arrive parfois que le FNUAP soit visé par différents types de litiges. Toutefois, au 31 décembre 2007, le FNUAP estimait qu'il n'existait aucun risque significatif de passif éventuel qui n'aurait pas déjà été comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2007. À cette date, le FNUAP estimait à 170 000 dollars le montant des éléments de passif éventuel qui pourraient découler de litiges non provisionnés dans ces états financiers.

Note 27**Normes comptables internationales pour le secteur public**

L'ensemble des organismes des Nations Unies tiennent leurs comptes et établissent leurs états financiers biennaux conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Ceci est également vrai du FNUAP qui est tenu d'appliquer ces normes conformément à l'article 16.1 de son règlement financier et de ses règles de gestion financière. Or, la réalité comptable a évolué et les normes des Nations Unies n'ont pas suivi. Elles donnent lieu à des divergences d'interprétation entre les organismes des Nations Unies, et la comparaison des résultats financiers pose de ce fait des difficultés d'ordre pratique.

Conscient que l'adoption de normes comptables reconnues au niveau international est essentielle à la transparence de l'information financière, à une responsabilisation efficace et à la bonne gouvernance, le Comité de haut niveau sur la gestion a réfléchi à l'adoption de normes comptables externes par les organismes des Nations Unies. Après avoir examiné un certain nombre de normes comptables internationales, le Comité a recommandé que soient adoptées les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). L'Assemblée générale a approuvé l'adoption de ces normes par sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, comme l'avait recommandé dans son rapport (A/60/870) le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui avait estimé que la mise en application progressive du nouveau système informatique, désormais accessible à l'ensemble des organismes des Nations Unies, s'achèverait le 1^{er} janvier 2010.

Note 28

Principes de gouvernance

Les principaux éléments sur lesquels reposent les principes de gouvernance du FNUAP sont exposés ci-dessous :

a) Gestion des risques

La gestion des risques a pour objet de trouver le meilleur équilibre possible entre les effets recherchés (tels que définis dans l'énoncé de la mission de l'organisation) et les risques. Pour obtenir un impact maximal, l'organisation doit prendre des risques en se plaçant à l'avant-garde dans son domaine de spécialisation et en travaillant dans des conditions difficiles ou instables. Le FNUAP doit donc à la fois accepter que ses activités impliquent des risques et faire le nécessaire pour éviter dans la mesure du possible, lorsqu'ils se concrétisent, que sa réputation ne soit ternie ou que sa capacité à répondre aux besoins de ses clients ne soit compromise, ce qui pourrait résulter d'insuffisances ou de défaillances des procédures internes ou d'événements externes.

Le FNUAP a adopté la classification des risques internationalement acceptée qui a été établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et qui correspond le mieux à son mandat ainsi qu'à son mode opératoire. Les informations indispensables au repérage des risques et à la réalisation des objectifs du FNUAP sont transmises par des voies définies par les voies hiérarchiques et entre toutes les composantes de l'organisation. Les divers risques encourus par le FNUAP ont été recensés et évalués à tous les niveaux et dans toutes les fonctions de l'organisation.

b) Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un dispositif largement reconnu mis en œuvre pour gérer et contrôler efficacement les organisations, a servi de point de départ au dispositif de contrôle interne que le FNUAP a mis au point et qu'il applique à ses procédures et activités. Le dernier dispositif de contrôle interne du FNUAP est décrit dans le Manuel des politiques et procédures.

Le principe de responsabilité est de la plus haute importance quelle que soit l'activité. Les contrôles internes permettent de déterminer qui est responsable de telle ou telle activité, et à quel niveau. Une page du site Web du FNUAP permet à quiconque souhaite le faire de signaler directement les cas de fraude ou de corruption. L'information est enregistrée dans une base de données sécurisée administrée par la Division des services de contrôle, et chaque affaire est traitée conformément aux règles applicables en la matière.

c) Rapports sur les résultats

Tous les bureaux établissent un plan de gestion annuel dans lequel les produits qu'ils exécuteront sont définis sur la base des priorités arrêtées par le FNUAP. En milieu d'année, les bureaux présentent pour examen à la Directrice exécutive des rapports sur les progrès qu'ils ont accomplis dans l'exécution de leur plan. Il est attendu des divisions qu'elles produisent un rapport en fin d'année sur les activités menées et les produits exécutés.

Chaque fonctionnaire établit chaque année, généralement au cours du premier trimestre, une fois les priorités de l'organisation et les plans de gestion des bureaux arrêtés, un plan individuel fondé sur le plan de gestion du bureau auquel il appartient. L'évaluation des résultats par rapport aux produits et indicateurs figurant dans le plan de travail se fait en fin d'année. Enfin, les fonctionnaires font leur auto-évaluation et évaluent leurs collègues et supérieurs hiérarchiques. Ensuite, les supérieurs hiérarchiques formulent leurs observations finales dans chaque rapport d'évaluation et d'amélioration des résultats.

Si un fonctionnaire n'a pas donné satisfaction, son supérieur hiérarchique doit s'efforcer activement de régler les problèmes et élaborer un plan d'amélioration des résultats portant sur une période d'au moins six mois, comprenant des objectifs clairs, et prévoyant un encadrement individuel, des contrôles et des évaluations bimensuelles. Si les résultats demeurent insuffisants, il peut y avoir refus d'avancement d'échelon, non-renouvellement de contrat de durée déterminée, voire licenciement.

d) Comptabilité sociale

Le FNUAP s'est doté de plusieurs stratégies volontaristes en matière de comptabilité sociale.

Politique en matière de placements

Le FNUAP n'investit dans aucune société ou industrie qui produit des armes à feu, du tabac, de l'alcool, des articles pornographiques ou des armements militaires, ou organise des jeux d'argent.

Politique en matière d'achats

Le FNUAP ne collabore avec aucune organisation commerciale qui est complice de violations des droits de l'homme, tolère le travail forcé ou obligatoire ou le travail des enfants, participe à la vente ou à la fabrication de mines antipersonnel ou d'éléments entrant dans leur fabrication, ou ne respecte pas les obligations et responsabilités énoncées par l'Organisation des Nations Unies.

Politiques en matière de personnel

Les fonctionnaires sont tenus de respecter et d'appliquer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. Ils doivent donc faire preuve de respect pour toutes les cultures et s'abstenir de toute discrimination à l'encontre d'individus ou de groupes, ainsi que de tout abus des pouvoirs et de l'autorité qui leur sont conférés.

Prise en compte de la problématique hommes-femmes

Le FNUAP est conscient qu'il a des responsabilités particulières en tant que chef de file dans son domaine d'activité, et notamment qu'il a l'obligation, et la possibilité, de promouvoir l'égalité des sexes. Environ 46 % des postes financés au moyen des ressources ordinaires sont occupés par des femmes.

Protection de l'environnement

Dans une lettre en date du 9 juillet 2007, le Secrétaire général a informé la Directrice exécutive du FNUAP qu'il s'était engagé à contribuer à la protection de la planète en rendant les pratiques internes des organismes des Nations Unies plus neutres et viables du point de vue de l'environnement. Le FNUAP, qui s'est joint à cette initiative coordonnée par le Groupe de la gestion de l'environnement, collaborera avec les autres organismes des Nations Unies pour en promouvoir la mise en œuvre. Il a déjà pris des premières mesures pour réduire la consommation d'énergie et de papier.

e) Continuité

Le FNUAP a commencé ses activités en 1969 sous le nom de Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. En 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a chargé de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des programmes relatifs à la population au sein du système des Nations Unies. Un an plus tard, étant donné la croissance de ses ressources et de ses activités, il a été placé sous l'autorité directe de l'Assemblée.

En 1987, il a pris son nom actuel, Fonds des Nations Unies pour la population, mais l'acronyme, FNUAP, n'a pas été modifié.

En 1993, par sa résolution 48/162, l'Assemblée générale a fait de l'organe directeur du FNUAP un conseil d'administration placé sous l'autorité du Conseil économique et social. Le Conseil d'administration est chargé de fournir un appui intergouvernemental aux activités du FNUAP et de les superviser conformément aux orientations générales définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, compte tenu des responsabilités arrêtées par la Charte des Nations Unies, et de veiller à ce que le FNUAP s'adapte aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires. Le Conseil d'administration est composé de représentants de 36 pays, dont 8 représentants d'États d'Afrique, 7 représentants d'États d'Asie et du Pacifique, 4 représentants d'États d'Europe orientale, 5 représentants d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 12 représentants d'Europe occidentale et d'autres États. Le mandat de chaque État membre du Conseil d'administration est généralement de trois ans. Le Conseil supervise et appuie les activités du FNUAP et veille à ce que celui-ci s'adapte aux besoins changeants des pays de programme.

Le FNUAP est présent dans quatre régions : États arabes, Europe et Asie centrale, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Afrique subsaharienne. Il est actif dans plus de 154 pays, zones et territoires par l'intermédiaire de neuf équipes d'appui technique aux pays et 117 bureaux de pays où travaillent les trois quarts de son personnel.

Ces dernières années, le nombre de pays qui apportent des fonds au FNUAP n'a cessé d'augmenter, passant de 69 en 1999 à 180 en 2006 et atteignant 182 en 2007. D'importantes augmentations du volume des contributions ont également été enregistrées en 2006 et 2007. Les six principaux donateurs étaient les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni, le Japon et le Danemark. En outre, tous les pays d'Afrique subsaharienne ont fait des annonces de contributions en 2006 et 2007.

La structure de gestion de tous les fonds et programmes des Nations Unies est en train d'être réexaminée dans le cadre de la réforme.

Note 29

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Comptabilisation des dépenses conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, on n'enregistrera plus les dépenses selon les principes de la comptabilité d'engagement, comme l'exigent les normes comptables du système des Nations Unies mais au moment où les biens sont reçus ou les prestations fournies, sur la base de la commande ou du contrat. Seul le montant des biens ou prestations consignées comme reçus sera inscrit en dépense. À compter du 1^{er} janvier 2008, le FNUAP a appliqué le principe de comptabilisation des dépenses à la remise effective conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Régionalisation

La nouvelle structure institutionnelle, dans laquelle s'inscrit la régionalisation, fait partie intégrante du plan stratégique pour 2008-2011. Cette nouvelle structure a pour objet d'assurer une gestion stratégique, intégrée et efficace des besoins des pays de programme et des bureaux de pays du FNUAP en temps opportun et de renforcer la capacité du FNUAP à produire des résultats de façon efficace et efficiente. Le transfert des divisions géographiques sur le terrain, leur fusion avec les équipes d'appui aux pays pour créer des bureaux régionaux et sous-régionaux et la scission de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale en deux régions distinctes, couvrant l'Europe orientale et l'Asie centrale, se feront progressivement à partir de juillet 2008, l'ouverture de tous les nouveaux bureaux étant prévue d'ici à décembre 2009.

Le montant des dépenses exceptionnelles occasionnées par la mise en œuvre de la nouvelle structure est estimé à 28,4 millions de dollars des États-Unis et comporte deux volets : a) les ressources humaines (16,3 millions de dollars), à savoir les prestations payables à la cessation de service (9,5 millions de dollars), les dépenses afférentes à la réinstallation du personnel (3,1 millions de dollars); les coûts non salariaux afférents aux services d'aide à la réinsertion externe et de conseil, une foire à l'emploi, une procédure de mise en correspondance des emplois et de réaffectation, et une formation à la gestion du changement (1,3 million de dollars); huit postes liés à la procédure de mise en œuvre de la restructuration (2,4 millions de dollars); b) la création de bureaux régionaux et sous-régionaux (12,1 millions de dollars), y compris l'identification, les plans, la rénovation ou la modification des locaux, la supervision des travaux, les frais d'enlèvement et l'achat de matériel (6,4 millions de dollars); l'installation d'un réseau informatique (4,2 millions de dollars) et la mise en conformité avec les normes de sécurité des Nations Unies (1,5 million de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé le financement de ces dépenses non renouvelables dans sa décision 2008/6 et les modalités de financement dans sa décision 2007/43, à savoir : a) prélèvement de 10 millions de dollars sur le solde des années précédentes; b) retenue exceptionnelle sur deux années (2007 et 2008) de

11 millions de dollars sur les augmentations annuelles de la réserve opérationnelle; c) recours à des contributions supplémentaires pour financer les 7,4 millions de dollars restants.

Au 31 décembre 2007, les dépenses non renouvelables au titre de la régionalisation sont financées à hauteur de 21,3 millions de dollars, dont une contribution de la Finlande de 300 000 dollars.

08-41769 (F) 150808 280808

